

www.e-rara.ch

**Le quatriemes recueil, contenant l'histoire des choses plus memorables
avenues sous la Ligue, depuis la mort du Roy Henri III. au mois d'aoust
1589. jusques au deuxiesme voyage du Duc de Parme pour ...**

Du Lis, Samuel [Goulart, Simon]

[Genève], 1595

Bibliothèque de Genève

Shelf Mark: Gg 283*/4

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-3402>

[Pages 655-768]

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

venue de son oncle le Duc de Mayenne, il eust esté dedans Paris; pour certain les Parisiens l'eussent nommé & couronné leur Roy. Mais quand son oncle eut obtenu le titre de Lieutenant general del' Estat & couronne de France, il ne se donna pas grand peine de l'estat de son neveu: la chaire Royale n'estant pas assez grande pour deux, & lui ne voulant pas descendre, pour y laisser monter un plus ieune que lui. Mais d'autres chefs de la Ligue voulant donner contrecarre au Duc de Mayenne, firent diuerses enterprises pour l'enleuer, lequel finalement se sauua de prison le 15. iour d'Aoust, s'estant glissé avec vne corde par vne des fenestres de sa prison trouua ce qui lui faloit, aposté de longue main, puis se retyra vers le sieur de la Chastre, qui auoit disposé en chemin vne bonne troupe pour le conduire à sauueté. La Ligue fit feux de ioye de ceste deliurance: estimant auoir prouision toute preste en ce ieune Prince, pour en faire un Roy tout neuf, au besoin. Mais le Lieutenant general son oncle auost autre pensée: & le Roy legitime poursuiuoit à faire sentir aux Ligueurs, qu'il estoit leur maistre, comme les discours suiuans en feront foy.

DISCOVRS AV VRAI DV
siege & de la prise de la ville de Noyon, faite à la veue du Duc de Mayenne & de toute son armee, le 19. iour d'Aoust, 1591.

Avec la Capitulation.

CEqui s'est passé au siege & en la prise de Noyon merite d'estre sceu & cognu, non tant pour le recouure-

mement de ladite ville, (bien qu'elle soit de grande consequence, forted assiette, & l'un des bons Eueschez de Picardie, & des anciennes Pairries de France,) que pour plusieurs choses extraordinaires & remarquables, qui sont auenues audit siege, lequel deuoit par raison estre le finet & le lieu d'un combat, dont l'euuenement eut esté quasi diffinitif de ceste cause. Apres le voyage que le Roy fit au mois de Iuin dernier en Normandie, pour l'enterprise de la ville de Louuiers, qu'il executa si heureusement, qu'il la surprit & prit de force en deux heures en plein iour, apres auoir tiré de Diepe vne tresgrande quantité de munitions, & icelles fait conduire en la ville de Mante, y ayant trouué arriuez ceux de son Conseil, qui estoit auparauant à Tours, & lesquels il y auoit mandez, & seiourné audit Mante 15. aux 16 iours, pour y resoudre & conclure avec eux ses principaux & pressez affaires, il en partit, en resolution de s'en aller en Champagne, pour (en attendant que son armee estrangere s'approchast) y employer ses forces. & y recouurer quelques places que les ennemis y occupent: & auisa par mesme moyen de prendre son chemin par la Picardie, pour, en y passant distribuer des poudres & munitions à aucunes des villes de la prouince qui en auoyent besoing, sans desseing d'y faire aucun seiour. Mais y estant, les principaux du pays lui firent tant d'instance de leur vouloir recouurer ladite ville de Noyon, dont ils se plaignoyent receuoir de grandes incommoditez, mesmes pour le passage de Compiagne à Chauni, S. Quentin, & Corbie: assurens au reste, que la garnison en estoit si foible, qu'elle ne pouuoit tenir quatre iours contre sadite Maiesté: que pour le desir qu'elle auoit de gratifier ceux du pays, particulièrement la Noblesse, qui s'est tousiours monstree fort affectionnee à son seruice, elle ne leur voulut pas desnier ce peu de temps, pour leur donner ce contentement. Et partit de Creil avec vne troupe de sa caverie, à laquelle se ioignit M. le Duc de Longeuille, & fit inuestir ladite ville de Noyon le 25. du mois passé. L'armee y arriua le lendemain: & fut scen qu'à la verité l'aneruissement qui auois esté donné de la foiblesse de la garnison estoit vrai. Mais ladite ville estant enuironnee de diuers ruisseaux d'un costé & d'autre, & d'une montagne couuerte

de vignes, elle fut malaisée à inuestir de tous endroits. De sorte qu'auant que l'armee y fut arriuee, Ricux, qui commandoit pour la Ligue dans Pierrefons, qui est fort proche dudit Noyon, & dont il scauoit tresbien les auenues, pour estre du pays, entra en ladite ville avec cinquante cheuaux, & autant d'arquebusiers qu'ils auoyent en croupe. Ce secours encouragea les habitans, qui d'ailleurs estoient assez mal affectiōnez : de sorte qu'ils s'opiniastrerent de tenir, estans aussi assurez d'estre secours du Vicomte de Tauanes, qui auoit repris sa charge de premier Marechal de camp de l'armee, & que le Duc de Mayenne auoit laissé dans le pays avec quatre ou cinq cens cheuaux & quatre regimens de gens de pied. Le premier qui voulut entreprendre d'y mener du secours, fut la Chanterie l'vn de leurs Maistres de camp, qui fut desfait avec son regiment par la garnison de Channi, & neantmoins entra en ladite ville lui douze ou treiziesme. Le regiment de Tremblecourt auoit aussi esté commandé pour y entrer: mais il n'en a pprocha pas si pres, & fut entierement desfait par les garnisons de Castelet & Corbie. Dont ledit Vicomte de Tauanes irrité, il resolut d'entreprendre d'y mener lui mesme le secours. Et de fait, ayant assemblé en la ville de Roze, qui n'est qu'à quatre lieues dudit Noyon, quatre cens cuirasses, & cinq cens arquebusiers, il en partit la nuict du premier du present mois d'Aoust, ayant fait recognoistre son chemin dans les bois, & se rendit à vne heure apres minuiet à vne mosquetade de la ville, sans auoir esté descouuert ni donné aucune alarme. Mais la premiere garde de cheual qu'ils rencontrerent, qui ne pouuoit estre que de trente ou quarante cheuaux, leur donna tel espouuamment, qu'y estans aussi acourus les autres compagnies qui là estoient proches, tout cela fut mis en routte, avec aussi grand desordre, que s'ils eussent esté combattus de troisfois d'auantage qu'ils n'estoyent. De sorte que l'alarme n'en fut pas plustost sentie dans le camp, qu'on n'en voyoit aucune apparence à plus d'vne lieue de là, tant leur fuite fut viste & soudaine. Ledit Vicomte de Tauanes, qui voulot faire la retraite, fut blessé & pris, & bon nombre des autres chefs. Il en fut tué grand nombre specialement par

les plaisans: & l'eussent tous esté entierement sans les bleds qui n'estoyent pas encores couppés. ou il s'en trouua encores deux iours apres, qui n'en auoyent osé sortir: mais pour le moins ce qui se sauua fut sans aucunes armes: car ils les laisserent par les chemins, qui en estoyent conuerts, tant de celles de cheual que de pied. Ce fut l'effect d'une peur aussi estrange, qu'il s'en soit veu de long temps. Monsieur le Duc d'Aumalle, qui estoit à Amiens, voulut venir reparer ceste faute, & se vint loger en la ville de Han, qui est de mesme distance dudit Noyon de quatre lieues: mais auant que rien entreprendre, ne se pouuant gueres fier à sa bonne fortune, il voulut assembler tout ce qu'il y auoit de forces dans le pays: en fin le 7. dudit mois il fit partir à la pointe du iour trois cens des meilleurs cheuaux qu'il eut, & bien autant d'arquebusiers conduits par le sieur de Bellenglise Mareschal de camp de son armee, les sieurs de Longchamp, Gribonual, & quelques autres des principaux gentilshommes & Capitaines qui fussent pres de lui, pour enleuer le logis des cheuaux legers du Roy, & entreprendre mieux s'ils en voyoyent l'occasion. Ce qu'ils commencerent bien d'exccuter, & donnerent dans le quartier desdits cheuaux legers, qui son bien plus accoustumés d'aisa l'ir & poursuiure, qu'à reculer, & de battre, que d'estre battus. Aussi les ennemis y furent bien receus, encores que la partie fut fort inegale: mais à l'alarme y arriuerent les seigneurs de Langerie & de Launai, avec leurs compagnies, qui sont tresbelles: & s'estans ioincts auidts cheuaux legers, renforcerent le combat, duquel, apres plusieurs charges, (l'auantage ayant tousiours esté de nostre costé,) chacun commençou à se retirer de part & d'autre: mais Monsieur le Baron de Biron y suruint: &, combien qu'il ne fut accompagné que d'une douzaine des siens, toutesfois les nostres à l'ouir nommer se rencouragerent, & le voyans parmi eux retournerent à la charge de telle sorte, qu'ils chasserent les ennemis iusques dedans les portes dudit Han. Le combat fut grand: car il s'y fit plus d'une douzaine de charges. Il y demeura des ennemis plus de soixante morts sur la place, qui estoyent tous hommes armés, & y en a plusieurs de leurs chefs, entre autres Dom Francisco Gueuara.

Gueuara, qui estoit le meilleur Capitaine de Cheuaux legers que le Roy d'Espagne eut aux pays bas. Il endemura plus de quatre vingts de prisonniers, entre lesquels y a plusieurs chefs & hommes de commandement, & entre autres ledit sieur de Longchamp, qui est tenu pour l'un des plus hazardeux Capitaines qu'ils ayent, & auquel il est venu à propos d'auoir esté pris, pour se venir purger du reproche que le Vicomte de Tauanes lui donnoit, d'auoir esté cause de la premiere route, où il estoit avec lui, & dont ils ne sont pas bien d'accord. En somme ceste desfaite ne fut pas moindre morte ou prisonniers de cent cinquante cheuaux, qui n'estoyent pas des pires. Des nostres il sy en perdit vne douzaine: mais d'hommes de commandement, il n'y eut que le Marechal des logis de ladite compagnie de cheuaux legers du Roy, qui a esté bien regretté, comme il estoit vn braue gentilhomme. Ledit sieur de Mayenne arriua ce mesme iour tout à propos audit Han, pour auoir le plaisir de voir retourner ceux qui estoient eschappez de ce combat, qui n'estoyent pas en grand nombre: encores y en auoir il peu, qui ne se fussent fait signaler de quelque coup d'espee ou de pistole. Le lendemain matiu à son leuer il eut vn autre plaisir, d'ouyr battre l'Abbaye qui est à vn fauxbourg dudit Noyon, qui n'est gueres moins forte que la ville, estant bien flanquee & folloyee. Si tost qu'il y eut vn trou dans la muraille à pouuoir passer, on trouue les François d'un costé, & les Anglois d'autre: ils donnerent à l'enui, de sorte qu'ils l'emporterent d'assaut, & y en fut tué des ennemis vne vingtaine, & quarantecinq qui se rendirent, ausquels le Roy donna la vie. La prise de ladite Abbaye donna grand auantage pour le siege: parce que de ce costé se pouuoit faire vne batterie, qui voyoit toute la courtine du lieu où se deuoit faire la bresche. Ledit sieur de Mayenne, deslors qu'il vid passer le Roy vers ledit Noyon, estimant (comme il est à presumer) auoir assez suffisamment pourueu à ce que sa Maiesté eust peu entreprendre, par les forces qui estoient demeurees pres ledit sieur Duc d'Aumale & ledit sieur de Tauanes, partit de Rouen, où il estoit allé, & s'en vint à Beauuais, au quel lieu il auoit donné assignation à Villars & autres. Lors le

sieur d'Alincourt, ayant dressé vne entreprise sur Mante, alla querir ledit Duc pour l'executer. A quoi icelui Duc presta l'oreille: & à cest effect vint à Pontoise, reprit Conflans, & passa la Seine pour aller à Mante, ayant mandé les garnisons de Paris, qu'amenerent les sieurs de Belin & de Vitri, & la garnison de Dreux, faisant le tout ensemble environ six cens hommes de pied, & cinq cens de cheual. Et avec ceste troupe arriua ledit Duc de Mayenne environ vne heure apres minuit à cinquante pas de ladite ville, où ledit Duc, avec lesdits Belin, Vitri, & d'Alincourt, mit pied à terre, pour voir si ceux de la ville, avec lesquels il auoit intelligence, se presenteroyent pour lui donner entree comme on lui auoit promis. Mais à l'instant il receut lettres d'eux, par la voye de Pontoise, qui lui donnerent auis que l'execution ne se pouuoit faire pour ce iour. Venant le iour à paroistre, les sentinelles apperceurent les ennemis, & auertirent le sieur de Bui, Lieutenant pour le Roy en l'absence de M. Do, & le sieur de Rosni Gouverneur de ladite ville, qui pourueurent incontinent à la seurreté d'icelle, & firent tirer quelques arquebuzades & coups de pieces sur lesdits ennemis, qui paroissoyent encores. Ayant failli ceste entreprise, il voulut s'approcher de Houdan, qui est vn bourg clos à quatre lieues dudit Mante, où estoient sept ou huit cens Suisses du regiment de Soleurre, qui auoit esté licentié, & qui estoient là attendans quelque argent qui leur auoit esté promis pour s'acheminer en leur pays. Ledit sieur de Mayenne les voulut premierement estonner par menasses, que s'ils ne se rendoyent, il les forceroit dans leur logis. Mais les ayant trouués fort resolués à se bien defendre, il en eut si maigre responce, qu'il conuertit son langage de brauerie en vn autre de courtoisie, & se rednisit à leur vouloir seulement faire prendre passeport de lui, pour passer sur les villes de son parti, dont ils le refuserent. De sorte que n'ayant peu rien prouffiter en ce voyage, il s'en reuancha sur toutes les vaches du pays qu'il fit emmener, qui n'estoit recompense digne de tant de peines qu'il auoit prises. Ayant eu à son retour la nouuelle de la desfaite & prise dudit sieur de Tauanes, il resolut d'en auoir la raison, & incontinent despescha vers le sieur de Rosne, (qui
condui-

conduisoit son armee, & estoit desja bien auant en Champagne) de retourner tout court, pour se venir reioindre à lui pour le secours dudit Noyon, & d'y amener toute ladite armee, à laquelle s'estoit nouvellement ioinct le Prince d'Ascoli, que le Duc de Parme y auoit enuoyé avec pres le mille cheuaux, & trois ou quatre milhommes de pied: de sorte que ledit Rosne pouuoit auoir plus de douze cens cheuaux, & de six à sept mil hommes de pied. Toutesfois il se vid par la responce dudit Rosne, qui fut intercepte, qu'il mandoit qu'il obeiroit à ce commandement qu'il auoit eu: mais que, cognoissant bien le naturel du Roy, qui n'est pas de souffrir approcher de lui ses ennemis sans aller au deuant, il estoit resolu de ne s'anancer point, que ledit sieur de Mayenne ne le vint recueillir, comme il fit quelques iours apres, ayant ramassé toutes ses garnisons de la Picardie & du long de la riuere de Marne, qui s'estans iointes ensemble pres de Laon, arriuerent à la Fere le iour mesme que sa Maiesté y faillit vne entreprife, qui eust infalliblement reusci sans vne femme, qui descouurit vne mesche de l'vn des soldats de l'entreprife. Ledit sieur de Mayenne voulut venir audit lieu de Han, prenant tousiours toutesfois le plus long, pour mettre vn ruisseau ou quelque marest entre le Roy & lui. Et fit encore bien mieux estant audit Han: car il logea route son armee au de là de la riuere de Somme, publiant neantmoins tousiours qu'il donneroit la bataille, n'ayant autre apprehension, sinon que le Roy leuant le siege en vne nuict lui eschappast, & ne lui laissast que son artillerie & begage pour butin. Au contraire sa Maiesté n'en voulut pas haster son siege d'vne heure, & n'en augmenta pas vn pouce de la hauteur & longueur qu'elle vouloit sa tranchee, aimant mieux differer dauantage, & hazarder moins ses gens de guerre, comme il y a paru: car ç'a esté le moins meurtrier siege, qui se soit fait de toutes ces guerres. Sa Maiesté estoit bien aduertie, que ledit sieur de Mayenne se fortifioit tousiours de quelque caualerie, mais on n'a iamais recognu qu'elle s'en soit aucunement esmeue: au contraire monstré d'estre plus contente, lors que l'on lui rapportoit la resolution que ledit sieur de Mayenne

auoit du combat, & qu'en ceste intention il auoit faict ses Pasques le Ieudi iour de la nostre Dame, & depuis vne declaration publique, que tous ceux qui fuiroyent en ceste bataille, seroyent honteusement degradez des armes: combien que sa Maiesté n'eust qu'un tiers moins de gens de guerre, que ses ennemis: car ils confessent eux mesmes qu'ils auoyent pres de deux mil cinq cens cheuaux, & plus de dix mil hommes de pied: & elle n'eust peu auoir douze à treize cens cheuaux François & de trois à quatre cens Reistres, & enuiron six mil hommes de pieds, neant moins sa resolution estoit, sans leuer le siege, & y laissant deux mil hommes de pied pour le moins, de donner avec le reste la bataille, & aller au denant de l'ennemi vne grande lieue & demie, s'il se fust mis en deuoir d'approcher. Il auoit estimé de faire batterie le Vendredi: mais parce qu'il lui sembla, que les entrees du fossé n'estoyent pas aisees pour ceux qui deuoient aller à l'assaut, il voulut encores differer iusques au lendemain, s'estant contenté d'enuoyer ledit Vendredi Monsieur le Marechal de Biron avec toute son auantgarde reconnoistre la place de la bataille, & les auenues de l'ennemi: ce qu'il estoit bien necessaire de faire reconnoistre par tels yeux: car c'estoit le plus grand coup d'estat qui se fust offert de long temps. Il en rendit bonne raison à sa Maiesté, & de tout ce qui estoit entre son armee & celle de ses ennemis, qu'il estoit allé reconnoistre iusques dans les portes dudit Han. Le lendemain Sabmedi 17. sadite Maiesté ayant resolu de faire battre en batterie des le matin, elle fit rerourner ledit sieur Marechal de Biron à la guerre du costé de l'ennemi, avec quatre ou cinq cens cheuaux, lesquels conduits de si bonne main en valoyent deux fois autant d'autres. Aussi asseura-il bien sa Maiesté en partant, qu'il lui donneroit bon loisir, & à toute l'armee, de monter à cheual, & prendre leur place de bataille, auant que l'ennemi y peust arriuer. Sur ce ayant la batterie esté commencee, qui estoit de douze canons & vne couleurine, à scauoir six canons & la couleurine qui battoient à la bresche, quatre du costé de l'Abbaye qui battoient en courtine, & deux autres d'un autre costé qui battoient en ruine. A la troisiéme volée qui fut

fut tiree, ceux de dedans demanderent à parlementer, & offrirent de rendre la ville, au cas que dans le lendemain pour tout le iour ledit sieur Duc de Mayenne ne donnast la bataille, & ne fist leuer le siege, ou qu'il ne fist entrer mil hommes de guerre de secours dans ladite ville, comme il se void plus à plein en la capitulation qui est à la fin de ce discours. Sa Maiesté leur accorda leurs demandes, encores qu'il fust infallible, qu'ils eussent esté emportez dans trois heures apres, n'ayans iamais este les gens de guerre plus deliberez pour assaus, qu'estoyent pour cestui là ceux qui deuoyent donner les premiers & à leur teste ledit sieur Baron de Biron estoit delia prest d'entrer dans le fossé. Mais sadite Maiesté le voulut ainsi, pour par ceste capitulation faire vn appel audit sieur de Mayenne pour la bataille qu'il auoit tant iuree & protestee, ayans, outre quelque inspiration de Dieu qui lui en promettoit la victoire, beaucoup de signes pareils à ceux qu'il eut le iour de la bataille d'Iury, mesmes de ce que ledit iour & la veille il y suruint pour le moins trois cens gentilshommes, dont il y auoit tel, qui deuoit auoir faict en ces deux iours trente & quarante lieues pour y pouuoir arriuer. Ladite capitulation conclue, ledit sieur Mareschal de Biron retourna sans auoir faict aucun rencontre, que d'vne compagnie de cheuaux legers Italiens qui fut desfaicte, & en fut pris vne veingtaine. Tout le reste de l'armee ennemie auoit ce iour là garde la chambre : pour le moins rien n'auoit voulu prendre l'air : & failoit que le vent fust fort contraire, puis qu'ils n'auoyent point entendu le canon. Le sieur de Brouilli, qui estoit dans ladite ville, porta audit sieur de Mayenne la nouvelle de la capitulation, qu'il eust bien voulu qu'on eust eu occasion de lui porter plus loing : comme à la verité il ne s'est rien passé de toutes ces guerres qui regarde tant sa reputation. Ce que ledit sieur de Brouilli mesmes à son retour n'a peu mieux excuser, sinon de dire que les Espagnols auoyent si mauuaise opinion de leur caualerie, qu'il n'ont point voulu combattre les premiers, craignans d'estre abandonnés : de sorte que le mesme honneur & dispute qu'il y a aux autres armées à qui aura

la pointe, elle est en la leur à qui ne l'aura point, ayant esté vne seconde honte audit sieur de Mayenne & aux siens, voire plus grande que la premiere d'auoir refusé la bataille, de s'estre ainsi laissé offenser & gourmander par vne poignée d'Espagnols qui sont avec eux. S'il n'y a point pour eux pour cela d'excuse, ils ont pour le moins quelque consolation de la nouvelle qui leur est venue en mesme temps, que le Duc de Parme estant au siege du fort qui est deuant Numegue lui ayant esté deffait par le Comte de Nansau six des meilleures compagnies de caualerie qu'il eust, du nombre desquelles est la sienne, sa cornette prise, & tous les chefs des autres compagnies demeurez morts ou prisonniers. lors qu'il a plus monstré de s'en vouloir ressentir, ç'a esté qu'en craignant d'auoir encore pis, il a leué honteusement le siege, & s'en est retiré. Peut estre aussi que ledit sieur de Mayenne, qui manie vn Estat populaire, ou il faut tenir egalité en ses affections n'a point voulu laisser ceste ialousie aux villes du Mans, Vendosme, Falaise, Chartres, Dourdan, & toutes celles de la Normandie, qu'il a ci deuant laissé perdre, qu'il leur eust voulu preferer ceste-ci de Noyon, & la secourir mieux qu'il n'auoit fait les autres, encores qu'il s'y fust bien obligé de pareilles promesses & serments: mais en nulle n'a-il tant esté engagé de sa reputation, qu'en ceste-ci. Et pour l'honorer d'auantage, le Roy voyant qu'il n'auoit point voulu venir à lui, se resolut le lendemain de l'effect de la capitulation d'aller avec moins de la moirié de sa caualerie droit à eux iusques à Han, où estoit ledit sieur de Mayenne, & y demeura deux heures entieres à la portee de leur canon, par lequel is firent faire toute leur honnesteté, en ayant salué sa Maiesté de plusieurs volees, & toutesfois sans aucun dommage. Ils en receurent bien d'auantage: car sadite Maiesté leur tua à leur veüe de leursdits Espagnols, & en emmena de prisonniers, lesquels il ne se mirent en aucun deuoir de recourir: & furent si inciuils, qu'ils laisserent retourner sadite Maiesté sans la reconduire, encores que leur armee fust toute en bataille. S'il n'a point voulu accepter le combat à parti si auantageux, d'estre d'vn tiers plus en nombre que n'estoit le Roy, comment
s'y

s'y pourra-il resoudre d'y venir, quand l'armee de sa Maieſté sera composee de dix mil cheuaux, & yingt cinq mil hommes de pied, comme elle le sera dans la fin du mois prochain? Il aura bien meilleur marché, & plus d'honneur, & tous les siens aussi, de combattre & vaincre leur opiniaſtreié, & ce mauvais dæmon qui les possede: car cela vaincu, la bonté & clemence de sa Maieſté leur sera aisee à vaincre, qui est la victoire la plus honorable qu'ils pourroyent auoir, & à laquelle Dieu leur fera la grace de vouloir plustost aspirer qu'à aucune autre, comme ce leur est assez d'argument de cognoistre qu'ils ont à combattre vne puissance supérieure à celle des hommes aux bons François de rendre graces à Dieu de la protection en laquelle il tesmoigne assez qu'il tient tousiours ceste iuste cause.

 CAPITVLATION.

LE SAMMEDI 17. iour d'Aouſt 1591. le sieur de Villes commandant à Noyon à promis tant pour lui, que pour les gentilshommes, gens de guerre, & habitans de ladite ville, de remettre icelle ville de Noyon entre les mains du Roy, dans de Lundi ensuiuant, heure de midi, avec l'artillerie, munitions de guerre & de viures qui sont en icelle, si dans le iour de Dimanche 18. pour tout le iour le Duc de Mayenne ne donne la bataille à sa Maieſté, & lui fait leuer le siege, ou s'il ne iecte pour le moins mil hommes de guerre en ladite ville.

Sortira ledit sieur de Villes, les gentilshommes & capitaines, avec leurs armes, cheuaux, & bagages: les soldats avec leurs armes & cheuaux seulement.

Les habitans de la ville faisans ce qu'ils doiuent, seront receux aux graces du Roy, & traictez comme bons ſuiectz. Et si aucuns se veulent retirer, fairele pourront avec les gens de guerre.

La mere dudit sieur de Villes pourra demeurer en la ville, & iouir de ses biens, en faisant les submission de fidelité accoustumees.

Sera permis au sieur de Villes d'enuoyer le sieur de Brouilli

Brouili au Duc de Mayenne, pour l'aduertir de ce que dessus, & le Roy lui donnera seureté pour ce faire.

Et pour accōmplir, promet ledit sieur de Villes bailler pour ostages le sieur de Rieux, l'Abbé de Genlis, & quatre habitans de la ville choisis par sa Maieité, desquels il promet rendre au cas que les conditions ci dessus soyent accomplies.

Sa Maieité mettra dans la ville deux capitaines, pour empescher durant le dit temps qu'on ne trauaille plus à la fortification & reparation.

*DISCOVRS DE LA DES-
faicte de l'armee du Duc de Sauoye, faicte par
le Seigneur Des-digneres en la plaine de Pont-
charra, pres le chasteau de Bayard, vallee de
Graissinodan, le 18. iour du mois de Septembre
1591.*

A Pres la prinse de la ville de Lus en Prouance, le S. Des-digueurs, voulant se preualoir du temps, & le faire prouffiter au seruice du Roy, cependant que l'armee de sa Maieité estoit au siege de Grauaison, empeschant le Duc de Sauoye d'entendre ailleurs, resolut, avec ce peu de forces, dont il auoit rangé ladite ville de Lus au deuoir d'aller assieger Dignes: & pour cest effect partit des Mees le 24. d'Aoult.

Arriué pres ladite ville, se rendit d'abord Corbon à deux mousquetades dudit Dignes. Et sur la deliberation d'exercuter ceste entreprise, nouvelles assurees arriuerent, que l'armee de Sauoye, composee de sept cens maistres, & sept mille arquebuziers, (chose notoire à chacun, confirmee par plusieurs aduis, & qui depuis s'est trouuee veritable que ceste armee dis-ie, commandee par les SS. Amedeo, Oliuera & Marquis de Tresuic, auoit assiegé Morettel depuis nagueres fortifié pour courir Grenoble du costé de Sauoye.

Sur ce nouveau aduis il salut necessairement changer de deliberation. & au lieu d'assailir, se refoudre de se-
courir

courir & defendre, voire vser de diligence, par ce que la place n'estoit si bien fortifiée & pourueüe qu'il estoit à desirer: comme chose entreprise & executee dedans quatre iours pendant lequel temps ledit S. Des diguieres estoit sur la frontiere, pour recognoistre l'armee du Pape passant par Montmelian, à fin d'en donner aduis au Roy, empescher qu'elle ne courust & rauageast la vallee de Graissnodan (ce qu'elle eust fait, n'eust este l'obstacle que lui donnoit la troupe dudit S. Des-diguieres.) & se preparer au siege dont Grenoble estoit menaillé par ladite armee.

Le 25. dudit mois, & le iour suyuant, ledit S. Des-diguieres sortit de Prouence, apres auoir laissé quelque compagnie des siennes audit Corbon, en attendant que M. de la Valette y en eust establi à sa volonteé: &, sans congédier ni desbander aucunes troupes, leur fit prendre le chemin où la necessité pressoit.

Depuis ledit iour, iusques au 12. de Septembre, ledit S. Des-diguieres trouuilla à assembler de ses amis, si bien que le meisme iour il se trouua à Grenoble & villages circonuoisins, accompagné de SS. de Mures, de Briquemaud de Morges, de Prabaud, & autres Gentils-hommes & Capitaines, avec trois cens maistres au plus, & deux mil sept cens arquebusiers.

L'ennemi ayant sceu l'arriuee des troupes, dont le nombre lui estoit incertain, leua son siege, lequel à la verité il n'auoit pas mis trop pres de Morestel, & s'en alla loger à Pontcharra, demie lieuë loing au dessus de ladite place: & trouuilla à retrancher & barriquer les venues de ce logis, avec apparence de le vouloir garder & logea aussi quelques troupes en des maisons là aupres. Et quant à la troupe dudit S. Des-diguieres, l'infanterie print logis au Cheilas, & la caualerie à Goncelin & Tensin, tellement que la reste de ceste petite armee n'estoit qu'à demie lieuë de l'ennemi.

On employa le 15. à recognoistre la forme du logis de l'ennemi. Et le 16. (en attendant ledit S. Des-diguieres, demeuré malade à Grenoble d'un catarre qui le retint là l'espace de 4. iours,) le S. de Bellier, avec quelques harquebusiers à cheual, enfonça la garde d'une compagnie de caualerie,

lerie, donna dedans leur logis, & la desfit entierement. Il y demeura vne vingtaine d'hommes sur la place, vngtsept cheuaux de seruiçe & des casâques, lances, & autres armes gaignees.

Le 16. les SS. de Mures & de Morges, ne voulans perdre temps, allèrent avec quelques vns de leur compagnie reconnoistre de si pres la garde de l'armee, qu'ils entrerent pesse mesle dedans, & la reiecterent sur les bras de ladite armee. Et n'eust esté que le chemin estroit fut embarassé de trois ou quatre cheuaux tombez, qui seruirent de barriquade aux fuyards, ils les eussent poursuiuis d'auantage: Il mourut là quelques vns de l'ennemi, & y fut gaigné de bons cheuaux.

Ledit S. Des diguires arriué le mesme iour, n'oublia pas d'employer le 17. à bien voir le logis des ennemis, considerer l'assiette du lieu, qui leur estoit favorable, & dont ils se pourroyét aider si on les alloit attaquer, Et le iugea si bien, que de la mesme façon qu'il l'auoit premedité, voire figuré sur vne feuille de papier, l'ennemi se trouua le lendemain 18. dudit mois en bataille. L'ordre en estoit tel: Sa teste estoit tournée vers Grenoble: A la main gauche estoit son infanterie sur vn costau de vignes en rond, au dessous du chasteau de Bayard: à sa main droite la riuere de l'Isere: & entre ladite riuere & le costau sa caualerie en trois escquadrons dedans les prez qui sont proches de la maison du S. de Bernin. Et au deuant de ceste caualerie, enuiron quarante maistres auancez en vn champ plus releué que les prez, ausquels on ne pouuoit aller dudit champ que à la file: y ayant vn vallon ou precipice, qui empeschoit les nostres d'aller à eux en bataille.

Les ennemis s'estoyent mis en cest ordre, par ce que de loing ils auoyent descouuert la troupe dudit S. Des diguires venir à eux. Estans donc arriuez à deux mousquetares du champ de bataille de l'ennemi, il fit faire alte aux siens en vn bas pres la riuere, où ils estoient couuerts d'arbres, à fin ne n'estre recognus. Ce pendant le S. de Prabaud avec quinze cens arquebusiers suiuoit le costau à main droite, en deux troupes, dont l'une tenoit le haut, pour desloger ceux qui occupoyent le costau, & l'autre suiuoit le
chemin

chemin au bas, pour faire quitter l'infanterie que fauorisoit la caualerie de l'ennemi. Et en attendant que le dit S. de Prabaud s'auançast, on fit paroistre quelque infanterie & caualerie sur le champ où estoit la garde de l'ennemi. Et peu de temps apres ceste caualerie, qui n'estoit pas plus de vingt maistres, conduits par le S. de Verace Lieutenant de la compagnie du S. de Briquemaud, alla droit à ladite garde, qui ne voulut point attendre, mais quitta sa place pour se retirer au gros. Voyant ceste contenance, & que d'ailleurs nostre infanterie auoit commencé à esbranler celle de l'ennemi qui estoit sur ledit costau, le dit S. Desdiguieres fit monter ses troupes sur le châp de bataille qu'il auoit choisi, qui estoit celui mesme où la garde de l'ennemi estoit au parauant posee.

Et sur le champ se rangea ainsi. L'infanterie conduite par le S. de Prabaud tenoit le main droite, comme il a esté dit. Le S. de Mesplais, avec vn bataillon d'infanterie, la main gauche sur le bord de la riuiere. La caualerie au milieu, rangee en trois esquadrons se iuiuans l'vn l'autre sans comprendre les coureurs en forme d'auantgarde comandee par le S. Briquemaud. L'esquadron qui le suiuoit de pres, conduit par les SS. de Mures & de Morges. Le deuxieme, la cornette dudit S. Des diguiers conduite par le S. de Poligni. Et le dernier c'estoit la cornette blanche accompagnee de cinquante deux maistres couuerts, & toutesfois paroissoient pour cinq cens maistres, par ce qu'il y auoit à la queue six vingts harquebuziers à cheual, & les valets ayans tous l'espee à la main. Ce qui donna beaucoup d'effroi à l'ennemi. A la main gauche y auoit vn bataillon d'infanterie pour fauoriser ladite cornette blanche, qui seruoit d'arrieregarde.

Ainsi rangés, en mesme temps que l'escarmouche s'eschauffoit entre l'infanterie d'une part & d'autre, & que celle de l'ennemi commençoit à quitter son logis, on chargea la caualerie de l'ennemi, qui au premier abord fit assez belle contenance, & soustint ceste charge, puis poussa vn peu nostre auantgarde, qui se voyant soustenue tourne & rompt l'ennemi, qui auoit mis tous ses esquadrons en vn, pour mieux fuir. Toutesfois il fit encores vn tourne dedans les prés qui sont de la maison du S. de Bernin, & atten-

dit nostre auantgarde de la longueur de la lance. Puis il commença à fuir & continua estant poursuui iusques à Montmelian, où les fuyards ne se retirerent tous, parce que les vns sont morts sur la place, & les autres s'en allerent à vai de route vers la Rochette, Aiguebelle, Miolans, & dedans les bois.

Le nombre des morts passe deux mil cinq cens. Il sy est gagné plus de trois cens cheuaux. Il y a quelques prisonniers, la plus grande part Capitaines, Lieutenans, ou Enseignes, dixhuict drapeaux portans la croix rouge, & vne cornette y ont esté prins.

Le S. Amedeo s'est sauué à Miolans. Les SS Marquis de Treuic & Oliuera ont esté perdus dedans les bois l'espace de trentesix heures, & depuis se sont sauués à Montmelian. Les bagages entierement demeurez. La plus part des principaux chefs de l'ennemi se trouuent perdus.

Et le 19. deux mil Romains & Milanois, qui s'estoyent sauuez dans le chasteau d'Aualon avec le Comte Galeotte de Belioyeuse leur Chef, se sont rendus à la discretion. La furie des soldats n'a peu pardonner à six ou sept cens d'iceux qui ont esté taillez en pieces, & le reste avec le baston blanc mis en lieu de seurte par ledit S. Des-diguieres, sous les promesses qu'ils ont faictes de se retirer en leurs maisons, sans iamais faire la guerre contre le Roy.

Ceste victoire est de tant plus signalee, pour ne s'y estre perdu aucun homme de marque des nostres. Et apres la recherche faite par les compagnies, s'est trouué vn cheual leger du S. de Briquemaud, & deux soldats morts: le S. de Vallouze, & deux soldats bleccés.

Il semble que la memoire de ce grand Capitaine le Cheualier de Bayard, en son temps si affectionné à la France, n'aye voulu premettre que ses anciens ennemis receussent autre traitement à la veüe d'une maison que lui mesme auoit fait bastir.

Le butin n'a pas esté si petit, qu'il ne se mōte plus de deux cens mil escus, la plus grande partie en chaines, bagues, or, argent monnoyé, vaisselle d'argent, riches accoustremens, & le reste en cheuaux & armes.

A Dieu en soit gloire, & le contentement aux seruiteurs du Roy.

Après ces exploits de guerre, plusieurs qui auoyent adhééré à la Ligue, voyans que les affaires ne succedoyent pas selon qu'ils l'auoyent estimé, commencerent à se refroidir, & à chercher les moyens de se repatrier, de ce nombre estoyent quelques officiers de iustice, contre lesquels (pour ce qu'ils vouloyent de prinsault renirer es charges publiques) fut faite la docte remonstrance qui s'ensuit.

REMONSTRANCE FAITE
au grand Conseil du Roy, sur le reestablishement requis par les officiers qui ont suiui la Ligue.

Par M. FRANCOIS DE CLARI, Conseiller, & Aduocat general de sa Maisté andit Conseil.

C'EST vne chose estrange que les corps les mieux composés, & de la plus forte temperature, quand apres vn long bonheur de santé ils se trouuent enueloppés en quelque maladie populaire, sont beaucoup plus combatrus du mal, que les corps mal sains, imbecilles, & foibles, qui languissent d'ordinaire es inquietudes d'vne fiebure léte. Cela vient de ce que les corps intemperés vivent par la fiebure en vne consommation d'humours perpetuelle, & l'assiduité de la maladie leur sert comme de purgation: Là ou au contraire la petite qualité d'humour piccante, qui es personnes bien saines ne peut troubler l'harmonie des humours naturelles par aucun apparent effort, crouissant negligee laisse tousiours quelque extremement qui gagne le corps pied à pied, & apres vn long amas de matiere plus vieille & plus tenante, à la premiere esmotion agit avec plus de violence la bonne coustitution naturelle. Il en est aduenu de mesmes à ceste compagnie

Messieurs, laquelle estant l'un des plus saints & plus florissans corps de iustice de France, qui a donné de si grandes preuues de sa fidelité au Roy, comme il estoit impossible de se desher que quelcun de ce Senat si graue deust manquer de deuoir à son Prince, qu'il a l'honneur de suivre de plus pres que tous les autres ordres: on a veu, autant à nostre regret comme à nostre malheur, la pestilente maladie de la Ligue ramper, & se couler dedans: & soit par contagion, ou par quelque disposition mauuaise, en auoir occupé vne partie. Mais, comme es occurrences des maladies naturelles les corps plus sains & plus robustes ont c'est auantage sur les plus maladis & plus delicats, de mieux resister au mal: de sorte qu'en ceste contention d'humeurs la bonte du naturel se renforçant au secours des parties vitales, plustost que de succomber au mal, descharge, quelquesfois le fardeau de la maladie sur les parties les plus debiles: de mesmes, la vertu du conseil, se faisant admirer par la resistance qu'elle a faicte à ceste fiebure chaude de la Ligue, a si bien conserué ce qui estoit de plus entier & de plus noble, que la maladie n'a eu prise, que sur les parties les plus foibles, & moins capables de la santé. Toutefois le conseil ne s'estant iamais esloigné de l'amour & desir naturel que chaque corps doit auoir à sa conseruation, & à la guerison de ses membres offenzez, n'a oublié ni espargné aucun remede propre pour rappeler ceux qui si librement ont voulu mourir en leur maladie. On n'a point irrité le mal par des medicamens aigres & violents: on a doucement prouoqué la force de chacun, on l'a fomentee, on l'a aidee, on a moderé la douleur d'un long & frequent liniment de patience. Le feu Roy mesme, & le Roy d'aujourd'hui heureusement regnant, tanquã amici medici, ont mieux aimé tenter la restitution de la santé de tout ces officiers malades par les indulgens moyens de clemence, que par la senere guerison de la correction des loix. Par trois Edicts ils leur ont donné temps pour se recognoistre, & promis abolition du mal passé, s'ils reuenoyent au seruice de leurs Maistez. Et sicut medicina vsus apud aegros, etiam apud sanos honor est, ita clementiam quamuis poena digni inuocent, etiam innocentes colunt: ainsi, le conseil inclinant à la benignité de nos Princes, tres-aise de ceste

grace

grace, à pourchassé leur retour, chacun leur à rendu la main: mais ils ont mespris le benefice du Roy, & les aduis salutaires de leurs amis, se sont plus orgueilleusement esleuez, & ont voulu furieusement perdre tout ce qui les a voulu sauuer. Que pouuoit on faire à vne obstination si grande? La maladie estoit violente, mortelle, contagieuse: deux crimes mortels & capitaux, de perduellion & de Maiesté, auoyent suffoqué leur naturelle vertu, par le mespris de santé & par leur resistance aux medicamens la maladie estoit desesperée. Les extremes maladies demandent des remedes extremes. En fin il a falu que par trois Edicts verifiez au conseil, les officiers, qui auoyent suivi la Ligue, ayent esté declarez rebelles, & criminels de leze Maiesté, & comme tels priuez de leurs estats qu'on a estaints & supprimez. Ceste section de membres ne s'est peu faire qu'avec larmes, qu'avec le sentiment & la douleur de tout le corps: mais elle estoit necessaire, elle estoit salutaire, bien que douloureuse. Les remedes les plus sains sont les plus sensibles, & donnent de plus viues pointes. Maintenant, apres que la playe est reprise, que la couppure est consolidee, & la cicatrice endurcie, quelques vns de ces officiers retranchez demandent d'estre reincorporez avec nous: Comme en fin par l'heureux succes des affaires du Roy, ils demanderont tous l'entree & leur restitution au Conseil. A ceste fin on vous presentera, comme quelques vns ont desia fait, des lettres de la clemence de nostre Prince. Et tout ainsi que es corps des animaux, que nous appellons infectes, les parties qu'un berger en passant aura couppé de sa houffine essayent de se reprendre par la force & la chaleur du soleil: de mesmes sous l'ardeur de l'amour paternelle du Roy sous l'aspect & le doux soleil de sa clemence tous ces membres coupez tenteront de se renouer à nous. Ce sera à vous, Messieurs, de iuger s'il est raisonnable, s'ils ne demandent pas trop tard leur reestablissement, s'ils ne sont pas indignes de rentrer au Conseil. Pour nous, nos charges & honneurs nous obligent à vous représenter ici la iustice, & vous prier de la conseruer telle en vne cause qui offense le Roy, qui blesse la France, qui interesse le Conseil, & vous touche vous mesmes, comme chacun l'admire en vous es causes de la

Justice ordinaire. Nous ne serons iamais, Messieurs, si des-
 pouillez d'humanité, nisi peu sensibles du malheur d'autrui,
 que nous n'adorions la clemence de nostre Prince, parce
 qu'elle est tresnecessaire en la maison des Rois, où elle ne
 trouue pas tousiours la place: in eoque mirabilior, quo ra-
 rior. Que les Princes recherchent curieusement tous les
 moyens de leur establisement, ou de leur conseruation, ils
 n'en trouueront iamais de pareils à la clemence. C'est vne
 forteresse que l'amour des suiets, qui ne peut naistre que de
 la clemence. Auguste, bien que sage, & d'vn naturel doux,
 se laissa emporter au commencement de son Empire à le se-
 uerité & à la cruauté comme à vn torrent, pensant par les
 peines voir la fin de ses ennemis, & par la terreur contenir
 en deuoir tous les autres. Mais comme vn arbre couppé
 produit vne infinité de iettons, ainsi la mort ou la peine
 d'vn seul citoyen lui aportoit la haine & l'enuie de plusieurs
 autres ses parens & ses amis, qu'il offensoit tous d'vne seule
 vengeance, comme il les pouuoit tous obliger d'vn pardon.
 Son esprit assailli de beaucoup de cogitations, flottant agité
 de la diuersité des pensees que lui produisoit le soing de son
 Empire, & de sa vie, ne sceust iamais estancher la cause des
 guerres ciuiles, que par le conseil de sa femme, qui le desar-
 mant de rigueur le fit regner par la clemence. A ceste seule
 resolution s'assura son esprit incertain & trauaillé: & par
 l'euuenemēt il reconnut combien ceste douceur affirmist son
 Empire, combien elle lui engendra d'amitié & de gloire
 tout ensemble, Car tout ainsi que la face du monde est
 beaucoup plus belle & plus agreable, quand le soleil riant
 esclost vn iour serain de son œil, qu'elle n'est alors que le
 ciel est couuert de nuages, que les esclairs fendent l'air de
 tous costez, que le tonnerre gronde espouuantablement:
 ainsi la douce Royauté. & la clemente administration de
 la chose publique, est mille fois plus belle & plus aimable,
 qu'vn Empire noir de courroux, trouble de choleres,
 rougissant de sang & de vengeance. Parce qu'encores
 que la peine n'atteigne que les mauuais, la cholere
 des Princes ressemble au foudre, qui ne tombant qu'à la
 ruine d'vn seul, espouuante d'horreur tout le reste du
 monde. Ceste voye de clemence à semblé la plus certaine

& plus asseuree à nostre Prince pour son establissement, la plus accommodee à la bonté de ses nœurs, & la plus digne de la generosité de son naturel. En quoi certes, comme en autres vertus, il surpasse tous les Princes du monde: Car l'entree de son regne parsimonio fuit etiam perfidissimi sanguinis: où Auguste ne se laissa gagner que bien tard à ceste vertu: Et peut on dire avec Seneque, non tam in eo clementiam fuisse, quàm lassam crudelitatem: Pour ne parler point de Sylla, cui clementiam hostium tantum inopia dedit. Mais le Roy, des son aduenement à la Couronne, a ouuert les portes & le sein de la misericorde, & ne permet iamais, comme disoit ce Prince Romain, deliciae humani generis, que personne se retire mal content de sa face. Il en a donné de grandes preuues par les lettres de restablissement qu'il a accordees aux officiers rebelles qui ont voulu ruiner son Estat: que l'estime en lui vne aussi grande marque de Iustice, que de clemence. Cest excès de douceur aux Princes est Iustice. Sera ce donc Iustice à vous Messieurs, de suivre l'ordre de la Iustice du Roy: ou sera-ce iniustice de vous opposer aux effects de sa clemence? Certes & s'y opposant, c'est quelquesfois Iustice, comme en ceste occasion, & si ce n'est pas contredire au Prince, qui s'est monstré misericordieux. La iustice des Princes, & la iustice des Magistrats s'appuyent sur diuerses reigles les mesures n'en doiuent pas estre pareilles. Car qui ne fait que l'importunité extorque toutes choses de la main des Rois? que les Princes ne doiuent refuser aucune grace à personne, pour viure dans le cœur & l'amour de leurs suiets, se reposans sur la iustice de leurs officiers, qui renuerferoyent l'Empire, s'ils fleschissoyent à la mesme benignité? Aupres de la douceur des Princes s'aigrit la iustice du Magistrat, comme quelques animaux à la trop grande douceur du muse. Ceste nécessaire contrarieté a conserué nostre Estat, comme vne contrarieté temperee fait sainement viure nos corps, & fait ainsi durer le monde. En quoi nos Rois se sont monstrez beaucoup plus sages que tous les autres Princes, introduisans en leur Royau-me ceste prudence d'Estat, de ne retenir vers eux qu'une partie de iustice, se deschargeans de l'autre sur la conscience de leurs Cours souueraines. Car la iustice consistât

en la recompense & en la peine, nos Rois, pour estre aimez de leurs subiets, ont tourné vers eux la face riante de Iustice, qui est la recompense & la grace: &, saisissant leurs Magistrats souuerains de l'autre partie rigoureuse, qui est des peines & supplices, les obligent autant à la seuerité, comme ils se laissent aller à la clemence. C'est pourquoy ils ne veulent pas qu'on se relasche à tous les dons qu'on tire de leur liberalité, ni qu'on embrasse toutes les graces, & autres lettres qui peuuent estre contraires à l'Estat, ou apporter quelque playe & quelque dommage au public, comme ceux-ci. He combien de fois les compagnies souueraines de ce Royaume se sont-elles opposees à la volonté des Rois, leur remonstrent le preiudice qu'elles leur feroient de la suiure? se presentans à leurs Maiestez auec les plus viues, les plus hautes, & plus significantes marques de Magistrat, comme plus prestes à despouiller leurs dignitez, voire auec leurs vies mesmes, que d'entrer en la verification des Edicts ou autres lettres que la malice du temps auoit arraché d'eux, sans fleschir sous la presence des Dauphins, ni sous l'œil seuer du Roy mesme? Cela, c'estoit rédre la iustice, c'estoit faire la iustice en souuerain Magistrat François. En fin qu'est-il tousiours arriué de ceste resistance? Quand on a representé à nos Rois, que les ames des Iuges estoient iurees de ne suiure pas tousiours leur commandement, selon la puissance dont-ils auoyent honnôrez les Magistrats dès la creation des ordres de la iustice souueraine de France: qu'on leur a remonsté que les cours souueraines estoient comme les tuteurs de l'Estat, & que la portion enuieuse de iustice estoit escheuë au partage des Iuges, ils ont loué leur refus, & pris en bonne part les remonstrances. Et au subiect qui se presente, nous vous prions de renoquer en memoire la creance que le Roy vous a fait entendre, de ne laisser point de bien faire la iustice, sans vous arrester aux lettres de restablissement que sa clemence ne pouuoit refuser. Mais est-ce clemence au Magistrat, de recevoir les pardons & restablissemens de officiers rebelles? prophanerons nous la clemence du Prince? Serôs nous seueres & cruels, ne nous laissant point gagner à la mesme humanité du Roy? Si nous en prenons l'aduis
de

de Seneque, il nous resoudra en vn mot, tam crudelitate esse omnibus ignoscere, quàm nulli: morbum esse omnibus arridere, non hilaritatem imbecilles esse oculos, qui ad omnium lippitudinem suffunduntur. Il faut garder quelque ordre & discretion en la Iustice, car tous les pechez ne sont pas egaux: & monstret plus de seuerité enuers les vns qu'enuers les autres, non est crudelitas, sed disciplina. Voudroit-on accoupler le Magistrat avec le peuple, & pardonner à l'vn aussi facilement qu'à l'autre? voudroit-on dire que tous deux ont également failli? Que le Seruiteur qui scait la volonté de son maistre n'offense pas d'auantage, que celui qui l'ignore? Que celui là ne soit plus coupable, qui deuant corriger la rebellion, l'excite, l'eschauffe, l'entretient l'autorisé? Le Magistrat & le peuple ne peuuent estre paralleles. Que si on veut tant egaler les pechez, qu'au moins on ne rende point les Magistrats plus capables de misericorde que le peuple, puis qu'ils ont plus grieuement offensé: Qu'on se contente de ne les inquieter ni en leurs biens, ni en leurs vies comme le peuple: que la grace du Prince soit bornée de ceste raison, qu'elle soit restrainte à ce temperament: elle sera assez pleinement estendue par cest effect. Mais de remettre ces rebelles aux dignitez qu'ils tenoyent de la seule main du Prince, où est ce qu'on auroit pris ce mauuais exemple: Les officiers de la Ligue ont trop peu prisé leurs charges, & en ont abusé: ils les ont quittees, & desaduoué les tenir du Roy: on n'a fait que les prendre au mot. En ce poinct c'est Iustice de vouloir ce qu'ils ont voulu, de suiure ce qu'ils ont preiugé eux mesmes en leur cause: ils nous ont monstté ce que nous deuions faire. Toutesfois, n'ayans rien que ce qu'ils ont demandé, voyons s'il a esté raisonnable de nous accommoder à l'appetit corrompu de ces malades, si on a bien fait de les priuer de leurs estats, si ça esté pour iuste cause, & si nous sômes seuls & premiers auteurs de ceste Iustice qu'ils appellent rigueur. La raison des Edicts du Roy, & la Iustice des arrests du Conseil, pour destituer les officiers rebelles, est fondée sur la notoriété, charges, informations, & confessions, qui les conuainquent d'auoir esté de la Ligue. Ce crime a deux chefs, & peche contre les deux

plus grandes loix de l'Estat, leges horrendi carminis, de per-
 duellion, & de Maiefté. De nier qu'ils n'ayent encouru les
 peines de ces loix, ie ne pense pas qu'ils en puissent auoir
 l'assurance: ils implorent seulement la misericorde du
 Prince, & la grace du Conseil. Que s'ils demandent en
 quoi ils ont esté de la Ligue: Mais en quoi n'en ont-ils
 point esté? N'ont-ils pas juré plusieurs fois la Ligue, &
 avec elle la ruine du Roy, de l'Estat, & de nous? Ne se sont-
 ils pas assemblez au conseil de la Ligue? N'en ont-ils pas
 esté les Conseillers, n'ont ils pas offert de l'argent pour en
 estre? N'ont-ils pas esté du secret Conseil des Ducs de Ma-
 yenne & d'Aumalle? N'ont-ils pas appellé vn Roy estran-
 ger nostre ancien ennemi? Ne se sont ils pas voulu don-
 ner à lui? Mais pour les autres, qui se pretendent moins
 coupables, ne confesseront ils point qu'ils se sont assem-
 blez, & demeuré pres de deux ans eniers avec les conspira-
 teurs & ennemis de l'Estat, qu'ils auoyent par arrest decla-
 rez rebelles à Vendosme? N'ont ils pas juré la Ligue plu-
 sieurs fois avec eux, & fait tous actes de rebellion contre
 le Roy? Estans au parauant Magistrats souuerains, n'ont
 ils pas autorisé la conspiration par leur presence: & par lon-
 gue frequétation des rebelles, n'ont ils pas participie à leur
 conspiration? Mais ils se sont comportez modestement.
 Quoi? pour estre de la Ligue, faut-il tout remplir de meur-
 tre, de sang, & de carnage? n'auoir rien d'inuiolable ni de
 sacré? Les plus criminels du Conseil, qui font gloire d'es-
 tre de la Ligue, n'aduouéront iamais de s'estre eslancez en
 pareils desbordemens. Et pour les autres, ne reconnoi-
 sttront ils point de bonne foy ce qu'ils ne peuuent mettre en
 doute, qu'ils ont ordonné de tenir vn grand Conseil à Pa-
 ris, qu'ils ont essayé d'en transporter la dignité au parti de
 la Ligue? N'ont-ils pas tenu le Conseil autre part qu'en
 son lieu naturel, qui est pres du Roy, & par vn si lōg temps?
 N'ont-ils pas desauoué d'estre officiers du Roy, & rendu la
 iustice sous autre nom que du Roy? N'ont-ils pas reconnu
 le Duc de Mayenne pour Lieutenant general de l'Estat
 Royal & Couronne de France? N'ont-ils pas esté Iuges
 sous les auspices? N'ont ils pas opposé en sa faueur leur
 grand Conseil au grand Conseil qui suiuoit le Roy, pour
 donner au Duc de Mayenne les mesmes marques du
 souuerai-

Souueraineté qu'ils tenoyent du Roy? Estans hommes
 priuez & interdits (car nul ne peut aduouer le Magistrat
 que du Prince legitime, comme il est dit en l'Exode & aux
 Nombres) ne se sont ils pas portez pour Iuges souuerains
 sous la Ligue? Si ce ne sont crimes de perduellion & de Ma-
 iesté, si ce n'est estre de la Ligue, il n'y a donc point de li-
 gueurs en France. Mais encore, qu'ils nous respondent s'ils
 ont empesché qu'on n'ait appellé vn Roy estrangier, & qu'on
 ne se soit voulu donner à lui, pour ne dire point s'ils l'ont
 procuré, ou s'ils y ont consenti eux mesmes? s'ils n'ont pas
 receu tous Edicts & reiglement du Duc de Mayenne en
 lieu de ceux du Roy? s'ils n'ont pas mesprise ceux du Roy?
 Et ce qui est plus miserable, n'ont ils pas dependu comme
 esclaués, togara mancipia, du conseil des quarante, esleuez à
 ce conciliabule de la lie & de la boue du peuple? N'ont ils
 pas receu d'eux les formes de iuger, les attributions de iu-
 risdiction, & les reiglemens? N'ont ils pas acquiescé à leurs
 commandemens & defeneses, prostituant laschement à ceste
 vermine le nom qu'ils retenoyent du Conseil? N'ont ils pas
 conceu les commissions sous autre nom que du Roy? Nont
 ils pas fait ou veu casser les seaux du Roy, n'ont ils pas re-
 ceu les arrests seellez d'autre seau que du Roy, & changé
 l'ordre, la forme, & la conception des arrests? Quoi d'auan-
 tage? n'ont ils point fourni de l'argent pour l'entretene-
 ment de la guerre contre le Roy? N'ont ils iamais porté les
 armes pour la Ligue? Ne les ont ils point fait prendre à
 leurs seruiteurs & domestiques? Ne se sont ils pas quelque-
 fois enorgueilliz de nos pertes? Ne se sont ils pas insolent-
 ment resiouys de la mort du feu Roy? Nont ils pas parti-
 cipé à toutes les tristesses publiques de la Ligue? En fin,
 n'ont ils pas pari & duré avec les plus execrables ligueurs
 iusques à l'extremité? Nont ils pas endured des sieges rigou-
 reux avec eux, sans les auoir iamais voulu quitter, ni des-
 mordre leur parti, que lors que la necessité, & la faute de
 toutes choses les en a arrachez? Considerez maintenant,
 Messieurs, si les Edicts ne sont pas saincts, qui les ont
 priuez de leurs estats, si vos arrests ne sont pas iustes, si
 la cause n'est pas bien legitime & necessaire, s'ils n'ont
 pas esté de la Ligue, si tous ces crimes ne sont au pre-

mier chef de Maïesté. Consultons en toutes les loix de Maïesté, Iuliam, Cæliam, Apuleiam, Corneliam, Papiam, Variam, toutes conceûes promulguees, & pour venger le Maïesté offensée, & pour priuer de dignité & de vie tout ensemble les rebelles officiers. Oyez Scæuolam, Saturnium, & les autres Iuriscultes, qui en ont parlé, il nes'en ver-
 ra vn seul qui les excuse. Et puis ils trouueront estrange qu'après estre notoirement attaints & conuaincus de tant de crimes du perduellion & de Maïesté, après s'y estre si longuement plongés, on ne les admette plus en leurs charges? Qu'ils regardent que par la clemence du Roy ils eui-
 rent les autres peines dernières de glaiue de feu, du deuotement des bestes, tous supplices ordinaires du crime de Maïesté: que le genouil à terre, & le regard baissé ils ad-
 rent humblement le Roy, qui leur laisse les biens & la vie. Mais pour le restablissement en leurs premiers offices, c'est trop d'impudence à eux de le demander en ayant tant abusé: nous ne de uons pas penser que le Roy le veuille, nous ne de uons pas faire ceste playe à l'État de les y receuoir. Et en cela ferons nous sans exemple? Es autres nations, & républiques bien formées ne nous a on point ouuert le chemin? Nous confirmerons nous en ceste premiere resolution des arrests du Conseil si iuste & si clair, sans la lumiere des autres estats les mieux ordonnez, & du nostre mesme? faut-il allumer des torches en plein midi? Ro-
 me ne vid iamais personne conuaincu de perduellion, ou de Maïesté, qui ne perdist la dignité & la vie: tesmoins ces Gracques remueurs d'État, ce Catiline coniurateur, ce Sp. Cassius, ce Manlius, ce Claudius Nero censeur. Et bien qu'il semble que Ciceron vueille faire accroire, que Cæso Quintius, & Furius Camillus, condamnez pour crimes de perduellion, après auoir preuenu la mort par vn bannissement volontaire furent rappellez & remis en leur premiere dignité par le peuple appaisé & addouci: en ce qu'il aduance qu'ils auoyent esté condamnez Centurietis comitijs: qui est la vraye marque pour les designer attaints de perduellion: Car en l'ordre de la Iustice Romaine entre les iugemens publics, la seule perduellion estoit iugee par semblables comices, depuis le temps de Coriolanus. Toutesfois Tite Liue assure au contraire, que

Vn de ces deux Romains, sans estre condamné, exila volontairement, l'autre, pour peculat, n'encourut qu'une amende pecuniaire. Ce qui n'eust esté iamais supporté par le peuple Romain en vn crime du perduellion, ou Maïesté. Le peuple genereux, ialoux de son estat, eust poursuiui leurs vies mesmes iusques aux extremes & dernieres terres. Sous l'Empire, ie sçai bien qu'Auguste donna la vie à Lucius Cinna accusé de conspiration, & lui offrit le Consulat sans l'auoir demandé: mais ce fut apres auoir faict passer par le tranchant de l'espee vnd grand nombre de Magistrats & simples citoyens: las de meurtre, odieux de vengeance, pensant par ce bienfaict obliger vn grand ennemi non contuaincu, & par là esteindre la flamme d'une grande sedition, qui alloit embraser la ville. Depuis lui, qu'on voye comme les factions ont esté vengées sur les Magistrats par les Princes Romains ses successeurs, par Tibere sur Seianus, & en ceste grande reuolte de Germanie, & autres occasions: Sa response est assez congneue, par laquelle il fit entendre au Preteur, qui alloit trop mollement en la coercion & supplice de ce crime, qu'il exerçait plus viuement ces loix de Maïesté. L'histoire nous monstre assez comment se gouuernerent en la punition des Magistrats rebelles, Galba, Otton, & les Vespasians: Quels se firent voir Marcus Antoninus contre Cassius, Commodus contre Perennis Prefect, Septimius Seuerus es factions d'Albinus & Niger, Alexandre fils de Mammee contre Flauinianus & Chrestus les premiers officiers de sa Cour soupçonnez de trahison: Gordianus en la sedition d'Afrique, Philippus sur Tapianus, & ceux qui s'estoyent esleuez avec Marinus: Aurelianus contre Longinus, qui auoit conseillé Zenobia: & avec quelle moderie il pardonna à Tetricus, lui ostant sa dignité. De mesme seuerité se firent reconnoistre Probus en la sedition de Bonosus, Diocletian, Maximian & autres, sous l'Empire desquels vn seul officier ciuil ou militaire atteint de rebellion, & criminel de Maïesté, n'a presque iamais obtenu sa vie, qui est bien loing de la conseruation de son estat. Et comment eust-on continué en charge vn officier rebelle, qu'on a exautore & priué du baudrier militaire les simples soldats Romains, qui auoyent consenti aux sedi-

tions contre les Empereurs, parce qu'ils leur auoyent serment de fidelité, estoient à leurs gages & à leur solde, bien qu'ils n'eussent ni iurisdiction ni commandement: comme on le vid au regne d'Alexandre Seuere, de Iulian l'Apostat, & autres. De laquelle peine les Pretoriens n'eschappoyent iamais, qui ayans l'honneur d'estre plus pres du Prince, & de la garde du Prince, s'ils se laissoyent aller aux reuoltez, estoient tousiours priuez de leur milice, passez ignominieusement sous le ioug, comme sous Vitellius & sous Seuere: bien souuent decimez & centesimez, comme par Iulian. Mais le sort de la decimation n'exemptoit iamais de peine & de honte les Magistrats, chefs, Tribuns, & autres qui auoyent quelque charge en l'armee, qui n'entroyent point au priuilege de la decimation. Ourez ici les yeux, Messieurs, sur ceste forme de iustice: les simples soldats Romains, sans charge ni dignité quelconque, pour auoir donné consentement aux rebellions estoient rayez du serment de la guerre, renuoyez en leurs maisons comme simples Quirites, & perdoyent le nom de soldats, Tradite nostra viris ignaui signa Quirites. Tous les chefs & Magistrats en perdoyent la vie: & nous admettrions aux charges des plus grands Iuges de France, ceux qui ont tant offensé en ceste desnaturee reuolte contre nostre Prince? Peut estre que les Empereurs apres s'estre faitz Chestiens, ayans appris de pardonner en l'Eglise, en ont vsé plus doucement. On sçait assez comment s'y porta Constantin: comment son fils Constantius se vengea cruellement sur Gallus, & ceux qui auoyent suivi son parti: sur le Prefect Alladius, qui fauorisoit Dalmatius nommé Empereur par Constantin mesme son pere, sur Opatius Patrice, & autres. Mais lors que Iulian se fut declaré Empereur, n'enuoya-il pas Leones avec charge expresse d'oster la dignité & le magistrat à tous ceux qui l'auoyent assisté? C'est ainsi que Valentinian fit reuiure les loix de Maiesté en la sedition de Firmus, qui s'estoit esleué contre lui, & que pour la seule desiance de ce crime, il osta la prefecture de la Cour à Sallustius: c'est ainsi que son frere Valens se porta genereusement contre Procope, Marcellus, & Theodore: Theodose le grand es factions de Victor, Maximus, &

Eugene:

Eugene, mais vn peu biē aigremēt en l'esmotion de Thesalonique. Tel a esté l'ordre de la Iustice de ses enfans contre Ruffin & Stilico : c'est pour cela mesme que Deuterius, & Pierre Secretaire d'Estat, accusez seulement de l'amitié de Stilico furent chassez de leurs estats : & Limenius ne perdit le souuerain Magistrat de l'Empire, que pour auoir esté trop doucement recueilli par le tiran Constantin. C'est ainsi que se firent craindre Leon & Zenon contre le parti de Basilisque : c'est ainsi que Iustin punir Vitalianus premier officier de l'Empire, c'est ainsi qu'il estouffa la faction d'Amantius & Theoritianus : Iustinian la sedition d'Hypatius & ç'a esté la iustice & l'assurance de l'Estat des Empereurs. Armandus ne se vid priuer de sa double prefecture, qu'en vengeance de ses reuoltes. Que si sur le declin de l'Empire Greces familles des Romains, Comnenes, Paleologues, & autres, on a laissé viure quelque Magistrats rebelles, apres leur auoir osté leurs offices on les à ordinairement tondus, & enfermez dans des monasteres, les punissant comme d'vne mort ciuile. Si par fois donc on leur a laissé la vie, on a si peu permis qu'ils ayent retenu quelque vestige de leur premiere dignité, que Constantius ayant pardonné à vn factieux, voyant que par mesgarde, & d'estonnement de sa fortune, il auoit encores des fouliers de couleur à ses pieds, enseignes de dignité entre les Princes Grecs, il ne voulut iamais permettre qu'il lui fut présenté avec ceste legere marque de grandeur. C'estoit estre ialoux des charges de l'Empire, de ne pouuoir seulement voir les fouliers de la dignité. Pour nostre France, nos liures nous font voir vn bon nombre des plus grands Officiers de la Couronne, comme Maires du Palais, Connestables, & autres, à qui ce crime d'infidelité a cousté l'honneur & la vie. Mais pour les Magistrats de la Iustice ordinaire, pourquoi est-ce que Maistre Iean des Marais Aduocat general du Roy en la Cour de Parlement de Paris, perdit son Estat & sa vie au regne de Charles sixiesme, sinon pour n'auoir empesché & reprimé la reuolte des Parisiens pendant l'absence du Roy & son voyage en Flandres ? On ne le pouuoit accuser de ceste sedition, il auoit aut resfois fidelement serui le Roy, & entré au conseil des affaires de Charles cinquiesme. & toutesfois ne le pou-

uant atteindre de rebellion, on le conuainquit de lacheté: On pardonna bien au peuple, mais le Magistrat ne trouua point de grace. C'est pour la seule crainte des factions, que Philippes le Bel osta les officés à tous les Magistrats de Flandres militaires & ciuils: & que sous le gouuernement du Dauphin Charles septiesme, de l'auis de ses oncles, ont mis hors de charge les plus grands officiers de la Couronne. La vengeance de ce crime s'est eslançé iusques sur les Euesques qu'on a destitué des charges Ecclesiastiques, leur faisant faire le proces criminel, comme à Prætextatus Archeuesque de Rouen, à Ebon Archeuesque de Rheims, & à Wenillon.* On s'en est adressé aux Papes mesmes lors suiets de nos Rois, comme fit l'Empereur Louys au Pape Leon quatriesme, à l'exemple de Iustinian, & des Princes Gots & Lombards, qui auoyent regné en Italie. Et en la question presente nous auons trois Edits verifiez au Conseil, par lesquels les officiers rebelles & Ligueurs sont declarez priuez de leurs estats: ce sont nos loix, loix iurees qui nous lient: pourquoi nous en departirons nous? Ces officiers nont-ils pas esté de la Ligue? Sont-ils reuenus dans le temps des Edicts? Mais agissons plus doucement avec eux. Quand ils n'auoyent esté ni factieux ni Ligueurs, ce qu'ils ne peuent mettre en doute, ne se sont-ils pas retirez vers les ennemis du Roy? nonne transfugæ? Et ce crime a esté vengé de mort par Fabius Maximus, les deux Afriquains, Iule Cesar, & Iulian l'Apostat. Que si ce nom leur desaggreé, ne recognoistront-ils point qu'ils sont deserteurs de leur Prince, de l'Etat, de leur pays, & de leurs colleges? Ne se sont-ils pas retirez de vous, Messieurs, vous ont-ils assistez en vos charges? vous ont-ils accompagnez en ceste guerre ciuile? Est capitale, munus suū aut stationem deseruisse, par les loix militaires des Romains. Mais ils sont reuenus à nous volontairement. Ouy, si le bon heur des affaires du Roy, la force, & la contrainte ne les eust ramenez. Mais tels que cela, emanfores, ils seroyent punis comme deserteurs par Edict de Germanicus. En fin, n'auront ils rien fait? ne trouueront-ils point de nom à leurs crimes? qu'ils confessent pour le moins qu'ils ont esté timides & lasches: que l'impression & la crainte les a iettez en ce mal. Et pour moindre faute l'ar-

mee Romaine fut decimee par Appius Claudius. Pour ne s'estre pas moustrez assez courageux, pour n'auoir pas assez bien fait en la guerre de Samnites, les Consuls Romains despouillerent publiquement le pourpre, furent ignominieusement passez sous le ioug, & , comme dit Tite Liue, vt quisq; gradu proximus, ita ignominia obiectus. La trop grande lascheté des Magistrats, mesmement en vne esmotion ciuile, est source de la trahison. Que dirons-nous de ces froids, qui ont esté comme spectateurs de ceste guerre, qui n'ont voulu seruir le Roy ni au conseil ni autre part, qui ont regardé l'auantage pour se ioindre apres au plus fort, sans s'engager au seruice de sa Maieste? Certes nous ne les excusons point, ils son plus d'agereux: ames tiedes, perilleuses en vn Estat, ennemis couuerts, qui estudent les almanachs à l'auenir, & ne viuent qu'en girouettes. Il faut es guerres ciuiles, que le Magistrat & l'homme de bien, comme disoit Solon, prenne l'vn ou l'autre parti, mais il doit eslire le meilleur. Ce n'est pas assez au Magistrat de ne se mesler de rien: on ne lui demande pas seulement ce qu'il a mal fait, mais ce qu'il n'a pas bien fait: c'est crime au Magistrat, de n'auoir pas bien fait. Ces froideurs ont tousiours esté iugees capitales: car Lætus, l'vn des chefs de l'armee de Seuere, pour auoir regardé le combat, sans s'estre voulu mesler en la guerre Lionnoise, fut condamné à mort: & Chararie en nostre France, appellé au secours de Clouis, pour mesme crime fut appliqué à mesme peine. Ces prudences particulieres, ces discretions d'vn Magistrat pour le bien de ses affaires, sont criminelles de Maieste. Dion raconte qu'Auguste fasché contre ceux qui auoyent failli de se trouuer à iour nommé au Senat tira par sort chascque cinquiesme pour le mettre à l'amende: & ici, apres estre mandez par tant d'Edicts, par tant d'arrest du Conseil, pressez de leur deuoir mesme, les vns voyans l'Estat en branle lui ont finement desrobbé leur espaule, les autres se sont retirez aux ennemis du Roy, quelques vns ont establi vn faux & contraire grand Conseil. Et tous ces crimes si estranges nous passeront deuant les yeux? On nous en portera la puanteur au nez, & elle ne nous esmouura point? Les loix se plaindront d'auoir esté violees, & nous n'orrons point leur plainte? Nous lairrons ainsi pour la poudre

la discipline des loix qui ont conserué la France? Toutes-
 fois, parce que se font loix ciuiles, loix d'Estat rigoureuses,
 mesures inegales à la clemence des Princes, iettons nos
 yeux sur l'Eglise, qui est la misericorde mesme, qui ne
 ferme son giron à personne: voyons si, pour lui auoir
 manqué de foy ou de courage, elle n'a pas priué de digni-
 te ses sacrez ministres, bien qu'ils eussent vn caracte-
 re qui ne se peut effacer. Certainement les canons des A-
 postres dégradent tous les Clercs, qui, s'estans enrollez sous
 les enseignes de souuerain Empereur, ayans quelque char-
 ge en l'armee de son Eglise, ont desaduoué son nom par
 crainte au temps des persecutions, & les reduisent au rang
 des Chrestiens laics. La crainte ne les deliure point de la
 perte des charges Ecclesiastiques. Ceste constitution des
 Apostres, comme plus iuste que rigoureuse, fut estendue
 par les Peres du Concile de Nice sur les simples Chrestiens,
 qui auoyent fleschi aux afflictions de Licinius, à qui ils or-
 donnerent de demeurer trois ans entre les Escoutans, (qui
 estoyent les payens & heretiques,) d'estre sept ans avec les
 Catechumenes, & de prier deux ans entiers avec les fide-
 les, auant que pouuoir estre receus à la communication des
 sacremens. Ils ne soulagerent pas les Catechumenes mes-
 mes, à qui ils enioingnirét, s'ils estoyent tombez en infide-
 lité, d'estre trois ans entre les Escoutans. Car par l'Archite-
 cture des premiers Temples de l'Eglise toutes ces deme-
 res estoyent distinctes & separees selon la diuersité des or-
 dres, comme nous voyons par la belle structure du Tem-
 ple de Tyr basti par l'Euesque Paulinus, dont Eusebe rap-
 porte le Panegyrique en son histoire, & autres tesmoigna-
 ges. Pareille degradation, & priuation de clericature & de
 office, fut ordonnee contre ceux qui reuiendroyét de l'he-
 resie de Paulianistes: & l'Eglise a suivi la mesme prescri-
 ption d'ordre & de iugement. Je scai bien que les Peres ac-
 corderent aux Euesques, qui se departiroyent de la pre-
 somptueuse & affectee innocence des Nouatiens, de pou-
 uoir rentrer en leurs dignitez, si desia il n'auoit esté pour-
 ueu d'autres Prelats en leurs places: Mais c'estoit, comme
 Balsamon remarque, parce que ces Purs ne s'estoyent pas
 autrement voulu retirer de l'Eglise, n'estans conuaincus
 que trop de cruauté enuers leurs freres, qu'ils refusoient
 de re-

de receutoir à penitence. Quant à Eusebe de Nicomedie, & Theognis, à qui les Eueschez furent rendues, & Chrestus & Amphion contrains de les leur ceder, ne se fut pas de l'ordonnance de l'Eglise, ains du commandement de l'Empereur, comme dit Socrate: & la restitution d'Appiarius simple Prestre de l'Eglise d'Afrique fut bien debattue dans le sixiesme Concile de Carthage. Mais pour les rebellions, desobeissances, & coniurations faites contre les Euesques, & autres superieurs, par ceux qui tenoyent quelques charges en l'Eglise, ils en ont tousiours esté declarez irremissiblement descheus, non pas en vn Concile seulement, mais vnaniment au Concile de Chalcedoine, au Concile de Constantinople in trullo, au sixiesme Concile de Carthage. & autres semblables. Les termes sont bien plus forts en l'obeissance des Princes temporels, à qui les Euesques doiuent toute subiection, & en les offensant ils sont degradez eux mesmes par les Canons des Apostres. L'Eglise donc, bien que douce & misericordieuse, encores qu'elle remette les fautes, refuse de rendre les dignitez à ceux qui en ont abusé, qui lui ont esté infideles, ou qui ont coniuré contre leurs superieurs c'est la Justice de la clemence de l'Eglise. Et, s'il est permis à nostre curiosité d'entrer plus auant avec les Peres en la recherche & speculation des hauts mysteres & secrets de Dieu: quand on demâde, pourquoi est-ce que Dieu pardonna à l'homme, & que l'Ange ne trouua point de grace: il ne se presente point de raison de difference de Dieu à Dieu, de sa Justice à sa Justice (côme il n'y en peut auoir aucune) sinon que l'homme n'estoit que simple creature, & l'Ange estoit vn nom de dignité en l'Empire celeste. Le Magistrat & la dignité de l'Ange reuoqua, rerint, & empescha la misericorde de Dieu. Pourquoi donc maintenant, Messieurs, contre tout l'ordre des Estats politiques humains, contre les loix de France, contre la sainte discipline dont nostre mere l'Eglise corrige ses enfans, contre la Justice de Dieu mesme, que sans impieté nul ne peut accuser d'inclemence, voudrions nous restablir aux charges & dignitez du Cõseil, ceux qui en ont esté priuez comme indignes par tant d'Edicts, par tant d'arrests, pour des crimes de perduellion & de Meste horrible, & qui l'ont ainsi preiugé en leur cause? Nous nous laurons donc gagner à des feintes larmes? nous ploye:ous à

si foibles secouffes? Nous voudrons donner la main à des hommes qui se noyent, & ils nous submergeront avec eux, & nous perdront dans le gouffre de la Ligue? Ou courrons-nous, Messieurs, ou nous emporte nostre malheur? Restablir ceux qui ont renuersé l'Etat, qui ont voulu perdre le Conseil, qui ont ruiné la France? Nostre fortune est-elle si passée, que la memoire ne nous en reste plus? La cheute a-elle esté si legere, pour releuer ceux qui nous ont fait chopper? Sommes nous si bien confirmez de la maladie de cest Etat, que nous n'en ayons plus d'alteration contre la cause du mal? Nous verrons donc l'obiet de nostre perte, & nous irons au deuant lui faire careffe? Nous verrons ceux qui nous ont manqué de foy, & nous nous commettrons encore a eux? C'est vouloit iouer trop librement de son reste. La maladie est bien dangereuse, si elle nous aporte vn si grand estonnement d'espris, vn si pesant assouppissement de membres, & vne si vniuerselle priuation de sentiment: elle tire à la mort, si nous manquons ainsi de cognoissance. Que l'Espagnol ne se mette donc plus tant en peine, nous nous desferons bien encor vn coup sans lui. Ses grandes armées de mer & de terre perissent & s'esuanouissent incontinent deuant nous, il reconnoist qu'il ne nous peut surmonter que par nous mesmes, que sans les infideles officiers, qui estoient pres du Roy & parmi nous, il ne scauoit par où nous entamer de là nostre mal à pris origine, il le veut poursuiure par où il l'a commencé. Mais nous voudrons bien laschement perir en ceste infortune, si nous en embrassons les instrumens, si nous nous trahissons ainsi nous mesmes. A quoi pensons nous? Nous ne faisons que sortir d'vn malheur, il nous tient encores par le pied, & nous en voudrons prouoquer vn plus grand? Nous auons purgé le Conseil, & venant de prendre medicine nous tiendrons du poison en l'autre main? Nous auons daschargé le Conseil de ces noires & corrompues humeurs Espagnoles, nous l'auons nettoyé de ces extremens februeux, nous auons vuidé tout ce sang recuit & bruslé, & nous renfermerons encore dans nous mesmes la cause de nostre mal? A peine commençons nous de reprendre nostre haleine, passés & demi morts de l'orage passé, tous moites & degouttans d'eau salee, ne commençans

mençās qu'à recueillir les premieres tables de nostre naufrage, est dans encor nos miserables reliques sur le bord: nous irriterōs de nouveaux flots, nous attirerons les memes vagues qui nous ont perdus? Nous verrons le flux & la marée remōter à nous, & nous ferons la moitié du chemin pour y entrer? Nous n'auōs pas encōres sacrifié à Neptune du danger ou le malheur nous auoit precipitez, & par dessein nous en ferons naistre vn autre? Nous nous resouderons à vn plus malheureux voyage? Qui aimera tāt le danger, perira iustement au danger: mais iniustement accusera Neptune qui fera naufrage de ux fois. Les recheutes sont pires que les maladies. Nos forces ne sont ni entieres ni pareilles pour resister de nouveau au mal: Nos coprs sont trop debilitēz, ce n'est plus rien que l'ombre de la France, que le skelete du premier corps de cest Estat. Voudrions nous bien, Messieurs, nous faire encor vn coup miserables, & toute la Frāce avec nous? Si nous n'auons pitié de nous mesmes, tant de pauures François alliez de nostre fortune, attachez à nostre fortune, ne nous esmeuent-ils point? la vengeance de la France nostre mere ne nous fait-elle point reuenir le cœur? Ce n'est pas la robbe sanglante de Cæsar qui vous demande ici iustice, c'est la France mesme vostre mere prosternee à vos pieds. La voila en robbe poudreuse, toute deschiree, les cheueux arrachez, la face teinte de sang: toute couuerte de blessures & de playes. Le sang rebondit encōres contre le bandage, il regorge par dessus les ligatures, nous ne le pouuons restancher: la voila toute plombée, toute meurtrie de coups, toute estonnee, hors d'alcine, tremblante encōres d'effroy, nous ne la pouuons rassurer: & vn si effroyable spectacle ne nous trouble point la veye, & ne nous perce point le cœur? C'est la France qui est partie en ceste cause, c'est-celle qui est la partie offensee en ceste cause, & nous ne lui ferons point ouuerture de iustice? Où seroit donc ceste grāde iustice du Conseil tant renōmé par tout le monde, tant redouté par les officiers rebelles, qui ne l'ont osé rechercher qu'à l'extremité. N'en auōs nous point auourd'hui pour la France de qui nous la tenons: La mort cruelle du feu Roy, pere de la France, qui crie vengeance deuant la iustice de Dieu, ne

nous interpelle elle point de la Iustice qu'il auoit confi-
gnée comme vn sacré depost entre nos mains? Serôs-nous
si perfides depositaires, de ne l'en seruir point au besoing?
Le sang inuiolable de l'Oinct de Dieu, du pere commun du
pays, accuse si hautement les meurtriers viperes, & tous
ceux qui les ont assistés, qui d'horreur ne se sont departis
d'avec ceux qui ont autorisé le prodige de son meurtre,
qui ont croupi si longuement dans la ville meurtriere: &
nous serons immobiles au regard de ceste abomination?
nostre estomac ne s'en eschauffera point de cholere? Ses
manes sacrés se plaignent de voir leurs cendres royales si
longuement repoussées par les rebelles de l'honneur du
tombeau de tant de Rois leurs peres: L'ombre errante se
lamente autour du corps priué de sepulture? & ceste si vi-
ue plainte des morts ne nous frappe point les oreilles, le
triste son n'effraye point nos esprits? Sommes nous ici plus
insensibles que les morts? Est-ce l'horreur du crime, ou la
foiblesse de nostre courage, qui nous tient ainsi estonnés?
Si tous les officiers rebelles n'ont basti l'exécrable dessein
de ce meurtre, n'ont ils pas participé à l'abominable effet
par leur presence, par l'assistance qu'ils ont depuis donnée
aux meurtriers, & par la resistance qu'ils ont faite avec eux
lors que nostre valeureux Roy en a pouzsuui la Iustice?
N'en ont ils pas fait leur cause? N'ont ils pas communi-
qué à la furieuse ioye dont la Ligue s'esleua par la mort du
feu Roy? N'en ont ils point ressenti dans le cœur quel-
ques estincelles d'aise, pensans par là auoir eschappé sa cho-
lere, & le chastiment de leur rebellion qu'ils n'ont fait
qu'allonger? Si ceste mort les eut touchés de quelque
trait de deslaiser, de l'agitatiō de leur douleur n'en fut-il
point sorti comme du sein d'une nuë, quelque esclair d'ar-
deur François, pour faire voir à ceste lieur aux seruiteurs
du Roy quelque marque de leur regret & de leur fidelité
si secrette? Deslors ne virent ils pas bien clair dans la Li-
gue? Doutoyent-ils plus que ce ne fut pour ruiner la Fran-
ce, & tous les Princes legitimes successeurs de cest Estat,
puis qu'on auoit si cruellement entrepris contre le chef?
La puanteur de ce meschef ne les deuoit-elle pas faire sor-
tir de Paris par dessus les murailles, quand les portes, qui
leur estoient bien libres, leur eussent esté defendues? Mais

encore,

encore, peut-on auoir si lōg temps habitè avec des meurtriers sanguinaires, tous decoulans de sang Royal, auoit receu tous Edits & formes de Iustice de leurs sanglantes mains, sans que par l'assidue frequentation & par la contagion on n'en rapporte la tache de quelque goutte de ce sang Royal? Si dans leurs cœurs, comme ils le feignent, ils estoient si seruiteurs du Roy, si ce desir François si caché n'estoit encore bien meur, s'il n'estoit assez couuè dans leur dissimulation pour esclorre à son temps, quand est-ce qu'ils nous ont produit le fruiet de ce faux germe? L'effroi de la France, l'estonnement d'un si detestable meurtre, ceste lampe de la France esteincte ne les en deuoit-elle pas faire auorter? Le muet enfant de Crœsus, voyant au sac de la ville de Sardis qu'un des soldats de Cyrus alloit frapper son pere d'un poignard, s'escria si hautement, Sauue le Roy: l'amour du fils rompit d'un effort les liens de la langue, brisa les empeschemens de nature, la nature força la nature: & ceux ci voudront estre reputés avec nous pour enfans legitimes, qui n'ont pas seulement tressailli aux pointes de ce mal, qui n'ont pas criè au meurtre, qui n'ont fait aucun deuoit de vengeance, qui n'ont iamais abandonné les meurtriers qu'à l'extremite, qui ont soustenu le siege avec eux contre le Roy, quand il en a si iustement poursuui la punition? Mais nous mesmes, sans nous ressentir de la mort du feu Roy, oserons nous bien nous dire ses enfans? Ne penserons nous pas desrobber iniustement la belle gloire de ce nom? Voudrons nous bien sans merite auoir part au bien de l'hereditè, & restitution de l'Estat de France contre l'authorité du Senatusconsulte, sans quelque leger essai de Iustice, pour ne dire point sans vn bon effort de vengeance? Nostre Roy genereux travaille incessamment depuis deux ans pour auoir la raison de ce meurtre, il n'a ni bien ni contentement, ni repos: le regret de la mort du feu Roy l'entame mille fois plus auant que le desir de sa naturelle hereditè: & nous ne le seruirons point de nos charges en vn suiet si iuste? nous serons tièdes en cest endroit de son seruice? nous manquerons en ceste occasion à son honneur, à la memoire du feu Roy, & à nostre fidelité meisme? Que deuiendroït, Messieurs, ceste fidelité que vous auez si chèrement gardes à

vos Princes à la perte de vos biens, au peril de vos vies mesmes? En voudriez vous faire aujourd'hui si bon marché? Car ce seroit vne espece d'infidelité, de vouloir communiquer les sacrez mysteres de vos charges, & les affaires du Roy, à ceux qui l'ont si infidelement serui, & de vouloir participer en mesme conseil avec eux. Que diroit-on de vous? Quand le deuoir & la conscience ne vous retiendroyent point, l'apparence humaine ne vous arresteroit-elle pas tout court? On diroit que vous auez braué de nostre fidelité quand il n'y auoit point d'occasion de la perdre, que vous n'en auez que pour le iour & pour la monstre: que vous auez composé la seuerité de vos visages contre la Ligue, quand vous n'auiez en rien à demesler contre les ligueurs que vous auez liuré contre vne nuë, que vous n'auiez combattu que sous l'ombre, que sur l'arene le cœur vous a failli, chastes pour n'auoir pas esté sollicitéz. C'est en l'actiõ que la vertu se parfait, c'est ce bel œuure qui doit couronner nostre vertu: il n'est pas temps de perdre l'haieine sur le prix de la course. A ceste estrainte se verra la force de nos volontez: ici on cognoistra si ces diamans de constance briseront sous le ciseau: ce coup de touche decouurira, si cest or si luisant est massif: ici s'esclorront nos pensees: ici s'espanouyront les fleurs de lis que nous auons au cœur: à ce iour nous ferons recognoistre qui nous sommes: à ceste esprenue, aux esclairs de ce spleil se iugera l'aigle royal. Si les autres cõpagnies se sont vn peu relaschees en la reception de leurs officiers, voyez comme elles s'en treuent, oyez comme elles s'en plaignent, comme elles admirent l'ordre que vous y auez gardé iusqu'ici, comme elles ont commencé de le suivre & si, toutes choses pareilles, la faute des autres Magistrats n'egale point celle de nostre ordre. Car les autres estoient engagez en leurs cõpagnies qui estoient toutes dressées & establies és villes de la Ligue: là où ceux-ci ont erigé vn grand Conseil à Paris, où il n'estoit point, & où il ne deuoit pas estre. Le grand Cõseil reluisant à la suite du Prince en sa place naturelle, ils en ont cree vn autre sous la Ligue, & s'en sont dits les Magistrats iusques à l'extremité. Et bien qu'ils eussent de quoi s'excuser enuers les rebelles si ils n'exerçoÿent leur iurisdiction, pour n'auoir ni sacs, ni registres, ni autres choses necessai-

necessaires, n'ayārien à quoi s'employer: toutesfois d'une
 malice pour penser en l'iniure du Prince, ils ont basti vn
 grand cōseil fantastique pour instruire des proces en l'air,
 iuger des causes imaginaires, decider des idees, & des se-
 condes intentions, pensans rehausser la Ligue par le fan-
 tosmes de leur Magistrat, & l'esgaler au Roy en grandeur &
 souueraineté. Ceste faute peut elle trouuer quelque ex-
 cuse? qui est celui qui aura vn manteau pour la couvrir?
 de quelle agreable couleur la pourra on embellir pour
 faire seulement que nostre œil la iupporte? Combien pen-
 sez vous, Messieurs, que la presence des Magistrats a for-
 mé la Ligue, a conforté la Ligue, a qualifié la Ligue? Cer-
 tes c'est par eux que la Ligue a osé faire iuger au peuple
 que la reuolte estoit iuste & legitime, voyant vn si grand
 nombre de Magistrats qui representoyent le Roy, qui n'a-
 uoyent leur autorité que du Roy, à qui le Prince auoit
 fait part des plus viues estincelles de sa lumiere, se tenit
 de son costé contre le Prince. Car tout ainsi que pour la
 foiblesse & imbecillité de nostre veuë nous ne pouuons
 fixement regarder le soleil, ni le bien voir que dans l'eau
 claire, ou autre chose qui comme vn miroir nous le repre-
 sente: ainsi le peuple incapable des secrets & conseils du
 Prince, ne recognoist iamais la iustice de ses desseings,
 que par le moyen du Magistrat, en qui reluit la face du
 Prince, qui est comme mediateur entre le Prince & le
 peuple. Tout les magistrats qui ont suiui la Ligue, pour
 l'auoir tant aidée, & pour estre la seule cause qu'elle a du-
 ré iusques ici, sont donc coupables d'vn grand crime:
 mais les nostres d'vn beaucoup plus grand. Car c'est v-
 rayement par eux, que la Ligue a pensé se vanter d'auoir
 tout l'Estat entier de son costé, voyant presque tous les
 ordres de la Iustice souueraine de France, & vñe partie
 du nostre mesme, qui doit tousiours suiure le Roy, se te-
 nir du parti de sa faction. Ce a esté vn des plus grands
 coups d'Estat de la Ligue. Iamais cruelle guerre n'e-
 stonna tant le peuple Romain, que quand es guerres
 ciuiles il vid reluire pareilles enseignes de chaque costé.
 C'est de quoi nous pensoyent accabler les rebelles oppo-
 sant au Roy mesmes marques de Iustice & de souuerai-
 neté, esleuant les aigles contre les aigles, les enseignes

contre les enseignes: *Ecce pares aquilas, & pila minantur pilis.* Mais quoy? dira on, ne receuons nous point d'excuses? n'admettons nous point des iustifications? Ceste grãde reuolte de la Ligue les a enueloppés dans Paris. Hé, que n'en sont-ils depuis sortis comme les seruiteurs du Roy? Il est quelquefois impossible d'euitier vn malheur, & comme dit vn ancien, *Plerunque fortuna pro culpa est.* Comme en esté, lors que le ciel est serain & calme, il s'esleue tout d'un coup vne nuee qui mouille tout le monde, & surprend les plus aduisez: ainsi il a esté mal aisé que ceste tempeste de la Ligue n'ait faisi & empesche beaucoup de gens de bien dans les villes mais la faute n'est pas en ceste premiere mouillure: le vice consiste à l'auoir laissé seicher sur soi, à s'estre si longuement veauté dans la boue de cest orage. Mais la femme, les enfans, le bien, les amis, la pieté des peres & meres peuuent tenter les plus constants, comme Martius. Ouy mais le Prince le paye public se donnent la premiere place en l'ordre de nostre naissance. Il faut prendre nos peres sur les espaules, comme Enee, & les arracher du milieu des flammes, non pas brusler avec eux dans le feu des factions ciuiles: ou bien dire avec saint Hierosime, *per calcatum perge patrem: ut sitis genus est in hac ne esse crudelem.* Quant à nos fortunes priuees, le bien public nous les doit faire oublier: ce n'est pas en ces occasiõs qu'il nous faut resouuenir de nos affaires, & que le soing domestique nous doit empescher: c'est autant de plomb à nos ailles, autant de poids pour nous faire aller à fonds, & nous empescher de reuenir sur l'eau: nous ne scaurions bien fendre les vagues de ceste mer ciuile si esmeue & enueloppés des soucis de nos familles: Il ne faut coucher ici que du public. C'est fort peu de prudence, de penser à ses affaires particulieres, lors que le general se perd. L'estat ne se restablit pas à si petites pieces, ni les parties qu'avec le tout: la charge est trop grande, il faut combattre en troupe, il le faut sauuer en gros. Quand la tempeste assaut vn vaisseau, & l'accable presque de naufrage, le menaçant tantost de le ietter contre vn banc tantost de le choquer contre vn rocher, l'esleuēt apres iusques aux nues pour le mieux abismer iusques aux enfers, ce seroit faute d'humain discours aux marchands qui seroyent de-

dans

dans; de penser se sauuer en chargeant leurs dērees sur leurs
 espauls: cela ne descharge pas le vaisseau, ils sont touf-
 iours dedans, & ne se peuuent sauuer qu'avec lui: mais ce
 seroit grand perfidie aux pilotes de ne penser qu'à soi, &
 vouloir euader seuls de la tourmente. Il faut deslendre les
 voiles, deslacher le cordage, abbatre le mast, iecter dans la
 mer tout le poids qui peut surcharger le vaisseau: & tous
 les mariniers, iusques aux plus bas & plus vils offices de la
 sentine, se doiuent ranger à leur deuoir. A insi estant im-
 possible de trouuer salut en cest Estat qu'avec l'Estat mes-
 me, si c'est folie aux particuliers, c'est trahison aux Magi-
 strats, comme Pilotes qui doiuent faire voguer ce nauire,
 de ne l'auoir secouru au besoing, d'auoir voulu eschapper
 à part, & n'auoir point ramé avec nous. Si vous en eussiez
 fait de mesme, Messieurs, qui seroit maintenant deuenu
 le Conseil? les rebelles y trouueroient ils bien les places
 qu'ils y demandent? Ne pensez vous pas, si vous eussiez
 manqué comme eux de fidelité & de courage, que le Roy
 nous eust effacés & supprimez d'un traict de plume, pour
 ne nous en releuer iamais? Car quand bien tous les autres
 ordres eussent esté restablis, la Ligue, qui a tousiours en-
 uie au Roy l'authorité, le serment, & la suite ordinaire de
 nostre Magistrat, eust demandé nostre suppressio: comme
 elle le fit entreprendre aux factieux Deputés qu'elle auoit
 enuoyé aux derniers Estats de Blois: & lors ne trouuās rien
 qui intercedast pour nous, accablés de nostre infidelité
 mesme, la gloire & la memoire du Conseil s'en alloit en-
 seuelie. Mais ce fut à la grande esmeute de ces Estats li-
 gués, que le feu Roy congnut combien son grand Conseil
 lui estoit necessaire au contraire de leurs remonstrances,
 & contre leur faction: quand presque toutes les compa-
 gnies souueraines de France furent emprisonnees, brâlle-
 rent, donnerent du nez à terre, ou s'esleuerent contre lui:
 qui recourut incontinent à vous, pour verser les Edicts
 contre les rebelles, & faire le procès à leurs principaux
 chefs: A vous, di-ie, à qui toute la Iustice ordinaire comēça
 de s'adresser. Ce fut alors que le Roy vid mieux que ia-
 mais de quoi leur seruoit son grand Conseil. Et toutesfois
 ceux-ci ne vous pouuans faire perdre ceste gloire, ont taf-
 ché de l'obscurcir par vn contraire parti: & demandent

maintenant leurs places en vn lieu, dont ils ont par deux ans tant hai la seance, & querellent leur portion d'une heredité qu'ils ont voulu ruiner. Mais pourquoi y reuiennent ils? La cause de leurs excuses ne dure elle point encore? Estimez vous, Messieurs, que le desir du seruice du Roy, ou l'honneur de vostre cōpagnie les ramene? Pensez vous que la mesme ardeur de ceste affection Françoisse, qui vous a tant faiçt courir de fortunes, les ait arrachés de Paris? C'est la force, c'est la contrainte, ne pouuans plus habiter en vn lieu que le Roy a tant incommodé. Ce sont les amis de nostre fortune, non pas les nostres: oiseaux passagers qui nous ont quittés en huiuer, & nous reuiennēt voir au printemps, & qui nous lairroyent encor vn coup, si la saison redeuenoit dure. Ils se disent nos amis, parce qu'ils nous ont trouuez seueres ennemis: ils se disent nos amis, ne pouuans plus estre nos ennemis. Car en quoi n'ont ils point esté nos ennemis? N'ont ils pas tousiours esté avec nos plus grands ennemis? ne les ont ils pas aidez contre nous? N'ont ils pas perseuré en faction avec eux iusques à l'extremité? N'ont ils pas souffert le siege avec eux, & supporté les mesmes extremes & dernieres incommoditez? C'est estre bien associé avec nos ennemis, c'est vne ligue bien tenante, de ne s'en departir que quand on n'en peut plus. Sans ceste necessité nous ne les verriens pas ici: & peut estre que tels sont sortis de Paris, qui s'en sont depuis repentis, oyans dire qu'on y viuoit vn peu plus commodement, & y retourneroyent volontiers si les autres rebelles les vouloyent receuoir, en cela plus exactes que nous (pour ne dire point plus iustes) de ne les vouloir plus admettre pour s'en estre distraicts, bien que par vne violente contrainte. Tirez donc par force hors d'une ville pestiferee ils ne se peuuent plus meller avec nous, nous en deuons fuir la contagion. Hé! de quelle façon les pourroit on remettre, pour les biē renouer à vous? A quel poil, à quel lustre pourroit on recoudre des pieces si differentes pour rapporter à vostre fidelité? A quel iour pourroit on apres mettre ce corps, pour ne rendre point de faux ombrage? Quelle harmonie pourroit on attendre d'instrumens si discordās montez à si diuers tons? Verroit on le grand Conseil de France bigarré de couleurs. Ceste couleur

leur de sang d'Espagne ne tacheroit elle point la candeur de vostre loyauté? Verroit on le grand Conseil de France escartelé d'Espagne? Le grand Conseil de France mi par d'Espagne, tiercé de Lorraine? Nous ferait on ici vn Conseil de pieces rapportees, vn Conseil de marqueterie. Quel meſlange peu sortable, de voir les criminels de leze Maieſte aſſis entre les Iuges? Seroit il bien poſſible, que ces ſieges d'honneur, marques eternelles de la ſouueraineté du Roy & de vos fidelitez, peuſſent admettre des perſonnes ſi infideles à leur Prince, & ſi aduerſaires au Conseil? ne romproyent ils point ſous le faix & la peſanteur de leurs crimes? Les eclairs de ces fleurs de lis ne leur esblouiroyent ils point la veuë? Ces belles fleurs de lis de France ne ſe heriſſeroyent elles point en eſpines poignantes aupres de ceux qui les ont tant fait deſchirer? Ne leur ſeroyent elles point en perpetuel effroi de vengeance? Mais encore, quand ils pourroyent regagner quelque place au Conseil, ne penſeroyent ils pas naiſtre en vn autre monde, voir vn ciel tout nouveau, & reſpirer vn air contraire? Eux, di-ie, qui ont veu brifer les ſeaux du Roy, tōpre les armoiries de France, & diffamer le nom du Roy, qui ont fait tant d'actions ſous l'aiſle & l'autorité d'vn tyran, voyans le nom du Roy ſi religieusement adoré parmi nous, ne penſeroyent ils point ſe contraindre à des mœurs ſi diuerſes, & iurer des loix toutes contraires? Ne croiroyent ils pas, que, contre leur deſſeing, la fortune, comme vne vague, les euſt iettez d'Espagne en France? Et ſi quelques vns auoyent rompu la haye pour rentrer au Conseil, ne penſez vous pas qu'ils ne font que ſonder le gué, & dresser vne planche pour attirer tous les autres, & les plus factieux, pour y eſtre apres auſſi fors que vous, à fin qu'on ne les regarde plus ſur l'eſpaule, qu'on ne leur reproche iamais leur perfidie? Ne nous feront ils point encor vn parti & vne ligue dans le Conseil meſme? Mais comment y pourroyent ils faire leur charge? quelle fidelité pourroyent demander les Officiers qui viendront apres au Conseil, ceux qui l'ont ainſi violée à leur Prince? quel ſerment receuroyent des Aduocats & des parties, ceux qui l'ont ſi laſchement fauſſé au Roy? A qui ſeroyent ils fideles, au Roy ou à la Ligue, ayans rompu la foy à

tous deux? Quand il faudroit prononcer vn rigoureux ar-
 rest contre la Ligue, de quel front, de quel visage, de quel-
 le contenance, de quelle assurance en pourroyent ils opi-
 ner? S'il falloit faire le procès à des ligueurs, oseroyent ils
 condamner leurs complices? oseroyēt ils punir ceux qu'ils
 ont poussés à ce crime, de qui ils ont tant loué les mes-
 chantes actions, à qui ils ont donné l'exemple de mal fai-
 re? blasmeroyent ils en autrui ce qu'ils ont tant prisé en
 eux mesmes? ne trembleroient ils point en parlant des
 autres? ne penseroient ils pas instruire vn procès criminel
 cōtre eux mesmes? ne craindroyēt ils point que les traictés
 de Justice, qu'ils lanceroyēt sur les autres, reiallissent plus
 viuement contre eux? Et vous, Messieurs, oseriez vous faire
 ouuerture des affaires du Roy en la presence de ceux qui
 ont ainsi mesprisé son seruice, & foulé son autorite aux
 pieds? Oseriez vous bien permettre que des ligueurs
 traictassent les affaires du Roy? Voudriez-vous bien
 que les ligueurs iugeassent des biens, de la vie, de l'hon-
 neur, & de toutes les plus hautes fortunes des bons serui-
 teurs du Roy, desquels ils ont si souuent conspiré la rui-
 ne? viendront ils executer parmi nous sur les meilleurs
 François les desseins de la rage & vengeance de la Ligue,
 ne doutez vous pas qu'ils soyent enuoyés pour cest effect?
 Quels nouueaux articles de la Ligue? ne vous ayant peu
 vaincre par armes, ni par tous les moyens dont elle nous
 a assaillis, tousiours plus foible, tousiours battue &
 miserable, hors d'esperance de resource, toutes les au-
 tres trames de ses trahisons lui defaillans, elle nous en-
 uoyera maintenant les officiers rebelles pour destruire
 les meilleurs seruiteurs du Roy, arracher nostre braue
 noblesse opprimer d'iniustice les Hercules de France, &
 accabler d'iniques & rigoureux suffrages ce qu'elle n'a peu
 surmonter par armes? Sa foiblesse abbatra donc nos for-
 ces? elle nous perdra dans nous mesmes d'vne ruine Ca-
 dmece? elle viendra assouuir iusques dans nostre sein les
 cruels appetits de la fureur? nos prisons, destinees à la pu-
 nition de la Ligue, seront donc les trophées de la Ligue?
 Faudra-il que les plus gens de bien, & les plus necessai-
 res au Roy, que les plus vaillans hommes de France, qui
 l'ont si courageusement serui en la conseruation de cest

Estat,

Etat, odieux aux rebelles pour leurs fideles seruices, attaqués d'orenauât par des supposees calomnies de la Ligue, soyent iugés par des ligueurs leurs mortels & iurés ennemis? La fidelité sera donc vn nouueau crime deuant des iuges infideles, si contraires à la loyauté, qui ont iuré des loix si cruelles sous la Ligue, contre la foy des bons suiets du Roy? En fin, les voix se prenans plustost au compte, qu'au poids, *numeratis, non ponderatis sententis*, ne craignons-nous pas que ces factieux affoiblirôt beaucoup les affaires du Roy, s'ils ne les peuuent perdre? que le Conseil perdra beaucoup de sa premiere chaleur, & par ainsi de sa premiere gloire? Vous y penserez meurement, ainsi qu'il est necessaire, Messieurs: vous auez trop à cœur le seruice du Roy, vous en estes picqués trop auant pour le destituer en ceste cause. Vous vous ressentez trop des playes de la France, pour en perdre si tost la douleur. Vous aimez trop l'honneur du Conseil, qui ne peut estre séparé du vostre, pour le profiter, ici. Vous auez trop bien commencé, pour demeurer en si beau chemin. Vous vous roidirez donc contre cest effort, vous repousserez ce ruineux mélange, vous defendrez viuement l'entree du Conseil à tous ces rebelles officiers. Representez vous le bel ordre de vostre commencement. Les yeux de chacun sont fichés sur vous pour en attendre l'issue. Nous en esperons vne aussi sainte & genereuse fin, comme les commencemens & les progres en ont esté iustes & courageux.

Resteroit maintenant de venir à la consideration du siege de Ronan & du secours au dernier voyage du Duc de Parme en France, auquel pensant donner un pied assure aux affaires de son maistre, il y receut telle bastonade, que s'estant retiré sans faire ce qu'il projettoit, il n'y est point venu depuis: ains est allé en son lieu, laissant la Ligue au besoin. Or d'autant que cela requiert un bien ample recit, & qu'il y a beaucoup de pratiques meslees

parmi, nous le reseruerons pour le commencement du cinquiesme volume.

Pour la closture de celui ci, au regard des affaires de France: d'autant qu'en ces temps là, le Roy estoit environné de gens qui estimoyent que se rangeât à l'Eglise Romaine, il esteindroit incontinent tous les feux de la Ligue, & remeteroit la France en paix: entre plusieurs escrits & discours fait en ceste année 1591. en fist dressé vn, duquel nous auons tiré ce qui s'ensuit, sur la resolution de ceste instance.

R E S P O N S E A L' I N S T A N C E & proposition que plusieurs font, que pour auoir vne paix generale & bien establie en France, il faut que le Roy change de Religion & se range à celle de l'Eglise Romaine.

NVL ne doute que la paix ne soit le seul moyen de restaurer cest estat. Nous confessons tous, que la diuision de la Religion y a esté le premier suiect de la guerre ciuile. Mais quand & quand de ces deux propositions on faute à vne troisieme, Qu'il faut donc que le Roy se faisant Catholique, oste ceste diuisiõ, & que cela est le seul & vnique moyen d'auoir vne paix generale, seure, & bien establie, ceste proposition est si plausible, si specieuse au vulgaire, & i'ose dire encores si captieuse, qu'il faut des oreilles merueilleusement nettes pour en iuger l'artifice. Car, en fin, c'est par vne voye oblique charger le Roy de toute l'enuie, & le rendre coupable des maux, qui sont depuis trente ans enracinez en nostre estat, & qui y germent encores. Sur ceste dispute au commencement de son regne on murmura vn peu. Aussi à la verité ce soudain changement fut estrange, non seulement en la personne du Prince, mais aux volontez des plus signalez du Royaume, qui

qui se venoyēt agenouiller deuant lui, contre qui six mois au parauant ils auoyent tiré l'espee. Les nostres mesmes tout au rebours, estumans qu'il seroit forcé en sa conscience, crierent d'aprehension, & firent de leur costé des remonstrances pour le supplier de demeurer ferme: mais neantmoins la raison où il se mit, & la procedure qu'il tint pour le contentement des Seigneurs Catholiques: & au contraire celle des ennemis, qui, apres auoir massacré vn Roy plus que deuot, n'estoyent pas pour poser les armes à la premiere messe d'vn nouveau reduit, firent lors cesser ceste rumeur: depuis peu elle s'est resueillée, on en parle, on en imprime des liures: signes qui ont acoustumé de preceder vn plus grand mal: & de nouueau il s'en est veu quelques vns ausquels encores que l'on ait desia repliqué, ie ne suis neantmoins pas content de cela.

Or quand i'entendray le poure ignorant, soit de la Religion Romaine, soit de la reforme, qui souhaitteront opiniastremēt, l'vn, que le Roy change sa façon de viure, l'autre, qu'il y persiste, i'excuserai leur zele. Mais quand ie verrai quelcū d'entre les docteurs d'Israel d'vne part ou d'autre, qui maintiendra ceste proposition, il me sera suspect. Ce n'est ni à Rome ni à Geneue où se font les Chrestiens, ce n'est point vn ouurage ni vn mestier où il y ait maistrise de ville. Les Chrestiens sont ceux qui oyent la parole de Dieu & qui la gardent. La vraye Religion est celle qui est purement fondée sur les escrits du S. Esprit: Tellement que si nous auons à souhaiter quelque chose en nostre Roy, ce n'est pas qu'il suiuie la secte de Rome ou de Geneue. Tout ainsi comme ces lieux là ne doiuent point apporter n'enuie à la doctrine, aussi n'y doiuent point apporter d'autorité. Mais qu'il reduise tous ses peuples à seruir Dieu selon que Dieu lui mesme nous a commandé de le seruir, qu'il oste la diuision & schisme, non du Christianisme, car là il n'y en peut auoir, mais des Chrestiens. Qu'il cherche pour cela les voyes qu'on a acoustumé de pratiquer en telles choses, & que ses predecesseurs Rois & Empereurs ont tenues. Qu'il ait le desir de voir tous ses sujets aussi bien sous l'obeissance de Dieu, que sous la sienne: apres, qu'il en ait le vouloir au cœur les effets aux mains: & pense qu'il est aussi bien appellé à sa Couronne pour oster

ceste separation, comme pour reſtablir la pureté en la Religion. C'eſt ce que nous deuons ſouhaiter de lui.

Ceux qui eſtiment que le Roy ſe doit faire Catholique (il me faut neceſſairement ſeruir de ces noms-là) & ſ'il ne le fait, comme l'on dit, proteſtent de tous deſpens dommages & intereſts contre lui, ſ'ils le lui veulent perſuader, neceſſairement ce ſera par deux ſortes de raiſons: les vnes & les meilleures tirees de la Theologie, les autres moindres, & moins conſiderables certes priſes des iugemens de l'eſtat. Quant à celle de la Theologie, ce n'eſt pas mon intention d'en traiter gueres. Cela ne ſe doit pas faire ſi legerement: & d'ailleurs i'y ſuis peu verſé, n'en ayant appris que pour ma prouiſion. A ceux qui publient ces diſcours, bien qu'ils y ſoyent doctes, ne s'en ſont pas ſeruis. Et ie dirai ceci en paſſant, qu'en ces ouurages chacun y aura peu remarquer du bon ou du mauuais ce qu'il aura voulu: i'y ai noté particulièrement qu'ils ſont tous faits & dreſſés expreſ pour eſmouuoir les peuples & faire crier, grande eſt la Diane des Ephéſiens, n'y ayant dedans vne ſeule raiſon qui ne ſoit vulgaire & apparentieufe. Comme quand ils demandent au Roy ſ'il vouldroit reſuſer le nom de Catholique. Qui a iamais ou parler de rien ſi eſtrange? penſent-ils que le Roy ni ceux qui l'ont enſeigné ayent ignoré la force & la ſignification de ce nom là? Que diſent-ils, que l'Egliſe a ſa droite ſucceſſion de Saint Pierre, auſſi bien que la Couronne du Roy qui regne de ſon predeceſſeur Saint Louys, Voila vn bel argument pour eſtablir l'autorité de l'Egliſe. Quand ils diſent, qu'il faut auſſi peu changer vne vieille doctrine pour vne nouvelle, cōme vn vieil Prince pour vn nouveau. Quand ils demandent, ſi les Miniſtres ſont plus Anges que les Eueſques. Quand ils diſent, que le Roy a eſté baptisé à l'Egliſe, qu'il y doit mourir, que tous les Rois inſques à lui ont eſté Catholiques. Que S. Louis n'a pas eſté canonisé à Geneue, mais à Rome. Que ſi le Roy n'eſt Catholique, il ne tiendra pas le premier rang des Rois en la Chreſtienté. Qu'il n'eſt pas bean que le Roy prie Dieu d'vne ſorte, officiers, les Princes, les Seigneurs d'vne autre. Ie m'eſbahy qu'ils n'adiouſtēt, lui en vne halle ſous vn meſchant taudis, & eux en vne belle grande Egliſe. Quand ils debattēt apres, que le Roy ne pourra eſtre ſacré,

ou s'il l'est, ce sera entre les mains d'un Ministre. Et finalement quand ils le menassent autrement de n'estre point enterré à Saint Denis, s'il se laisse mourir: Cela n'est pas bien traicter vne si grande, si sainte & si importante question: ni estre bien candidé en la dispute. Car en fin quel sera le fruit de ces escrits? D'auoir enuoyé toutes ces raisons au Roy en particulier, bien: mais de les publier au vulgaire, à quelle intention? C'est tout ce que ie veul maintenant dire en gros de ces labeurs n'ayant pas accoustumé de blâmer d'auantage les ver les d'un autre.

Tant de gens ont trauuailé à repliquer ces deux noms de Catholique & d'Heretique, que ie m'esbahi comment on en peut abuser. Tant de doctes ont monstré & par raisons, & par autorité & par exemples, que l'Eglise a enduré des Rois & heretiques & atheistes, & payens, que qui traicteroit cela maintenant, parleroit en vain. Neantmoins, à ouir ces prescheurs, vous diriez que le Roy n'entendit iamais que c'est que d'estre Catholique, & le calomnie la dessus, côme si refusant ce nom-là, il se declaroit ou Turc ou Calicutique. Il y a, certes, raison de dire que Catholique & Chrestien signifient vne mesme chose: que refuser le nom de Catholique est autant comme de refuser celui de Chrestien: mais ce n'est pas comme l'entendent les auteurs de ces beaux discours, ou pour le moins comme ils veulent qu'on l'entende. Car ceux qui ne le font (comme j'ai remarqué) que pour contenter le vulgaire, se font dourés qu'il n'y auoit rien qui peust estre si agreable que cest axiome, il n'est pas Catholique nostre Roy, ce dit le sire Pierre en sa boutique, il n'est donc pas Chrestien, il est heretique. Et là dessus suit la consequence ordinaire: car bon Chrestien en ce temps-ci est peu, mais bon Catholique est beaucoup.

A la difference de l'ancienne Eglise Iudaïque, (qui estoit enfermée & retenue dans les familles d'un certain peuple, d'une nation particuliere, & qui ne se pouuoit communiquer aux autres nullemēt,) la nostre s'appelle aujourd'hui Catholique, c'est à dire vniuerselle, & qui n'est plus particuliere à quelq̄ peuple, mais en laquelle tous les hommes generalement peuuent estre receus. C'est l'Eglise qui s'appelle Catholique, mais la doctrine ne s'appelloit pas du cōmen-

cemēt ainsi. Ce n'est pas vne doctrine vniuerselle, composée d'articles generaux, où il soit loisible d'adiouster ou diminuer, estendre ou acourcir: Au contraire c'est vne doctrine tresparticuliere, fondée seulement sur certains escrits, sur certaines maximes & axiomes de la foy. Et tant s'en faut qu'elle soit si Catholique, si vniuerselle, & si generale que celle des Iuifs, qu'au contraire elle est mille fois plus particuliere, plus estroite, plus speciale. Lisez le cinquieme chap. de S. Mattheu, où le Seigneur parlant de l'vne & de l'autre y monstre vne euidente difference. Tellement que quand on appelle vn homme Chrestien, on lui donne son vrai epithete: Mais de donner l'adiectif Catholique à rié qu'à l'Eglise, pour l'interpreter autāt que Chrestien, ou instruit en la doctrine de Iesús-Christ, ce n'est pas proprement parler. Qu'ainsi soit (il faut que ie donne raison aux ignorans, car c'est à ceux-là à qui on s'adresse) les Epistres des Apostres Pierre, Iaques, Iean, Iude s'appellent Catholiques: est-ce pour la doctrine? tant s'en faut: c'est pource qu'elles ne sont pas particulieres, ni à l'Eglise de Corinthe, ni à celle de Coloffe ou d'Ephese, cōme les autres de Saint Paul, mais generales & adressees à toutes les Eglises. De fait nous ne disons pas, le croy la doctrine Catholique: nous disons, le croi l'Eglise Catholique. Ce qui fut adiouste expressement par les Apostres, ou quoi que ce soit par les premiers qui arresterent peu apres eux ces articles de foy, d'autant qu'il y en eut apres la mort du Seigneur quelques vns qui doutoyent encores si la parole de Dieu & mysteres du salut se pouuoient & deuoient communiquer aux Gentils. Comme à la verité aussi iusques à Saint Paul pas vn n'en auoit receu commandement particulier. Voila pourquoy il fut resolu qu'on ne feroit plus de distinction de peuples au Christianisme, que les Iuifs n'auoyent plus de priuilege sur les Gentils. que tout seroit vn, & que l'Eglise seroit Catholique & vniuerselle.

Ce fut là la premiere raison. Depuis par la suite du tēps, voire vn moment apres la mort du Seigneur, il se trouua des opinions diuerses en l'Eglise. Ce qui monstre bien que la perfection, la reigle de verité, la pierre de touche, n'est pas attachee à ceste Eglise militante composée d'hommes suiets à faillir. Ce qui est vrai n'a nulle diuersité. Or
quand

quand cela aduenoit, toute l'Eglise, c'est à dire tous les Euesques, tous les Pasteurs qui se pouuoient assembler, jugeoyent par la parole de Dieu de ceste nouvelle opiniõ. Et quand elle estoit condamnee, celui qui la tenoit se nommoit heretique: auquel on opposoit les Catholiques, c'est à dire ceux qui suiuoyent le consentement des plus grand nombre des Euesques unis & s'accordans en une semblable opinion: mais de cela il se parlera tantost d'auantage.

Donques ce mot de Catholique a diuersẽ interpretatiõ: au contraire celui de Chrestien n'en peut auoir qu'vne. Quand on dit, l'Eglise Catholique, à la verité c'est autant à dire que l'Eglise Chrestienne. Car il n'y a nulle Eglise vniuerselle que la Chrestienne. Mais quãd on parle de doctrine Catholique, cela n'est pas tousiours ainsi, si'on regarde la propre significatiõ du mot, y ayant beaucoup de doctrines vniuerselles, qui pour cela ne sont pas Chrestiennes. Tous les arts que nous auons ne sont-ils pas tels? ne les enseigne-on pas vniuersellemẽt d'vne mesme sorte? c'est dõc mal argumẽter que de conioindre sous le nom de Catholique l'Eglise & la doctrine & y a biẽ de la difference de dire, la doctrine doit estre vniuersellement preschee d'vne mesme sorte, ou de dire, la doctrine est vniuerselle. Le premier est veritable. Mais si vous interpretez le second comme fõt les Catholiques d'aujourd'hui, Il faut croire ce que tout le monde vniuersellemẽt croit, il seroit tres faux: & à ceste distinction il faut auoir l'oreille bien delicate. C'est vn estrange reuers de Medaille de soustenir l'Eglise estre vniuerselle & par tout le monde, il faut dõc croire ce que tout le monde Chrestien ou la plus grande partie d'icelui croit. C'est vn autre merueilleux sophisme, dire, l'Eglise est Catholiquẽ & vniuerselle, vous n'estes qu'vne petite poignée d'hõmes, vous n'estes donc pas de l'Eglise. Car il s'est trouuẽ souuent que les heretiques emportoient de nõbre les Orthodoxes. Et selon cest argument, aussi peu en seriez vous qu nous. Nous sommes plus à vostre proportion que vous à celle du reste du monde Payen, du Mahumetan. A peine la Chrestientẽ cõtienẽt-elle l'Europe: que deuiẽdroit l'Asie, l'Afrique, & l'Amérique? C'est encore plus mal cõclu de dire, sous ce mot de Catholique, la vraye Religion & celle qui est aprouuee du consentement vniuersel du mon-

de. Car le contraire se void à l'experience: non seulement se dire du Seigneur restraint sa bergerie au plus petit nôbre, mais toute l'histoire ancienne nous l'apprend.

Or neantmoins les Catholiques d'aujourd'hui faillent non seulement en leur nom, s'appellans Catholiques Romains, qui est autant comme qui diroit Chrestiens vniuersels particuliers: mais encore ils faillēt en l'interpretation du nom: car se disans vniuersels, ou de l'Eglise qui suit la doctrine vniuerselle, ils se cōtredisent, en restraignāt ceste doctrine vniuerselle à celle qui a esté, qui est, ou qui sera preschee en la ville particuliere de Rome. Il faudroit, dōc, suiuant ceste maxime de Catholique, mais que la doctrine ne le fust pas, ce qu'ils nient: car ils l'appellent la doctrine Catholique. Il faudroit encore que la doctrine receut son autorité du lieu où elle auroit esté premierement preschee: ce qui ne se peut soustenir.

Que faut-il donc dire pour conclurre cela? L'Eglise de Dieu est composee du corps vniuersel de tout le monde, & assemblee au son de la parole de Dieu qui s'est ouïe aux quatre parts de la terre. Ceste Eglise n'estant qu'une, comme le monde n'est qu'un, ne reçoit aussi qu'une forme telle que la parole de Dieu lui donne, forme qui par tout le monde vniuersel, en toutes les parties visibles de ceste Eglise doit estre vne & semblable, d'autant qu'il n'y a qu'une & semblable parole de Dieu. C'est la vraye interpretation du mot de Catholique.

Celui d'Heretique ne reçoit pas grande interpretation. Les anciens donc ont appelle heretique celui qui auoit fait choix d'une opinion particuliere, & qui la soustenoit opiniastrement contre le consentemēt de tous les autres Pasteurs de l'Eglise. Il falloit proprement dire contre le témoignage de l'Ecriture: car ceste reigle du consentement des Eueques eust esté faulse au Cōcile d'Armini, où il se trouua six cens & tant d'Euesqs Arriens, contre vingt cinq Orthodoxes. Et qui eust voulu dire lors que la vraye intelligence de la parole diuine estoit en l'opinion de six cens, au contraire l'heresie estoit dās celle des vingt cinq, il y eust du mesconte. Ne lisons nous pas qu'il le mensonge se trouua en la bouche de quatre cens Prophetes du Roy d'Israel & qu'un seul Michee auoit la verite? Or qu'ainsi ne soit, tou-

tes les determinations des anciens Conciles ne disent pas simplement, Vne telle heresie a esté condamnée par le iugemēt de tant & de tant d'Euesques: mais ils disent, L'opinion d'vn tel a esté condānee par ce qui escrit ainsi & ainsi. Ce qui montre que l'Eglise visible ne sert que comme le greffier ou notaire, q̄ reçoit les actes publics & qui en tesmoigne, n'ayant de lui nulle autorité de les valider. Et s'il faut vn plus grand exēple, le Seigneur lui mesmes, chef de l'Eglise, disputāt cōtre le pere des heretiques, lui allegua-il riē que la simple & pure Escriture? Lisez le quatrieme chapitre de Sainct Mathieu. Toutesfois, par ce que le premier heretique qui s'eleua iamais se trouua seul cōtre tous les autres, à ce premier là on opposa sur le champ le consentement de tous les autres, qui estoient tous d'accord, & qui tout fraischement venoyēt eux mesmes de receuoir la viue voix de Dieu: ce qui continua tousiours depuis. Mais, pour bien parler, il n'y a rien contraire au mensonge & à l'heresie que la verité, & n'y a nulle verité que celle qui est contenuē en l'escriture sainte. Tellement que ce n'est pas le consentemēt des Euesques, à propremēt parler, qui condāne l'heresie, mais c'est la parole de Dieu escrite, sur laquelle ce consentement s'appuie, tout ainsi comme ce n'est pas la main de l'orfeure qui esprouue & rēd receuable l'or, mais la pierre de touche qui est en sa maī. Il est neātmoins necessaire que le iugement & la main de l'orfeure y soyēt: car si la pierre est maniee par vn maçon, ou par vn tisserāt, ce sera pour neant: cependant c'est tousiours la pierre qui fait proprement l'essai, non la main, pouuant ceste mesme main se seruir d'vne fausse ou d'vne mauuaise pierre.

Après, toute opinion ne faisoit pas l'heretique, à prédre ce mot en sa propre signification mais seulement vne opinion qui importoit aux articles de foy: car quād ce n'estoit que pour les ceremonies, il n'ē alloit pas ainsi: & de ce il en appert en plusieurs lieux de l'histoire ancienne. Mais qui vondra voir cela particulièrement, lise vne epistre de Firmilian^e scriuāt à Cyprian. Finalemēt il falloit q̄ les heretiques fussent ouis & condānés par la parole de Dieu tout de mesme cōme j'ai dit que le Seigneur eut la patience d'ouir & condāner le diable par l'Escriture. Pour preuue de cela qu'on recherche l'ordre qui a esté tenu en la condē-

nation de tous les heretiques anciens, Valentinians, Marcionites, Nouatiens, Donatistes, Arriës, Nestoriens & tous les autres, & on verra si on y procedoit comme on veut faire auiourd'hui.

Par ceste d'ffinitio resteroit à sauoir, si ceux qui auiourd'hui s'appellent Catholiques, sont, vrayement Catholiques: si aussi nous sommes heretiques. Il faudroit vne grande dispute de theologie, & des raisons bien entendues des doctes, qui voudroit à pur & à plein resoudre ceste question: mais ce n'en est pas ici le lieu. Vn acte si solennel ne se doit pas faire avec si peu de ceremonie.

Quand le temps en seroit venu, & qu'un chacun eust resolu d'y apporter seulement l'esprit de verité & de douceur, il estime deuant Dieu qu'elle seroit bien tost vuidee. Mais mon intention n'est autre pour ce coup, sinon de respõdre ici à ceux, qui pour la finir ne se sont seruis que de raisons pleines d'apparence, & les payer de mesme monoye. Aussi bien fai-je que l'un & l'autre ouurage ne sera leu, & ne nuira ou profitera que dans l'esprit du vulgaire. Les Dauphins ne se prennent pas à si petits hameçons.

Le premier article que nous auons à conclurre ensemble (car encores en faut il dire quelque chose) c'est vn terme qui fait preiugé à toute la question. Nous nous enquerons les vns & les autres où il faut chercher les titres de nostre salut. Nous maintenõs de nostre costé, que les seuls escrits des Prophetes & Apostres ont l'esprit de verité: que tout ce qui a depuis suivi, voire fust ce vn moment apres, n'est pas authentique: q' toute doctrine, qu'elle qu'elle soit, & de qui q' ce soit, qui n'est cõtenuë aux saints liures, n'est point receuable. Or quels ils sont, si on le veut sauoir, outre le cõsentement de toute l'Eglise ancienne, qui les a vne fois approuës, qu'on les lise en Hierosme & en Cypriã, qui en font la descriptiõ. Il allegue ces tesmoins là expres, parce que nos docteurs d'auiourd'hui s'y arrestent quasi plus qu'à S. Pierre & à S. Paul. Nous disons encores, que les pasteurs de ceste Eglise visible, en laquelle nous sommes, n'õt peu depuis les Apostres introduire rien de nouueau, voire insqu'au moindre article, excepté en la discipline, en la police, ou en l'ordre: en quoi certainemẽt ils õt toute auõrté: mais telle neãtmoins, que, de ce qu'ils feront, ils doiuent

(s'il

(s'il est possible) auoir ou exemple ou tesmoignage, soit de l'écriture, soit de l'vsâce de la primitive Eglise. Voi là nostre fondement. Les autres vont biē plus loing: car ils soustiennent que l'Esriture sainte, que nous auons, n'est pas toute parfaite, & alleguent le verset de S. Iean, qui dit, Iesus fit beaucoup de miracles, qui ne sont point escrits en ce liure. Item, il y a plusieurs choses que Iesus a faites, lesquelles estās escrittes de poinct en poinct, ie ne pēse point que le monde mesme peust contenir les liures qu'on en escriroit, voulans par là conclurre, que donques tout ce q̄ le Seigneur a fait & dit n'est point cōtenu aux liures que nous auons, mais qu'il y en peut auoir encor quelques autres où sōt escrittes d'autres choses faites par lui: & là dessus ils produissent des actes, qu'ils appellent de S. Pierre, des Epistres, & plusieurs autres liures. Mal conclu tout celà neantmoins: car il est bien clair, que ce verset de S. Iean s'entend de l'histoire, nō de la doctrine. Qu'ainsi ne soit, le suiuant le mōstre, où il est adiousté: mais les choses sont escrittes, à fin que vous croyez que Iesus est le fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie par son nom. Cōme disant, Les autres actiōs du Seigneur ne sont cōprises en ce liure: Ce qui y est, neantmoins suffit pour edifier vostre foy, & pour vous monstrier la voye de salut. I'aimeroy donc autant, qu'ils voulussent argumenter, Tout ce que Dieu fit dès le cōmencemēt du mōde n'est pas contenu aux liures de Moise ergo la doctrine du vieil Testamēt n'est pas parfaite. Il stiennent encor, qu'il y a non seulement la loy escrite, mais la loy nō escrite, qu'ils appellent. La tradition, c'est à dire, ce que les premiers ont enseigné aux suiuaus, & qui a esté ainsi de rāg en rang obseruē iusques à ce iour. Pour le prouuer ils alleguent quelques passages du vieil Testament, où il est souuent dit, Quand tu verras vn tel & vn tel signe, tu apprēdras cela & cela à tes enfans. Itē plusieurs tesmoignages de Tertullian, de Cyprian, Hierosime, & d'autres bōs docteurs anciē, qui sont pour la tradition. Cela est vrai, nous l'aduouons: pourueu que ceste traditiō humaine ne touche aux poinctes essentiels de salut: car là elle ne peut rien introduire, ni de nouueau, ni de contraire: pour les choses ceremonielles & differentes, oui.

Or quand ils voyēt que nous en sommes venus iusques

là, ils passent biē plus outre, & affirment, que l'Eglise est par dessus l'Ecriture, q̄ les liures d'icelle ne sont authentiques, que parce que l'Eglise les a declarés tels: d'oū ils tirēt vn second argument, que puis qu'elle a eu ce priuilege & ceste puissance, d'autoriser vne doctrine, de la discerner d'auec vne apocryphe ou prophane, comme de lui dōner force & vertu, à meilleure raison doit elle auoir le droit de l'interpréter: & par consequēt, qu'il ne faut autre interpretation de l'Ecriture, que celle qui se trouue en l'Eglise. No^o, tout au cōtraire, protestons que les saincts liures, esquels la parole de Dieu est escrite, sont les fondemens du salut, de la fontaine desquels l'Eglise puise son instruction, qu'ils ont en eux mesmes & d'eux mesmes leur autorite par la vertu du S. Esprit qui les a dictés, voire qu'eux mesmes portent en eux leur seule & vraye interpretation, laquelle il n'est loisible de chercher ailleurs que là. Or que nostre maxime ne soit tres-veritable, & la leur, à l'oposite, tres-captieuse & tres-fausse, ie le monstrerai & par autorites & par l'histoire & par la raison qui nous l'appred, & puis ie les lairrai conclurre.

Par autorité, pour abbreger, escoutōs premieremēt le Seigneur lui mesme parlāt au Deuteronomie, Vous n'adiousteriez rien, (dit-il) à la parole que ie vous commande, & n'osterez rien d'icelle. Tout ce que ie vous cōmande, vous le garderez pour le faire: vous n'y adiousteriez riē, aussi vo^o n'en osterez riē. Baissez les yeux effrontés, qui osez adiouster, non pas vn jota, mais des troisiemes tables à la loy de Dieu, qui composez des cinquiemēs Euāgiles, qui pour vn seul passage canonisez les liures apocryphes cōtre le S. Esprit, que direz vous à cela? Escoutons le encōre en S. Iean: Celui que Dieu a enuoyé, annonce les paroles de Dieu: car Dieu ne lui dōne point tesmoignage d'homme. En saint Matthieu, parlant aux Scribes & Pharisiens, & rapportant cōtre eux la prophetie d'Isaie: Ce peuple s'approche de moi de sa bouche, & m'hōnore de ses leures: mais son cœur est loin de moi. Mais ils m'honorēt pour neant, enseignans pour doctrine les commandemēs des hommes. Lisez hardiment tout ce chapitre, hypocrites, qui seduisez le peuple, qui vous appelez Rabbi, qui estes nos Maistres en la Faculté, & vous verrez sic est à vous à qui Dieu parle.

Escou-

Escoutons, apres les oracles des Prophetes, le sage Agur aux Prouerbes: Toute parole de Dieu est purgée, & est pour bouclier à ceux qui ont esperance en icelle. N'adiouste point à ces paroles, de peur qu'il ne te reprenne, & que tu ne sois trouué menteur.

Sainct Paul à Timothee: Toute Escriture est diuinement inspiree diuinement; & quoy les hommes, quels qu'ils puissent estre, contrerolleront-ils bien la diuinité? ia n'adnienne. Aux Galates, Si nous mesmes, ou vn autre, vous euangelise autrement que nous ne vous auons euangelize, qu'il soit anatheme.

Le successeur de S. Paul a-il donc eu plus de pouuoir en l'Eglise de Dieu que lui mesme? Il ne dit pas, vn Euangile le contraire: il dit, vn autre Euangile. vn Euangile, different.

Et finalement saint Pierre. La Prophetie n'a point esté iadis apportee par la volonté humaine, mais les sainctes hommes de Dieu, estās poussez du saint Esprit, ont parlé. Cela n'est il point expres & intelligible, & ce qui a esté prononcé par le S. Esprit, sera-il autorisé par l'homme? l'a n'aduenne.

Après to^s ces passages, si on demãde encor des docteurs de l'Eglise, ie n'alleguerai qu'vn seul placard de Tertullie, (c'est vn des plus proches des Apostres, & vn des plus grãds Theologiẽs qu'il y ait eu, voire de l'autoritẽ duquel ceux qui defendent la tradition des hommes se seruent le plus car en vn traictẽ qu'il a fait de *corona militis*, il y a deux feuillets tous entiers pour la soustenir. Mais c'est la tradition ceremoniale; car en tous les exẽples qu'il en allegue il n'y en a pas vn qui ne soit tel. Il dit au liure de *prescriptione aduersus heret. Nobis verò nihil ex nostro arbitrio inducere licet, sed nec eligere q̄ aliquis de arbitrio suo induxerit. Apostolos Domini habemus auctores, qui nec ipsi quicquã ex suo arbitrio q̄ inducerẽt elegerunt, sed acceptam à Christo disciplinam fideliter nationibus assignauerunt*. Or si les Apostres, les bases, les fondemens, les piliers de l'Eglise n'ont peu rien du tout adiouster du leur, qui excusera leurs successeurs beaucoup moins priuilegiẽs de l'auoir fait? Cela n'est pas seulement visible, il est palpable. Helas! il n'y a pas vn de nous, qui en sa famille ne s'estime bien assez sage pour commander tout seul, pas vn qui voulust per-

mettre à ses seruiteurs d'aiouster ou diminuer à ses commandemens: & nous voulons faire croire à Dieu qu'il n'a pas bien preueu tout ce qu'il nous deuoit dire pour nostre salut, & qu'en sa Loy il a oublié quelque article, dõt il s'en repose puis apres sur la bonne intètion des hommes. Cela est-il tolerable? Etc'est pour cela aussi qu'il dit que la sagesse de l'homme est folie deuant lui. Pour ceste seule raison S. Paul se moqua à Athenes des sages de la Grece, leur môstrant qu'en toute leur Philosophie, & naturelle & supernaturelle, avec leur nombres, leurs atomes, leur science Egyptienne, leurs metempsy choses, avec tous leurs secrets, leurs mysteres & publics & cachés, ils auoyent môstré leur ignorance, n'ayans peu descouuir qui estoit ce Dieu, ce Dieu incognu, à qui neantmoins par vn naturel instinct de la Divinité ils auoyēt dressé vn Autel. Pour ceste mesme raison, le Seigneur choisissant ses Apostres entre tant de milliers d'hômes, de tant & si diuerses professions, ne iette les yeux que sur le poure, le simple & l'ignorant pecheur. Sans doute aussi, il n'y a nulle communicatiō, nulle correspondance entre le desir de Dieu & celui de l'hôme: & quād il est question du salut, les moyens en sont tellemēt esloignés de nostre entèdemēt corrompu, que tout ce que nous y apporterons du nostre y nuira plus qu'il n'y seruira. Dieu ne se plaist qu'à nostre humilité & à la cōfession de nostre ignorance. Je ne sçai rien, dit S. Paul, sinon vn Iesus Christ crucifié. Qui sera celui qui me dira pourquoy Dieu choisist l'aigneau, pourquoy il refusa le porc en l'institution de la Religion Iudaique? Pourquoy il demādoit le bouc pour le peché, & les deux tourterelles pour le sacrifice de paix. Cōmēt se peut il faire, que nous, qui ignorōs du tout la raison des moindres choses que Dieu ordonna, puissions estre si presomptueux, de vouloir ordonner des plus grandes? On dispose auiourd'hui du seiour des ames apres la mort, on a mis à l'enquant leurs peines, le salut est en vente, Paradis à l'enchere: & tout cela, par ce qu'il nous plaist, par ce q nous l'auons forgé, il est bon. Nous voulōs que les escritures le disent en despit qu'elles en ayent. Nous rendons Dieu cōptable de nos bonnes œuures. S'il y en a plus qu'il n'ē faut à nostre gré, nous voulons qu'il nous en tienne compte, & que le reliqua s'ēploie pour ceux qui gaignent les pardōs.

Nous

Nous auons introduict là dessus le thresor des œuures de supererogation. Nous passons bien plus outre, nous parlōs à la creature, au lieu de parler à Dieu, & à ceux qui viuans se courrouçoient de l'honneur qu'on leur faisoit: nous nous présentōs deuant leurs pourtraicts, nous leurs adressons nos prieres, & laissons là le grād & le seul intercesseur, qui neantmoins est si ialoux de son ouurage, qu'en ce qui concerne le salut des hommes, il porte impatiemmēt que personne y soit meslé que lui. Certes, nous abusons de la liberté de nos esprits. Auāt que de receuoir en l'Eglise telles choses & si importātes, il faudroit en auoir des cōmandemēs biē expres: non pas tirer les passages par les cheueux, pour là dessus se donner carriere d'imposer aux consciences telle loy que l'on voudra. Vn exemple recommandable veu x. ie alleguer, & qui sans doute nous doit suffire pour captiuer nos esprits toutes & quantesfois seulement que nous pensons qu'il est vn Dieu, tant s'en faut que nous deuiōs ni nous enquerir de son estre, ni encore moins de ses secrets, ni commēcer ses volontés. Iob eut cest honneur de parler vne fois priuemēt avec son maistre: voire plus, Dieu voyant qu'il murmuroit en lui mesme, comme disāt, Si tu estois mō compagnon, si tu n'estois point Dieu, si tu estois comme moi, ie parleroi bien à toi: ie te feroi bien ton procès, & te demanderoi volontiers pourquoi tu m'affliges, veu que toute ma vie i'ai esté homme de biē. Dieu s'abaissa iusques à daigner l'escouter. L'histoire nous le tesmoigne. Iob tormenté tout son foible & petit entendemēt humain à reprocher à Dieu, qu'il n'estoit ni iuste, ni veritable, puis que contre ses promesses il auoit permis qu'un iuste, qu'un homme de biē fut affligé & persecuté. L'Eternel d'un seul mot se moqua de ce petit vermissseau, & apres l'auoir ouy, se contente de lui repliquer, Di moi donc, ô Iob, si tu veux que ie te rende raison de mes actions, di moi cōment ie si le monde, di moi où tu estois lors. Monstre moi les fondemens de la terre. Monstre moi la matrice de la mer, & lors tu m'appelleras à compte. A cela Iob s'arreste, se raist, baisse les genoux & la face, & monstre par son espouuātement, qu'il n'y a rien en nous capable d'entendre la moindre chose, non seulement de ce qui est en Dieu, mais de ce qui est aux hommes.

Or recherchons maintenāt l'histoire & puis que nous demeurons tous d'accord de la verité contenue en ces saints liures, prenons droit par eux. Il appert que les deux premieres parties de l'écriture sous les deux temps, à sçauoir, les dix commandemens en deux tables sous la loy de rigueur, & la priere en six articles sous la loy de grace, representans tous deux, l'vn la iustice, l'autre la misericorde de Dieu, ont esté visiblement & manifestement prononcés par la sacree bouchee du Seigneur. Est-ce pas assez? & qui eust esté si hardi, non seulement entre toute l'Eglise des hommes, mais entre les Saints mesmes de Dieu, pour entreprendre d'autoriser cela. Or quand l'histoire nous l'apprendroit, la substance mesme de ceste loy, & de ceste priere est telle, qu'il n'y a autre au monde que Dieu qui l'eust peu faire: car quād tous les entendemēs humains s'assembleroyent, ou pour adiouster quelq̄ chose aux defenses de la loy, ou pour remarquer aux demādes de la priere quelq̄ defaut, ils ne le sçauoyent faire. Dix mots cōprennent en vn coup tous les pechēs du monde: six autres, tous les souhaits, (qu'vn cachun examine cela en soimeisme:) marque certaine que c'est vn ouurage plus qu'humain. Or le plus grād ne s'autorise pas par le moindre, & telle qu'est la partie tel est le tout: vne seule tente de ceste tapillerie mōstre le tissu de toute la piece. Que l'interpretatiō outre cela receue en l'Eglise ne soit pas tousiours la veritable, qu'ō lise le chapitre 15. de S. Matth. & 7. de S. Marc. où le Seigneur moustre enuidēment aux Scribes & Pharisiens les docteurs de l'Eglise, leur fausse interpretation & tradition.

Finalemēt, sil faut chercher la raison quelle apparence, que les hōmes, qui se reconnoissent eux mesmes trop foibles pour estre sauués, fussēt assez puissans pour autoriser les liures où sont cōtenus les moyēs de leur salut. Les ignorans iugeroyēt ils souuerainemēt de la science, les aueugles trouueroyent ils les principes de la lumiere? cela n'a point de couleur. On replique là dessus, qu'aussi ce ne sont pas les hōmes q̄ iugent, mais q̄ c'est le S. Esprit, lequel, comme il a touche la bouche & la main de ceux qui escriuoient & parloyent, il guide encor les iugemens des docteurs de l'Eglise pour interpreter ses escrits. Cela ne va pas ainsi, recours de rechef à l'histoire: Dieu parla vne fois & pro-

prononça sa loy, & puis plus: tout ce qui suiuit apres interpreta & exposa ceste loy au peuple. Mais cōment interpreter la loy? par la loy mesme. Le liure demouroit tousiours authentique, on n'y pouuoit riē adiouster, on n'y pouuoit diminuer. Et biē qu'il fust besoing, le mystere de salut n'estât pas encore cōsommé, qu'entre le temps de la loy & celui de la venuē du Messias, Dieu renouuela st souuent ses ambassades, & fist naistre plusieurs Prophetes pour affermer ceste natiō incredule de la verité de ses promesses, il ne s'en est trouuē pas vn seul neātmoins depuis Moyse qui ait rien ordonné, qui ait dit au peuple, Faites ceci ou cela. Mais tous se sont cōtentés de ce mot, Gardez la loy & les ordonnances que le Seigneur Dieu de vos peres donna à Moyse sō seruireur. Il a esté ainsi de l'Euāgile: Dieu a faict vne fois parler ses ambassadeurs & par eux fit entendre sa volonte: à eux il auoit adōné l'Esprit de commandemēt, qu'il retira soudain, & ne laissa à leurs suiuaंस que l'Esprit d'obeissance: il cognoissoit trop bien le meschant naturel de l'homme. Et quoy? si nous eussions eu tous les iours la libertē d'innuēter, d'accourir ou d'allōger, helas! combien d'heresies eussions nous faict au monde, veu qu'encor ayās nostre leçon par escrit, nous ne nous sommes sceu garder de la falsifier, de la corrompre, d'y faire des gloses en despit du texte.

Quand on void maintenant que nous repartōs sur tout ce qu'on nous reproche, on nous demande quelle a donc esté l'authorité de l'Eglise, & principalement de la primitive, comme si nous la voulions entieremēt aneantir. I'ai desia dit selon le peu de loisir que i'ai eu, iusques où s'estēdoit le pouuoir des Pasteurs qui ont suiui les Apostres: il faudroit à la verité vn plus grand dessein, pour traicter ceste question, mais voici comment neantmois l'Eglise en a vsé, en ce qui a concerné les liures de salut.

Eleazar, Phinees, & ceux de leur temps auoyēt esté tesmoins oculaires des merueilles faictes par la main de Moyse, qu'vn homme n'eust sceu faire, s'il n'eust eu l'esprit de Dieu. Eux, qui l'auoyent veu & ouy, en tesmoignerent, & l'Eglise receuant leur tesmoignage, receut par consequent les escrits de ce grand ami de Dieu, asseuree & par l'instiuct interieur du S. Esprit, & par la force occulte de la verité contenue en ces liures, qu'ils estoient vrais liures de salut: mais principale-

ment fondee sur les effects miraculeux de ce grand personnage, qui ayāt fait tāt de choses plus qu'humaines, ne pouuoit rien escrire qui ne fut diuin. Depuis, le Seigneur enuoyant ses Prophetes, cōtinua en leurs paroles & en leurs escrits les mesmes & semblables enthousiasmes que Moyse auoit eus. Ils enseignent vne semblable leçon, ils sont pleins d'vne mesme suite de veritables Prophetes, marque qu'vn mesme esprit accōpaignoit leur bouche & leur main, il done ces hommes là encor de merueilleuses graces, de grands & miraculeux effects: l'Eglise de leur temps en tesmoigne, & celle qui suiuit, instruite par ces marques exterieures & interieures, reçoit leurs Propheties & leurs escrits comme chose authentique. Finalement le Seigneur lui mesme estant venu au monde, parle, enseigne, & ditte à ses fideles notaires ses liures de sa bonne nouvelle: ces grands personnages tesmoignent ce qu'ils ont veu & ouy de leur maistre, & continuēt en leur histoire l'accomplissement des Propheties commencees au liure de Moyse, & suiuiues en ceux de tous les Prophetes: ou y reconnoist vne euidente suite d'vne mesme verité, ce qui ne pouuoit proceder que d'vn seul & mesme esprit, ces grands hommes reluisent de notables faueurs de leur Seigneur, de sciences extraordinaires, de miracles inouys: l'Eglise de leur tēps, qui l'a veu, en a tesmoigné, & a receu leurs escrits comme pleins de verité & d'autorité.

Ceste Eglise donc a peu discerner le vrai d'avec le faux a peu dire, Ceste epistre est de S. Paul, celle là n'en est pas: mais ce n'est pas par l'autorité de ceste Eglise que le vrai est vrai, q̄ ceste epistre de saint Paul est pleine de doctrine veritable: cela ne depend que du seul esprit de Dieu. Les Officiers d'vn Roy, ses Parlemēs, ses Baillifs, reçoieūt bien ses lettres, reconnoissent son seing & ses seaux, ils les verifient, ils les publient: mais ils ne les dressent, ils ne les composent, ils ne les signent, ils ne les seellent pas: Ils les peuuent interpreter: mais non pas y adiouster rien, ou de contraire, ou de nouveau. Les orfeures sauent bien distinguer l'or d'avec le cuiure: mais ils ne font pas l'or pour cela, ni ne peuuent y adioustant ou meslant de l'argent & du plomb le faire convertir en or pour y estre adiousté ou meslé.

Or neantmoins, quand il n'est question que d'un particulier, ie ne doi pas moi receuoir vn liure ou vne doctrine, si ie ne la voi premierement receue en l'Eglise: car se particulier ne doit point aller plus auant, & se doit seulement arrester à cela. Mais quand dans l'Eglise mesme entre les Pasteurs d'icelle il y a quelque doute, il faut auoit recours au liure, & que le liure en iuge: & voila la uraye intelligence de ceste matiere.

Ce fondement ainsi posé, & venant à considerer apres ce qui est de nostre creance, ie di, outre cela qu'il n'y a raison aucune de nous donner le nom d'heretique. L'heretique, à proprement parler, est celui qui soustient & afferme vne opinion qu'il a choisie, non pas celui qui debat & nie l'opinion d'autrui. Si il est ainsi, on nous fait desia tort de nous donner ce blason de deshonneur, veu que nous n'affirmōs rien estre veritable que toute la Christienté n'affirme comme nous veritable. Et de cela l'en appelle pour tesmoing la conscience de ceux mesmes qui nous nomment ainsi. Ce qui ne se trouua iamais en la doctrine d'aucun heretique qui ait iamais esté. Donques, pour l'affirmatiue, nous n'auons nulle erreur. Quant aux negatiues, on ne peut aussi nous reprocher que nous ayons iamais nié nul commandement de la loy, nul texte de l'escriture, nul article de foy: car quant à la priere pour les morts, à l'iuocation des Saints, à l'opinion des merites & du purgatoire, si nous les nions, nous ne nions nul texte formel, nul commandement expres: on scait bien qu'il n'y en a nul pour cela, & que ceux qui les defendent en tirent les argumens par des inductions de l'escriture ou des exemples de l'ancienneté & des reigles de la tradition. On nous fait donc tort quant à ce poinct là.

Ie m'atten que l'on me respōdra sur le champ, que nous auons le texte, & les paroles expresses, au saint mystere de l'Eucharistie. Ceste question est trop grande pour estre enfermee en si petite espace: ie n'ẽ dirai que ce mot: Nous ne nions point les mots, nous nions l'interpretation qu'on leur donne: voici les deux opinions, qu'on en iuge sans passion. Dieu dit: Ceci est mon corps, Ceci est mon sang. Sur cela nous auons receu le cōmandement, Toutes & quãtes fois q̃ vous serez assẽblés, faites cela en memoire de moi. Nous

faisons donc ceste action en memoire du Seigneur, & la faisant les vns & les autres aduouõs la puissance & la sainteté de ce Sacrement aux vns, de ce sacrifice aux autres: mais voici la difference: Les Catholiques Romains disent qu'apres la prolatiõ des paroles saintes, le pain se transforme en chair, le vin en sang. Qu'aux especes du pain & du vin ainsi changees, le sacré Corps de Dieu se trouue tout tel qu'il estoit en l'arbre de la Croix, lequel ainsi descendu du ciel ils mangent & rompent corporellement avec les dens corporelles, mais neantmoins en nourriture spirituelle. Nous disõs que prenant le pain & le vin signes visibles, signes qui ne seroyent point signes, s'ils ne signifioyent quelque chose, & qui ne compoieroyent point vn sacrement s'ils n'estoyent tels, signes qui ne peuuent estre signe & chose signifiee ensemble, les prenant, di-ic, les rompant avec les mains, les maschant avec les dẽs corporelles, nous mangeons par la foy, & spirituellement le vrai pain qui est descendu du ciel, le vrai corps & le vrai sang du Seigneur en nourriture spirituelle.

Si cela est heresie, Tertullian estoit donc heretique, qui dit *hoc est corpus meum, id est figura corporis mei*. S. Augustin l'estoit, qui dit, *Crede, & manducasti*. Or si c'est la plus grande question que nous ayons à debattre, ie la dirai hardiment, & oseroy hardimẽt promettre, que si nous venons jamais à vn saint & libre Concile, l'esprit de Dieu pronõcera sans doute ce qu'il veut qu'on en croye: & est raisonnable de s'en remettre là. Mais, quoi que ce soit, ie maintien qu'il faut, suiuant ceste reigle, qu'on nous montre, ou que tout ce qui est aujourd'hui introduit en l'Eglise, est conforme à la parole de Dieu, ou que depuis les Apostres l'Eglise y a peu aiouster & diminuer. Et si cela est, ie confesse que nous sommes heretiques, si nous ne nous y rangeons. Mais si, au contraire, il demeure veritable, que l'autorité du S. Esprit, & des saints liures escripts par ses secretaires, va par dessus l'Eglise visible militante: Qu'il n'est point loisible aux hommes, de corriger les liures de salut, nõ pas mesmes d'y aiouster: Et si nous prouuõs au doigt & à l'œil que beaucoup de choses qui sont receues, sont non seulement aioustees, mais cõtraires à la parole de Dieu, nous ne meritons point ce nom là, pour demander simplement la reformation.

Voilà

Voilà ce que j'ai peu recueillir des reigles de Theologie, pour respôdre à ceux qui sans parler & sans ouir nous cōdamnent sur le champ à estre declarés heretiques, si nous ne changeons de religion, & qui veulent que le Roy s'il ne le fait, soit coupable de l'ire de Dieu sur son Royaume. Qu'ils iugent de ce que ie di sans passion, comme ie l'escri sans passion, & ils verrôt au moins vne chose, que la raison peut plus en telles affaires que la force: que le parler & l'escon: er font trouuer la verité, nō pas le quereler & le frapper & que le Roy, conduit par ce chemin, peut estre plus aisemēt mille fois ramené au lieu d'où on dit qu'il est sorti, que si on mutine tout son Royaume contre lui, & que les Papes armēt toute l'Europe, pour le conuerir à coups d'espee.

Quant aux raisons de l'estat, pour lesquelles on le blâme de n'auoir poin: fait encore Profession de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, ie ne scai que l'en doi dire. S'il a este loisible à ceux qui n'ôt, peut estre, point de Dieu, de mesler les affaires humaines en leur propos. quand il est question de conseiller vn Prince sur le fait du salut, ie n'estime pas moi, qu'en saine conscience ie le doie faire pour leur respondre. Il y a outre cela tant de foiblesse & de vanité en leurs discours, que c'est deshonneur de vouloir mettre vn bouclier à sept doubles contre des poinctures d'abeille. J'ai desia ci deuant recité, quelles sont les grâdes causes & notables, pour lesquelles ces beaux escriuains lui predisent sa ruine ou sa cōseruation, s'il haste ou s'il recule vne si solēnelle actiō, toutes raisons apparetieuses, toutes bōnes pour faire crier au Huguenot, toutes pour plaire aux corcheteurs, à la pl^e grâde. à la plus furieuse, & à la plus vile partie du Royaume, toutes pour approuuer sur ceste querelle la subuersiō de l'estat mais toutes en fin, qui n'ont autre but que de descrire le Roy parmi les ennemis, & parmi nous le rēdre coupable de tous les malheurs de la Frâce. Aux enfâs dôc à leur respôdre: car, Iuste, la replique ne seroit pas digne de ta seuerité. tu scais trop bien, q les Rois, rādis qu'ils viuēt, ont soin de leur vie: mais apres leur mort ne se souciēt pas si on les porte à S. Denis. ou à Cleri: & ceux-ci cepēdāt cottēt cela entre vne des pl^e fortes pieces qu'il y ait pour acheminer la conuersion du

nostre. Pour vne seule me leuerai-ic, c'est à dire, si ie puis retenir ma patience: & celà encor ie ne respondrai qu'un mot. Ils assurent le Roy, que, se faisant Catholique, il ostera le pretexte que ses ennemis prennent de lui faire la guerre, & que toutes les villes de France soudain se rendront à lui. Ici faudroit-il estre lié de quatre chaines, pour ne perdre point le sens, le iugement, la raison, la patience, à qui voudra froidement ouyr, non pas vne raison, mais vne fable, pleine non seulement de fausseté (ah! qui s'arme pour regner, ne manque point de pretexte) mais d'artifice, de meschanceté, de trahison. Que pensons nous faire, en aduouant ce pretexte des ennemis? à qui faisons nous plus de tort, ou à eux qui se plaisent de voir leurs actions approuuées par là, ou au Roy, à qui, en faisant semblant de le flatter, on iette sur ses espaules toute la charge & le crime des maux de la guerre ciuile? l'aime autant que tu lui dis, ô seruaïn de l'Antechrist, Sire, par ce que vous ne voulez pas vous faire Catholique, vous estes cause de quoi les ennemis prennent iustement les armes, & de quoi le Royaume est iustement puni de Dieu. Ya-il donc encores au iour d'hui quelcun, qui croye q̄ la cause de la Religio soit la cause de nostre guerre? helas, si vous l'auiez creu iusques ici, contre toutes nos veritables protestations, faites des le commencement de la guerre, & depuis, à tout le moins, que le massacre d'un Roy moine, (pardon, sacree Maïesté, s'il faut que ie parle ainsi) d'un Roy bigot, d'un Roi tout rouge & tout taché du sang de ceux qu'on appelloit heretiques, vous serue d'exēple. qu'on ne respecteroit gueres un nouueau Catholique, un Catholique à l'aage de quarante ans, un conuert à coups d'espee, un profez aux remonstrances qu'on lui fait, qu'il ne sera autrement iamais Roy, s'il ne prend l'habit, un religieux que l'on calomnie desia d'auoir ietté son froc aux orties, qu'on appelle relaps, impenitent, excommunié. O quelle manie, que l'on recoïue ces raisons! mais en quels lieux, bon Dieu, les dit-on? les recoït on encor? Qui que tu sois, qui ayes fait ce discours, tu n'es pas si ignorant de nos affaires, que tu n'ayes desia leu des liures imprimés à Paris & ailleurs il ya plus d'un an, où il est bien au long traitté, que quand le Roy se fut fait, Catholique des ce temps là, il estoit desia trop tard, il n'estoit
plus

ceuable, & eust falu premierement, qu'une longue & cruelle guerre cõtre ceux de la Religion eust aiseure les zelés Catholiques de la sincerité de sa conuersion. Comme à la verité ie ne doute point que la premiere demande que l'on lui fera, ce sera, qu'il change sa profession: mais la seconde, qu'il face la guerre aux Huguenots. Et n'y a pas d'apparence, que l'on soit plus respectueux en cela à celui-ci qu'à son predecesseur, à qui en l'an 85. on fit prendre l. hal-lecret sur ceste querelle. Entre eux vn Roi ne peut estre Catholique, qu'il ne mette tout son Royaume en hazard de se perdre, pour tuer & extirper l'heretique. De ceste façon ils se plaignoyent, que le dernier n'estoit pas vrai & zelé Catholique: de ceste façon eternellement ils soupçonneront la conscience de cestuici: car il n'y a entre eux, que ceste seule marque de bon zele.

Gardez vos autres drogueries, ô vendeurs de triacles, pour ceux qui en font estat. C'est à des hommes à qui vous parlez, non à des enfans. Nous sçauons mieux que vous, quels sont les partis de la France, & qui sont ceux d'entre les ennemis, qui ne sont poussez que du zele: nous congnouissions toutes les villes, sçauons leur volonté & leur puissance: & quand le changement de Religion seroit vne action indifferente & vulgaire, il faudroit d'autres assurances que vos foibles paroles, pour faire faire au Roy là dessus vn grand & irreparable pas de clerc.

Ie te prie, Iuste, & ceux qui avec toi liront ceci, de m'exeuser, si j'abrege le plus que ie puis en cest endroit, & si ie tai toutes ces raisons humaines, en vne chose si importante comme le salut & la vie eternelle. Je proteste qu'expressément i'en retien mille & mille au bout de ma plume tresfortes & considerables, & qui auroyent peu iustement garder nostre Roi iusques à ce iour d'apporter aucun changement au faict de sa Religion, principalement de la façon qu'on le desire. Je ne suis point seul qui les sçai, toute la France les void bien, & les estranges accidens que ceste mutation soudaine & violente eust amené. C'est pourquoy ie les laisse, ayant regret mesmes de m'estre lasché iusques là, d'en auoir seulement ouuert la bouche. Aussi iugeras tu bien que ce n'est que pour me

mocquer de ces historiographes d'estat, qui pensent lui auoir dit vn beau mot, vn grand secret, quād ils ont crié tout haut, Sire, il ne tient qu'à vous, que vous ne soyez Roi paisible : car si vous vouliez ouyr vne messe seulement, tous vos ennemis mettroyēt le genouil à terre. Je ne suis point ici pour lui dire, si ce seroit biē ou mal fait de le faire c'est aux doctes : mais si vous lui conseillez cela pour regner, faites donc que ce ne soit point au moins en vain, (s'il faut que ie lasche ceste parole.) O conseillers, non du vrai, mais du vrai semblable ! Et quoi ? auez vous desia oblié le feu Roi ? vous faut il tant de fois représenter vne mesme chose.

Finisson, Iuste, car ce ne seroit iamais fait : mais premierement permets moi que i'oste vn scrupule à nos ennemis, duquel ils font vn grand bouleuer, & sous le parapel duquel beaucoup des nostres mesmes bien souuent se veulent mettre à couuert : car il semble que ce soit ici l'anchre sacree de leur folie. Quand donc ils voyent qu'avec tant de vrayes causes on leut renuerse ce faux pretexte, quand on leur monstre par l'exemple du dernier Roi que la consideration de la conscience de cestui-ci ne leur touche gueres, ils courent à vne autre extremite, & disent que ils font la guerre pour conseruer leur Religion seulemēt. Non qu'ils soyent pour encores persecutez, nō qu'on les force en leur ame, mais il craignent qu'à l'aduenir cela n'adienne, & qu'un Roi heretique n'establisce sa creance en son Royaume, & ruyne la vraye Religion : & la dessus le Catholique Anglois fait rages d'aguēr sur l'exemple de sa maistresse.

C'est ici la meilleure piece de leur harnois, encores est elle bien mal clouee. Les dialecticiens disent que toutes comparaisons : sont boiteuses, ceste-ci n'a pas seulement vne bonne jambe.

Le Roi Henry 8. d'Angleterre auoir desia regné dix ans en paix & en autorité en son estat, & auoit tout son Royaume accoustumé à l'obeyssance. De son temps, par toute la Chrestienté, la cognoissance des lettres & des sciences fut plus receuē & prisee, comme chascun sçait, qu'elle n'auoit esté 1200. ans auparauant. De son temps, les plaintes que Luther & les autres firent contre les abus qui s'estoyent

royent fourrez en l'Eglise, & particulièrement contre l'autorité desreiglee des Papes, toucherent tellement les oreilles du monde, qu'aussi bien en son Royaume qu'ailleurs, il se trouua force gens qui demandoient & desiroient la reformation: Il aduint la dessus vn estrange accident. Ce Roi, grand Prince autrement, comme ce siecle la en fut fertile quasi par tous les Estats, estoit fort addonné aux femmes. Venant à la couronne, on lui conseilla d'espouser la fille d'Arragon, que son frere aîné auoit eüe, mais l'auoit laissée entiere, comme on disoit, à cause de la maladie qui lui print la nuit mesmes de ses nopces. Il le fit par conseil, pour estre plus fortifié d'alliance: Mais peu apres il s'en lassa. Toutes fois ayant eu assez de peine d'obtenir permission de la prendre, on lui refusa du tout la dispense de la repulier, & qui plus est, l'ayant faict de son autorité particuliere, il fut condamné par le Pape & par son legat. Il estoit desia embarqué à quelque autre amour, & d'ailleurs son peuple n'estoit gueres aisé de ceste alliance d'Espagne, qu'on disoit incestueuse, & s'offensoit assez contre le Pape qui le gourmandoit avec ceste autorité sur ce subiect la. Ce mal suruenant en vn temps où l'on crioit contre les Papes, il fut bien aisé de persuader à ce Roy de secouer leur ioug, & de se contenter d'auoir la doctrine vniuerselle & Catholique: mais en son pays vne police Ecclesiastique, & vn ordre du clergé particulier qui ne dependist que de lui. Proposition pour laquelle prouuer il n'y auroit gueres de difficulté, & de la verité de laquelle les priuileges & les libertez de l'Eglise Gallicane ne s'eslongnent gueres. Tant est que la dessus ce Roy, qui estoit, cōme i'ai dict, tres biē obey & craint en son pays, trouuant ses peuples offensez des abus receus en l'Eglise, fit proposer à ses Euesques la reformation: où elle fut receue, & son clergé avec tout le royaume deschargé du ioug spirituel & temporel des Euesques de Rome. Que nos Papes y pensent s'ils veulent: peut estre que nous sommes à la veille d'en faire autant, s'ils ne nous traictent autrement. Or ceux qui cognoissent l'estat d'Angleterre, sçauent que le peuple y est le plus fort, & que les plus grands de la Noblesse & de l'Eglise sont subiects à la moindre faute de passer par les mains du boursau.

bien des affaires du monde, sçauent que de tous les Estats, le populaire est le plus capable de receuoir la nouueauté. Il fut donc fort aisé à ce Roi, qui estoit de long tēps obey, de persuader à son peuple ce que son peuple croyoit desia plus que lui & ie pense, quant à moi, que si en l'an 60. il se fust trouué en France vn Roi de pareille humeur, il ne lui eust pas esté malaisé d'en faire autant. Car quand les plus en nombre sont per uadez à quelque chose, il est facile d'y faire consentir le reste. Or auourd'hui, rapportant l'autre piece de la comparaison, examinōs vn peu si la mesme chose se pourroit faire en France. Ie di que ni ici ni ailleurs, si le peuple ne le consent, ne le veut ne le desire, il est impossible que le Prince apporte aucun changement en la façon du seruice de Dieu. Si le Roy veut introduire rien de nouveau en son Royaume, il faut qu'il le face, ou de bonne volonté, ou par force: De bonne volonté, ou par exemple, ou par persuasion. Quant à l'exemple, quoy? n'y a il pas eu autresfois en l'Eglise des Princes Arriens, Nouatiēs, xelaps, payens, apostats, l'exemple desquels n'a point corrompu la pureté? Ce corps sacré, tant qu'il aura la verité du S Esprit pour guide, n'est point susceptible de mauuaise imitation, ni de fausse persuasion. Le diable pourroit monstrier tous les Royaumes du monde, que pour cela le fils de Dieu ne se jectera point du haut du pinacle du temple. Il ne le faut point craindre. Et se faut resouuenir du mot de Cayphe: Si ceste nouueauté (ce n'est pas d'auourd'hui que l'on appelle ainsi la verité) procede de Dieu, vous, hommes, ne la destruirez pas: si elle vient d'ailleurs, elle se ruynera d'elle mesme.

Quant à la force, jugeons vn peu quel ordre le Roi y pourroit tenir. Premièrement il faut qu'il se saisisse de toutes les grosses villes de France, & qu'il les remplisse de gens de sa Religion, Bien, pour cela, encores il se pourroit faire si la guerre dure: car s'il les prend par la force, il y mettra qui il voudra: mais tousiours neantmoins lui faudra il auoir des hommes estrangers: car il n'y a pas assez de Huguenots en France pour fournir à Paris toute seule. Apres il est assisté & secourti de Catholique aussi bien que d'autres. Ira-il trier & choisir vn gouverneur & vne garnison Huguenotte en toute les villes qu'il prendra?

Que

Que diront là dessus tous les Catholiques? cela ne se peut: on void bien aussi comme il s'y gouverne. Or de l'autre costé, si la paix estoit, comment pourroit-il mettre des garnisons en toutes ces grosses villes là? y en a-t-il pas vne qui en voulust receuoir? Et de les y forcer, quoi? ont elles moins de priuilege que la Rochelle? Cela ne se peut: & à la verité aussi à des villes pleines de subiects obeyssans. Il ne faut autre garnison que le saugier qui a loué le dessus de la porte. Voila pour le peuple.

Pour la noblesse apres, quel moyē de contraindre vingt ou trente mil Gentils hommes qu'il y a en France, tous les Princes, tous les Officiers de la Couronne, tous les Seigneurs quasi de marque? avec quoi? où se tindra ce conseil? qui assistera au Roi pour cela? Et pour le Clergé finalement, tant que le peuple & la Noblesse seront en leur estat que toutes ces puissantes places ne serōt point forcees, qui forcera l'Eglise? qui contraindra le Clergé? Les Ministres de la Rochelle & de Bergerac, peut estre, qu'ils irōt cister les Cardinaux, les Euesques, les Archeuesques à Geneue. Vous vous moquez bien, hypocrites, quand vous leur voulez faire ceste peur: pensez en conscience que vous le croyez, & le craignez fort.

Le plus grossier esprit du monde iugera bien, s'il y pense vn quart d'heure seulement, que ce que ie di est tout plein de verité: mais il faut auoir l'oreille bien fine pour discerner l'artifice de ceste peur imaginaire. Le vieux Prouerbe François est veritable, Il n'est rien tel que de pescher en l'eau trouble. J'ai veu des gēs qui ne sont iamais aises que quand ils font des empeschez, qui font venir expres des porteurs de mauuaises nouvelles, qui mettent le feu pour faire crier à l'eau. Que feroit le mutin sans la mutinerie? quelle puissance auoit le Clerc en la Bastille, sans sa sedition? de quoi eust-il gaigné 300000. escus sans cela? Et quand le mal n'y est plus, il faut dire qu'il y est encores, qu'il reniendra. Si on ne tue, si on ne brusse, qu'on tuera, qu'on brussera. Bref il se faut bien garder de laisser gouster aux esprits la douceur de l'ordre & de la paix, il se faut bien garder de laisser esteindre le feu. Car il est bien plus malaisé à rallumer qu'à entretenir. Et voilà comment Dieu a iustificé nos actions (en soit-il loué.) Au lieu

qu'après les feux, les gehennes, les massacres, à peine nous pouuoit-on faire prendre l'espee au costé, ceux-ci l'ont desia tirée du fourreau, auant seulement qu'on les menasse.

Neantmoins, quand tout cela seroit ainsi (il n'y a remede, il faut prononcer ceste hardie parole, vn propos a-meine l'autre,) Quand bien le Roy, sans estre ni veu, ni ouy, ni examiné, auroit esté déclaré heretique, apostat, indigne de la compagnie des Chrestiens: Quand mesmes il seroit pis que tout cela, quand il seroit persecuteur: Dites moi donc vous les premiers du Clergé, si pour tout cela ensemble (& vous voyez que rien de cela n'est) il vous est loisible de le declarer indigne du Royaume: montrez m'en vne autorité, vn commandement, ou vn exemple: dites moi si les subiects d'aujourd'hui peuuent legitime-ment renuerser pour cela l'ordre que Dieu par le consentement de tous nos peres & grands peres, par la suite de tant d'annees a establi dans ce Royaume. Dites moi si S. Pierre & S. Paul ont iamais pris la puissance de doner ou oster les Estats & les Royaumes. Si la discipline des Chrestiens, si les censures Ecclesiastiques estendirent iamais leur pouuoir par delà la communion du corps du Seigneur. Si à vn particulier les excommunications ont iamais osté son bien, comment donc à vn Roy son Royaume? Dites moi donc encor, pourquoi le fils de Dieu a prononcé, Mon Royaume n'est point de ce monde. Pourquoi a il dit, Rendez à Cesar ce qui est à Cesar, pourquoi s'est-il courroucé à son disciple, qui se vouloit armer contre le magistrat humain, lui reprochant qu'il ne consideroit pas que, s'il eut voulu, en vn clin d'œil il eut eu des legions d'Anges à ses pieds? Pourquoi lui mesme grand Dieu-homme, le Souuerain des Souuerains le chef de son Eglise, plein de puissance, de gloire & de force, a enduré le iugement du Payen, sans en appeller, sans y resister, sans s'en defendre: & vous, petis moucherons, petis vers de terre, contre l'exemple & la defense du Fils de l'Eternel, vous voulez renuerser les Royaumes, vous disposez des Couronnes, vous tuez, vous massacrez les Rois, vous maudissez leur memoire, vous chassez ceux qui leur succedent? C'est vous qui estes heretiques, & nō pas nous. Car ni l'autorité des escri-

tures, ni l'exemple de toute l'Eglise, soit lors de sa perfection soit depuis, ne vous apprend point cela.

Il vous faut pardonner neantmoins, à vous, qui pour l'heresie declarez ce Roy indigne de regner. Vous fistes pis à son predecesseur l'an passé pour moindre cause, contre lequel neantmoins il n'y en auoit nul soupçon. Ceux qui veulent tout perdre ne s'attachent iamais à vn seul pre-
texte.

Orie dirai toutesfois, que si nous estions en vn Royaume electif, & qu'au milieu d'une assemblee publique il me falust persuader aux peuples de choisir vn Roy, sans doute ie ne leur conseilerois pas de prendre vn atheiste, vn vicieux vn heretique, vn Turc, vn Iuif. Mais quand par l'ordre que Dieu y a establi il en vient vn, quel qu'il soit, anatheme qui renuerse l'ordre establi de Dieu. Que scais tu, miserable, à quelle fin Dieu te l'enuoye? veux tu preuenir son iugement? Entre tant de Rois de Iuda & d'Israel, à peine Dieu en donna il deux bons à son peuple. Que scais tu s'il enuoye vn persecuteur pour remettre la foy, la constance de son Eglise, pour l'accroistre par les cendres de ses saincts Martyrs, & la faire prosperer par là? Mais non. Je me retien. Non, non, ne craignez point cela, Ecclesiastiques, il n'est pas raisonnable encores que vous nous ostiez l'honneur de la persecution, l'une des plus certaines marques de la verité. Les heretiques ont tousiours esté condamnez, iamais persecutez Il n'y en a point d'exemple. Et bien que ce soit la cause qui face le martyre, & non le supplice, Dieu n'a iamais voulu neantmoins que ceste sainte couronne de victoire, ce beau tiltre d'honneur anoblit la teste d'un heretique, ou, s'il a quelquefois permis en eux le supplice & les peines, on n'y a iamais veu ceste gaye constance, ceste glorieuse ioye, ce desdain des tormes que les Martyrs ont porté dans les eaux, dans les chartres, dans l'air, dans les flammes, rendans chasque element & coupable & tesmoing de leur innocence.

Dieu ne le veut pas, son Eglise ne s'accroist point par des prosperitez, ni par la faueur des Princes: Elle prospere sous les tyrans, elle se labore par le soc des tormens, elle s'amende avec les ordures & les indignitez des Rois du monde, elle se seme de cendres

s'arrouse de sang & de larmes, les flammes sont son Soleil, les gehennes sa rousee? Elle fleurit aussi en l'Automne de la misere, & ne porte ses beaux fructs qu'en Hyuer de l'affliction. Comparez ces qualitez avec la façon de vostre gouuernement, depuis tant d'annees, & vous trouuerez que vostre luxe, vostre opulence, vostre aise, vostre apparence mondaine, vostre pompe, vos courônes, vos thiares, vostre splendeur, l'eclat de vostre or, & de vos pierreries, tant de richesses que vous auez si doucement & si abondamment possedees, n'ont rien de commun avec celà, & que certainement si vous n'auiez d'autres marques, il y en auroit quasi là assez pour dire, Vous n'estes pas l'Eglise de Dieu.

Finissons donc à ceste heure hardiment, & puis qu'il ne faut point dire d'inconueniens, qu'on ne donne les remedes que j'acheue par vn bon conseil. Il ne parle plus aux ennemis: car ie sçai bien q' ceux-là ont d'autres desseins en la teste, & ne se soucient gueres de nos maux, mais ie parle à ceux d'entre nous, qui, poussez d'un bon zele, ie l'aduoüé, & de Religion, & de Paix, souhaitent tous les iours que le Roy se face Catholique, croyans que ce soit là le seul moyen de rendre le repos à la France.

Si vous di-je, qui auez ceste opinion, & qui estes aheurez à celà, y voulez bien proceder, encore qu'il soit plus scât de souhaiter plustost la reunion de toute l'Eglise, que la cōuersion d'un seul homme, suiuez l'expedient que ie vous vai donner pour y paruenir.

Vous receuez le pretexte de nos peuples mutinez, qui masquent leur desobeysance du voile de Religion, vous receuez leur dire, & pensez qu'il soit vrai, que si le Roi auoit ouy vne messe, ils porteroient soudain leurs armes à ses pieds. Ainsi soit-il, voyons ce qui en sera à l'espreuue; car à la verité c'est grand pitié de voir qu'il y ait des gens parmi nous si simples encor, qui pensent que ceste mutation nous donneroit la paix des le lendemain, & qui croient qu'il ne tient qu'au Roi que nous ne voyons reuenir le bon temps, & la benediction de Dieu sur le Royaume, voire qui là dessus murmurent, se mutinent, forment des Chimeres de tiers parti, où ils embarquent toute la France par fantasie. Si ainsi est, n'en direz pastant, faites en d'a-

uantage,

uantage, montrez nous des effets, non de paroles, des resolutions, non des conseils, des articles par escrit, non pas des discours d'apres soupper, des choses faictes, & non des peut estre: Je vous parle en politique, & suis contraint de ainsi le faire, soit pour m'accommoder à vous, & vous montrer par la difficulté de l'execution, que ce que vous proposez est inutile, soit par ce qu'ainsi comme j'ai protesté, ie ne fai pas estat d'enseigner la Theologie à aucun, c'est à moi à l'apprendre.

Je vous conseille donc, de commencer premierement par les subiects, comme il est bien raisonnable. & puis vous acheuerez par le Roi. Tassez vn peu le pouls des Catholiques nos ennemis, vous qui estes d'accord avec eux en vne mesme façon de seruir Dieu, & qui n'avez different que pour le faict de l'estat, que vous soustenez vous, & eux le veulent abbatre. Faites que Monsieur de Mayenne, toutes les villes de son parti, les principaux du Clergé & de la Noblesse qui sont avec lui, offrent dès à present par deputez, par deliberation commune & publique de tous, de rendre au Roi vne pure, entiere, & absolue obeysance, telle que ses predecesseurs l'ont eue, en cas qu'il face profession de la Religion Catholique Apostolique & Romaine. Pendant qu'il s'y disposera par instruction (car encores vous iugez bien, qu'il ne peut pas y bondir tout d'vn plein sault. & qu'il faut qu'il entende en quoi il a erré, autrement il n'y a point de consideration humaine, de Royaume assez grand ni assez beau pour lui rendre indifferent cest article de salut ou de damnation: Pendant, di-ie, que vous l'instruirez,) & peut-estre en l'instruisant vous vous instruirez vous mesmes aussi, faites que les armes se pendent au croc generalement par toute la France, que les estrangers se retirent, qu'ils ne se meslent point de nos affaires, ni les vns, ni les autres, qu'ils nous les laissent decider tous seuls. Vous m'aduouërez, qu'il faut que ce soit là necessairemēt le premier appareil. Il faut esteindre le feu qui s'est pris à la cheminee de la cuisine en faisant le festin, premier que de s'asseoir à table. Il faut oster la fiebure du corps, la gangrenne de la playe, plustost que de toucher à rien. Et de dire qu'il y a danger là dessus, que ceux de la ligue ne demeurassent desarmez cepēdant, cela

est grossier. Ceste raison estoit bonne autrefois peut estre pour les pures Huguenots, qui ne tenoyent que les Senennes: mais à ceux qui sont maistres des plus grosses villes du Royaume, & qui ont outre cela auprès du Roy tant de grands Seigneurs de leur religion, de la foy de lesquels ils se peuuent assurez, il n'y a pas apparence de craindre celà: car, en fin, ce n'est qu'un desarmement imaginaire. Pour cela le Roy n'ètrera pas soudain le plus fort en toutes leurs villes, n'y d'un coup ne leur liera pas les pieds & les poings pour leur oster la force. Ils seront tousiours sur leurs pieds, pour recommencer quand il leur plaira.

Venez apres trouuer le Roy, bien garnis de vostre baston, & bié assurez de vostre dire: representez lui premierement, pour les raisons de l'estat, le consentement general de toute la France à lui porter obeyssance, à establir la paix vniuersellement par tout le Royaume. Faites lui iuger la difference qu'il y a de posseder vn pays tout acquis, tout paisible, au lieu de trauailler avec mille peines & mille hazards de le conuaincre. Peignez lui deux tableaux, l'un de la paix, l'autre de la guerre. En l'un, vne ville florissante, riche de tous biens, superbe d'edifices, pleine de ioye & de diuers plaisirs, qui lui prepare vne belle entree & magnifique: En l'autre, faites lui voir vn siege, des ruines, des morceaux de pierres & de corps, des murs tous ouuerts de breches, des portes comblees, & pour les amis & pour les ennemis, des palais par terre, le feu au haut des edifices, le fer & le sang, la force & le pillage au bas: n'oubliez là dessus toutes les belles paroles desquelles ce sujet est fertile: & ie m'assure que nulle ne vous sera inutile, & que pour cela, pour la paix, pour le bien du royaume il sera bien tost persuadé.

Secondement, pour le rendre capable en son particulier de la meilleure Theologie, choisissez du corps de tous les Catholiques de France, (ie ne di pas seulement de ceux, qui, plus sages, n'ont point oublié leur deuoir, mais mesmes d'entre les ennemis, afin qu'on ne laisse rien) des plus doctes & plus sçauans Theologiens que vous pourrez, des plus venerables & pour la doctrine & pour la vie. Qu'ils parlent à lui, qu'ils l'escoutent, qu'ils lui disent au moins ce qu'ils

qu'ils diroyent à vn Turc, à vn Mahometan: Homme e-
 stranger de l'Eglise, tu ne cognois point Dieu, tu erres, tu
 tiens vne opinion contraire à la verité. Est ce pas le moins
 qu'on peut deuoir à vn Roy? Tout cela sera loisible, il le
 permettra, il l'endurera. Mais qu'ils permettent aussi qu'on
 leur responde que lui, & ceux avec lesquels il a esté in-
 struiet, rendent doucement conte de ce qu'ils ont appris &
 enseigné. Et de leur costé quād & quand qu'ils ostent l'ani-
 mosité, qu'ils lui facent entendre tout au long la verité, en
 quoi on l'a surpris, ce qu'on lui a celé du vrai, ce qu'on lui
 a aiouste du faux: car on sçai bien que sa profession ne lui
 a pas permis de tout sçauoir. Et apres l'auoir biē instruiet,
 qu'ils l'adiurent par le nom de Dieu, par la consideration
 de son salut, par celle de tant de miserés, dont son opinia-
 streté pourroit estre cause, qu'il se rēde ployable & docile,
 & qu'il despouille toute passion, qu'il desbouche ses oreil-
 les, & qu'il escoute. Ne doutez point alors, qu'en vn tel
 lieu, pour vn tel effect, en vne si solennelle assemblee, l'es-
 prit de Dieu ne face profiter ceste action, voire quand ce
 deuroit estre par vn miracle extraordinaire.

Si apres cela, contre l'esguillon de Dieu, contre le saint
 Esprit, contre la verité on recognoist qu'il soit abeurté à
 vn opiniastre & malicieux desseing de reiecter le pur ser-
 uice de Dieu, que son but soit de persecuter l'Eglise, non
 de la conseruer, lors il y aura plus de permission &
 plus d'excuse en la rebellion des subiects, (si aucune
 il y en peut auoir:) pour le moins aurez vous plus
 d'occasion lors de l'appeller coupable de vostre mise-
 re: Mais si on void aussi euidentement, que son but n'a
 esté iamais, que de seruir à Dieu purement, que de suiure
 la verité commandee, qu'à l'entendre & à l'apprendre il a
 tousiours eu les oreilles & le cœur ouuert, voire que pour
 ne s'en departir, pour ne preferer vn Royaume du monde
 à celui du Ciel, il s'est mis en hazard depuis qu'il est nay
 de perdre mille fois tous ses estats, toutes ses dignitez, &
 sa vie mesmes. Si au contraire (comme Dieu sans doute
 le mettra au iour) on void la meschanceté noire de nos
 ennemis attachez comme bestes farouches aux flancs de
 cest estat, pour n'en desmordre, qu'ils n'en ayent succé

la vie avec le sang: alors au moins on discernera le vrai d'avec l'artifice: ceux qui sont coupables de nos maux en seront accusez le France verra à qui elle doit le blasme de sa ruine. Et vous plus resolu à quelque autre remede, ayans perdu l'esperance de la douceur, iugerez avec nous, que la main de Dieu est sur le Royaume, presté (ie le preuo) d'y faire vn grand & notable changement.

DISCOVRS SOMMAIRE
DE LA GVERRE DV DVC DE
 Sauoye contre Geneue depuis le commen-
 cement d'Aouust 1589. iusques à la fin
 de l'an 1591.

CESTE guerre du Duc de Sauoye contre Geneue requiert vn bien ample recit: mais le present volume estant ia paruenü à vne iuste grandeur, nous marquerons pour le present les particularitez plus notables: attendant que le temps face voir le reste, & descrirons simplement les choses.

La mort du Roi emplit de hautes esperances le Duc de Sauoye, qui auoit de grandes intelligences par tout, notamment en Prouence, dont quelques deputez du parlement acheminez vers lui, il essaya de faire quelque fin à la guerre contre ceux de Geneue, & pour cest effect leur offer Bonne qu'ils auoyent prinse sur lui. L'armee des Suisses auoit lors trefues avec lui, & les affaires estoÿent fort meslez. Les nouvelles venoyent de France que le nouveau Roy abandonné de la pluspart de ceux qui acompagnoyent le defunct, se retiroit vers Diepe, & que l'armee de la Ligue le poursuiuoit: tellement que plusieurs le tenoyent à demi perdu. Le Duc faisant valoir son auantage, s'achemine avec vne puissante armee contre Bonne, petite ville, gardee par trois compagnies de pietons de Geneue. Les Suisses ne se sentans assez forts pour desgager les assiegez se tindrent cois: tellement que la ville ayant esté battue de deux cens coups de canon le Vendredi 22. iour d'Aouust, sur le soir fut rendue avec composition de vies sauues, avec l'espee & la dague: mais au sortir deux Capitaines & presques tous les soldats de trois compagnies, au nombre de trois cens

& plus, ensemble le gouuerneur & vn ministre furent enuironnez par la cauallerie du Duc, dans le fauxbourg, & taillez en pieces contre la foi promise. Le lendemain l'armee des Suisses se retira, & quelques iours apres se desbande, quelque accord ayant este traité. Le Duc estoit conseillé par quelques vns de suiure sa victoire, & s'emparer d'une partie des pays de la Republique de Berne: mais par l'auis de l'Ambassadeur d'Espagne il aimoient mieux traiter certain accord avec les Bernois, pource qu'il vouloit aller en Prouence, & brider Geneue, laquelle il estoit auoir bien tost en sa puissance. Apres la prise de Bonne il tourna vers le pas de la Cluse pour entrer au bailliage de Gez, ce qu'il fit sans grande resistance. Il seroit impossible de specifier par le menu les meurtres, saccagemens, raptz, & rauages estranges de l'armee du Duc en vne estendue de quatre lieues de pays, abandonné des Suisses qui le gardoyent, & de ceux de Geneue, qui estoient trop peu pour resister. En quatre vingts ou cent villages bien riches qui y estoient, tout fut pillé, on massacra plusieurs vieillards, les enfans ne furent espargnez: & le Duc vid faire carnage de ses pauvres suiets, gens qui pour la plus part n'auoyent acoustumé que de gouuerner le bestail. Plusieurs femmes furent tuées, & quelques filles. J'ai honte de me souuenir des enormitez que les Neapolitains & autres y commirent. Cela auint enuiron la mi Septembre. Tout le pays d'autour Geneue, nommément du costé de Berne trembloit. Le Duc, qui auoit haste & desir d'aller ailleurs, faisoit solliciter ceux de Geneue, pour tirer d'eux quelque submission, laquelle ils ne pouuoient faire en bonne conscience, comme aussi ils refuseferent courageusement, esperans en Dieu. Ce pendant on leur dressoit tous les iours des escarmouches iusques à leurs portes, esquelles ils ne se monstroyent lasches, ou à sortir, ou à canonner les troupes du Duc quand elles aprochoyent trop pres. D'autre part le Duc, tandis que son armee subsistoit encore, faisoit tracer vn fort à Verfoi pour les enclorre du costé du Lac, dont nous parlerons maintenant. Et pource que les maladies contagieuses se fourroyent en son armee diminuee d'un tiers depuis la prise de Bonne, il resolut se retirer, ce qu'il fit autant

l'hiuer. Apres sa retraite, ceux de Geneue se rassurerent & pource que le fait de Versoy est notable, nous le descrirons vn peu au l'og. Versoy fut iadis vne petite bourgade cōpre nāt enui rō septāte maisons, ayāt Geneue (dōt e le est distāte de deux lieus Françoises) au midi d'Esté. le bailliage de Thonon & le Lac à l'Oriēt, le mont Iura au couchant, & le pays de Vaut au Septētrion. Elle estoit situee sur le brod du Lac, ayāt deux portes, & la riuere descendant des montaignes surnommee la Versoy, laquelle l'vn des bras trauerse la bourgade par le milieu, & de l'autre passe au long de la porte tendant à Geneue. Outre plus il y auoit vne enceinte de hautes murailles d'vn vieil chasteau, & vne forte tour antique haut esleuee. Le Duc de Sauoye ayāt repris le bailliage de Gez au mois de Septēbre 1589. Voyant que Versoy estoit vn lieu du tout propre pour brider Geneue, resolut de fortifier ceste bourgade, ce qui fut fait en grande diligence, à la faueur de son armee logee es enui rōs. Premieremēt donc il fit barriquer les auenues & endroits foibles, accommoder le vieil chasteau de plusieurs bastions & d'vne bōne arēchee en forme d'esperon, vers le couchāt: clorre les bresches, & dresser au bord du Lac vne plate forme, ou furent placees 2. pieces de campagne, qui fermoyēt le passage aux barques & galleres de Geneue, tellemēt qu'on n'y pouuoit passer de iour sans peril euidēt, en cor que le Lac ait demie lieu de largeur en c'est endroit: à cause q̄ les pieces auoiēt lōgue chasse, & que la nauigatiō n'est pas cōmode, sinō en grāde eau. La place estāt fortifiee, le Duc la cōmit au Barō de la Sarra, estimē l'vn des plus asseurez guerriers de la Sa moye, auquel il bailla 600. hōmes choisis tous vieux capitaines pour la garde d'icelle, la faisant garnir de toutes munitions de viures & de guerre. D'auātage, outre les 2. pieces de cāpagne il y fit amener 4. canōs avec vne tresgrāde quantité de bales & de pouldres. Outre plus il laissa au Baron 70. forçats Turcs & Chrestiens qui auoyēt serui à la structiō du fort de Sonzy. pour acheuer ce qui estoit cōmēcé à Versoy, ou ils trauaillerēt en telle diligence avec les paysans & vne partie des soldats, qu'en peu de temps ce lieu se rendit merueilleusement fort, & fust par eux nōmé S. Mauris. Le Duc plein de confiāce, appelloit ses canōs clefs de Geneue, & au depart ayāt fort exhorté & prié le Barō de faire son de uoir, au mois d'Octobre se retira avec son armee lāgoureux.

se & dissipée dedās la Sauoye, puis passa les mōts. Cepēdant le Barō escarmouchoit les barqs de Geneue, & se vēiēt biē fort. Ceux de Geneue sentās biē que Versoy les rēuerferoit en fin, conclurēt de faire vn bō effort pour briser ce ioug & apres quelques attaques, plus pour donner occasiō d'assembler que de crainte, le Vēdredi 7. de Nouēbre 1589. sur le soir firēt amasser leurs petites troupes au nōbre d'euirō 500. hōmes de pied, & enuirō 150. volontaires, avec 2. compagnies d'argoulets, & 2. de gensdarmes, sous la charge du sieur de Lurbigny commēdant aux dites troupes de la part du Roi Treschrestié, accōpagné de sages & resolu capitaines. Les prieres faites, ces troupes biē deliberees sortirēt sur les dixheures du soir, faisans porter quelques petards, des eschelles, & certaines pieces de bois pour passer la riuere à demi lieuē de Versoy. Vn peu auāt leur sortie, parut au ciel certā grād cercle blāc fort luisant, suiui tost apres de quelques colonnes de feu, dōt ceux de Versoy se dōnerēt peur disāns q̄ ceux de Geneue les viēdroiēt voir. Mais parce qu'ils auoiēt esté en alarme toute la nuit du lēdi, apres anoir veillé iusques à 2. heures apres minuiēt, entre le Vēdredi & le Samedi presque tous se mirēt a dormir. Tandis ceux de Geneue faisoēt chemin: & le Samedi 8. apres minuiēt passerēt sans empeschemēt la riuere pres d'vn moulin, & arriuez sur les 2. heures pres de Versoy, apres vne briefue exhortation de leur chef, se partirent en quatre: le gros des gens de pied tira hors la porte qui tend au pays de Vau pour y appliquer le petard. la plupart des argoulets & canalliers firent alte sur les auenues: quelqs armez ayāt mis pied à terre surēt ordōnez les vns pour aller à l'escalade, autres (au nombre de 17) suiuirēt vn paysan qui avec vn leuier sur l'espaule les guida coyemēt & dextremet entre la bourgade & le Lac, où il les rēdit à vn passage aisē & qui estoit l'ētre par vne ruelle dās la place: lui mesme leur mōstrant le chemin monta le premier, encourageāt ceux qui le suiuoēt. Quelque sērinelle proche s'estāt esmeu, les 17. arriuez avec les parthifanes & coustelas en main se trouuēt dās Versoy, où ils cōmēcerēt à faire vne estrāge boucherie des gēs du Duc, surpris dedās leurs corps de garde. Quelques capitaines se resueillās ē sur saut firēt resistance, mais ayans esté renuersez morts, cōme le Baron pēsoit ioindre son reste, le petard enfonça la porte de Copet, les pietons entrent qui poursuiuent l'exploit

des dixsept armez, ceux qui donnoyēt l'escalade estans aussi enitez au mesme instāt. Or cōme en si prōp-es executions il est impossible d'auoir l'œil par tout, & q̄ contre esperāce la place fust si soudain emportee, le iour n'estāt encores venu, le Baron eut moyē de se glisser de viftesse avec le reste de ses gens & vne partie de ses forçats en l'enclos du chasteau, ou il y auoit deux têtes, les quatre canons du Duc, & force munitions de guerre: mais les viures estoyēt demeurez dedans la bourgade q̄ fut incontīnēt pillée, pres de trois cēt's corps de Sauoyars Piemontois & Italiēs estēdus morts par les places & dedās les maisons, nō cōprins quelques vns qui furēt bruslez & autres qui blesez se sauuerēt par le benēfice de la nuit, s'estans coulez par les murailles en bas, gaignans le chemin du chasteau de la Bastie & de Gez à vne lieuē & demie de là, où le Duc auoit garnisons. Le Barō qui auoit plusieurs fois menassē ceux de Geneue de les cōtraindre par famine à se venir jeter la corde au col aux pieds du Duc, se trouua lors enclos avec ses soldats desarmez & en pourpoint pour la pluspart, sans pain, ni vain, ni eau: neātmoins faisant, cōme on dit, de necessitē vertu, pour estōner les victorieux, & esnouuoir les garnisōs circōuoisines de Thonō, Bōne, Sonzy, Gez, à le venir desgager, & faire haster le sieur de Sonas qui n'estoit pas loin avec quatre ou cinq cornettes de lanciers, comme aussi le Duc lui auoit mandē q̄ secours ne lui defaudroit: cōmēça à tōner furieusement avec ses canons, iusq's sur les trois heures du soir, contre les maisons de Versoy, avec bales du poids de 17. liures: mais il n'endōmagea pas beaucoup ceux de Geneue, lesquels sceurēt choisir les retraites qui estoyēt hors de batterie. Ils y perdirēt quatre ou cinq soldats, & y en eut seize ou dixhuiēt blesez, presque tous par leur fante. Le Baron ayant tirē trētecing ou quarāte coups ce iour là, cōtinna le Dimāche, attēdant secours dont ceux de Gez lui donnoyēt ample signal: & blessa de quelq's musquetades ceux qui se descouroyēt vn peu trop. Mais sur le soir, l'eau lui ayant esté coupee, & cōmēçāt lui & les siēs à defaillir, sans qu'aucū secours apparust, il demāda parlemēt & compositiō, qui lui fut accordee, & plus gracieuse q̄ lui ni les siēs n'auoyēt meritē, à cause de leurs insolneces, dont l'histoire entiere nous fera foi. Car on leur permit de sortir avec ce qu'ils auoyens

uoient d'armes, la meche esteinte, le tambour sur le dos, deux enseignes ploÿees, avec leur bagage, qui estoit aisé à porter. Ils furent seuremēt conduits iusques auprès de Gez, estans au nombre de deux cens ou enuiron, en assés pauvre equipage, & tous estonnez d'auoir esté si rudement esueillez & contraints de receuoir le traitement qu'ils menaçoÿent de faire à ceux de Geneue. Les quatre canons & deux autres pieces du Duc furent amenees à Geneue avec cent cinquante caques de pouldre, force bales de fonte, & grande quantité de plaques de plomb: item le reste des farines, dont les soldats firent grand desgast, car à l'heure de la prinse il y en auoit plus de deux mille quintaux. D'auantage on apporta deux enseignes & fit on venir les foçats au nombre de septante & plus, à aucuns desquels depuis la Seigneurie permit se retirer les autres demeurez volontairement, & traitez humainement, furent employez aux necessitez de la guerre. Le fort de Versoi fust tost apres ruiné & esplané, les murailles du chasteau renuersees, la tour sappee & mise par terre, la plus part des maisons du lieu bruslees, à fin d'oster tout moyen de plus fortifier en c'est endroit. Au reste; incontinent que ce ioug fut brisé Geneue (rendant graces à Dieu d'vne si belle deliurance) se sentit grendement soulagee, car viures y aborderent à foison du pays de Vau, & depuis ont continué, la nauigation ayant esté libre iusques à present, graces à Dieu.

Le reste de l'armee se passa en legers exploits de guerre & prinse de quelques chasteaux le Duc qui y perdoit des gens: Les siens firent quelques aproches du fort d'Arue, mais ils n'oserent l'attaquer, ni de soir ni de nuict: & les courses ordinaires de ceux de Geneue les tenoyent en meueilleux à larme: car on alloit prendre des prisonniers & du butin à quatre & cinq lieues loin de la ville, on fit rouer tost apres la prinse de Versoi vn certain Capitaine Lorrain nommé Jacques Adenot, pour auoir machiné la perte de la ville, à l'auantage du Duc. Sur la fin de l'annee deux autres, malcontens, se retirerent, & depuis y reuindrent, mais ne firent rien pour eux ni pour Geneue: car l'vn se retira du tout finalement avec l'ennemi, l'autre à cause de ses mauuaises pratiques perdit finalement la teste sur vn eschaufaut.

Il nous faut consequemment toucher vn mot de ce qui se passa l'an 1590. Le premier iour de Ianuier, quelques caualiers de Geneue ayans rudemēt chargé les Sauoyards, tuerēt le Sieur de Saint Sergue avec vingtcinq ou trente autres, mirent Le Baron d'Ermanfle & les siens à l'yaude route, & gagnerent assez bon butin. Les gens de pied firēt vne entreprise sur le chasteau de la Bastie pour l'auoir par escalade, dont ils furent repoussez. Mais douze iours apres le canon y ayant esté mené, les assiegez se rendirent vies & bagues sauues. Le chasteau estant place forte & bastie de briq; fut demoli estāt place à costé de Versoi, qui incommodoit fort la ville de Geneue. Le dixhuitiesme iour du mesme mois ceux de Geneue attaquent la petite ville de Gez y entrent par surprise & viffesse, tuent quelques ennemis, & quant à ceux qui ne peurent se sauuer au chasteau la pluspart furent attrapez & despeschez sur la montagne. Quant au chasteau, ayant esté ferré & battu promptement, il fut rendu le lendemain, les soldats au nombre de vingsept estans sorti avec l'espee & la dague seulement. Le Chasteau fut ruiné. Plusieurs petits chasteaux es enuiron de Geneue sont bruslez. Sur la fin de Mars, le chasteau de Monthou, plain de mauuais garçons, ennemis iurez de Geneue, & à vne lieue de la ville, fut canoné, forcé, & ces voleurs au nombre de 36. ou auiron tuez ou precipitez des murailles en bas. La nuict du lendemain des vne heure apres minuict. Le fort d'Arue fut attaqué par les Sauoyards qui repoussez avec perte reuindrent deux heures apres, où ils ne gagnerent que des harquebuzades.

Au mois d'Auril auint le siege memorable du pas de la Cluse, lequel nous insererons ici tout du long selon qu'il a esté publié ci deuant.

Le mont Iura ayant quatre ou cinq iournees de lōgueur, commence à l'Occident à quatre lieues Françoises loin de Geneue tendant à Lyon. En ce mesme endroit où il aboutit, il a vis à vis de soi au Midi la montagne du Vuache. Entre ces deux bouts de mōtagne, fort proches & à la portee du mousquet l'vne de l'autre, coule le Rosne fleuue renommé, lequel apres diuers destours se rend à Lyon. Plus auant au couchant ce mesme mont Iura est regardé & touché au pied d'vn autre montagne bien haute nommee le Credo, mot signifiāt mōt esleué qui a dessous & au bas vne petite plaine

d'environ demi quart de lieue, & au bout d'icelle vn village nomé Lōgerai. Au loing du roc de ce mont Iura là où il prēd fin, se void vn chemī estroit qui va en serpētāt par lequel peut passer vn chariot aisē, au reste à couper à cause de ses precipices biē hauts qui ont le Rosne impetueux au bas. Au milieu de ce chemin, qui est de la lōgueur de deux mousquetades, y auoit vne forteresse, dont vne partie estoit taillee en la roche mesme, le reste basti de pierres solides, spécialement au frōt qui regarde Geneue, & de superabōdant à demi couuert d'vn terre-plain, auāçant vers Geneue, de dixhuit, ou vingt pas biē gabioné. Tout le bas de ce fort autrefois creux & seruāt au passage des charrettes & mulets, estoit rēpli de terre: & pour le passage auoit esté basti dehors, & à costé de la forteresse vn pōt leuis, qui gagné n'incommodoit nullemēt le fort, ains pouuoit prōtemēt estre reprins, n'estāt tenable que par ceux du fort, qui estoit hors d'escalade, & n'y pouuoit on entrer qu'vnà vn avec grād peine. Sur ce bastimēt partie du roc, partie de pierres solides, y auoit quelq logis pour le capitaine & pour enuirō soixante soldats, avec quelqs creux pour seruer les viures & munitiōs. Du costé qui regarde le Vuache & Lōgerai, il est pl⁹ descouuert, & aisē à battre: mais difficilemēt de celui de Geneue, l'artillerie n'ē pouuāt estre āprochee plus pres que de quatre cens pas: d'autant qu'ē l'an 1589 au mois d'Auril le canō de Geneue auoit fait quelq effort à l'encōtre de ceste forteresse, le Duc pretēdāt l'asseurer encor mieux, fit dresser de l'autre costé du Rosne, & vis à vis de la batterie de ceux de Geneue & en ligne trauersant droit à la forteresse, vn fort surnōmé la petite Cluse, qui lui seruit depuis. Ceux de Geneue considerās l'assiete du lieu, autres choses ne faisoient pas estat de plus assaillir vne telle place de difficile conquēste, & de grande & perilleuse garde, sur tout à celui qui n'est pas maistre de la campagne, & notāment au delà du Rosne. Neantmoins l'occasiō s'estāt offerte d'y pēser ils en āchiminerēt l'executiō comme s'ēsuit. Il y auoit à vne demi lieue de ce fort en deçā tendant à Geneue vn petit chasteau aucunement tenable nommé Pierre, dans lequel vn Sautoyard appellē le sieur d'Arseue auoit esté logē avec cinquante soldats, qui faisoient des courses & pilleries sur les payfans du balliage de Gez, notāment en des villages appartenans à la Seigneurie de Geneue. A l'auis de ceux-là il estoit d'ordinaire de la Cluse quelque vingtainē de soldats.

qui n'espargnoyent personne, violans femmes & filles, & commettans vne infinité d'extorsions. Le sieur du Lurbigni & ceux de Geneue, apres la prinse & ruine du chasteau de Gez & d'autres places qui nuisoyent à la ville, resolerent de dompter aussi ceux de Pierre, qui se confioyent sur la distance du chemin, & s'assuroyent de prompt secours au besoin. Ainsi donc on tire hors deux canons prins sur le Duc à Versoi, & deux pieces de campagne, en intention d'aller battre viuement ce chasteau. Et le Ieudi 16. d'Auril 1500. vne troupe de quarante ou cinquante argolets picque deuant à la descouuerte. Ce mesme iour estoient sortis de la Cluse vingthuiet ou trente barquebuziers, pour picorer, & acourus iusques au village de Farges (qui en est eslongné d'vne bonne lieue en tirant vers Geneue) enleuerent la cloche du temple: ce qui leur cousta cher. Car si tost qu'ils furent deslogez, les argolets de Geneue arriuez à Farges, entendans l'auanture, coururent apres, & les ayans attaints à la portee du mousquet pres du Chasteau de Peirre, les chargent, enfoncent, rompent, & en tuent vingtcinq ou vingtsix, sans perte ou dommage sinon du sergent de ceste compagnie d'argolets blessé au bras, dont toutes fois il n'est pas mort, & du cheual du capitaine tué entre ses iambes. Darsene & ceux de Pierre firent quelque contenance de vouloir secourir les autres: mais l'execution ayant esté prompte, & voyans que les argolets victorieux leur alloient au deuant, se renfermerent, & furent incontinent inuestis, & le Samedi suiuant se rendirent par composition, n'ayant fait aucune resistance. Le sieur de Lurbigni & ceux de Geneue empoignant l'occasion qui se presentoit, enuoyent promptement trois compagnies de là le fort de la Cluse, rompre quelques ponts, & garder certaines auenues, afin que des lieux prochains l'on ne iettast des soldats dedans le fort, le capitaine duquel, Piemontois de nation, avec enuiron trente soldats de reste ayant entendu la deffaite des autres, qu'il estimoit prisonniers, s'estonna: & apres beaucoup de regrets (à cause qu'il auoit perdu la fleur de ses hommes resolut de tenir bon, attendant secours. Or incontinent apres la reddition du chasteau de Pierre, les pieces furent mennees de là Colonges, pour battre les deux forts, & gens enuoyez sur la montagne, tant pour garder le passage que pour faire couper la

roche, & preparer des pierres pour les faire rouler sur le fort, duquel ayant rompu les meurtrières à coups de canon, & renuerfé la clouſture & barriquade du ravelin ou terre plain qui eſtoit au deuant, ce ravelin fut gagné par ceux de Geneue le dimâche 19. d'Auril, maugré la furieufe reſiſtâce des aſſiegez & les efforts des mouſquetaires du fort de ſaincte Veſtiere & de la môtage du Vuache. Le lendemain, eſtans ceux de Geneue au pied du fort, ils preſſerent les aſſiegez avec petards, ſappe, feux artificiels de diuerſes ſortes, iceux eſtans reſerrez au plus ſeur de leur fort, ſur lequel on rouloit des pierres de deſſus la montaigne, qui les endommagerent fort, & en fin les euſſent acrauantez. D'embas on leur faiſoit de la fumee, & tout le mal dont eſtoit poſſible ſ'aduifer. Leurs compagnõs ſur la môtage au fort du Vuache leur crioient, Courage, courage leur aſſeurans que le ſecours approchoit: comme il faiſoit à la verité, & de trois coſtez des môtagnes, nõ memēt le Dimanche au ſoir, l'on fit de grands ſignals de feu aux aſſiegez. Ce nonobſtant le ſieur de Lurbigni voyant ſes petites troupes quoi que mal accommodez de viures, auoit de courage tât & plus, reſolu d'eſſayer tous moyès pour ce fort, tât la ſappe, q par les pierres de la montaigne, & le feu. Ainſi donc ſur le ſoir du Lüdi, l'õ cõtina viuemēt la ſappe au pied de la tour. Les aſſiegez oyans le bruit, & ayãs eſſayé (mais en vain) de chaſſer les ſappeurs qui eſtoyent biē couverts, pour mieux recogniſtre feignirēt vouloir parlemēter: mais pour ce qu'ẽ lieu de demâder cõpoſitiõ, le Capitaine parloit haut, le ſieur de Lurbigni le fit retirer biē viſte, & cõtiner la ſappe: Au moyē de quoi ils requirēt qu'on ſurſoyãt, promettant, qu'au cas q leur ſecours ne viñt dãs vne heure du iour le lendemain ils ſortiroyēt de la place armes & bagues ſauues. Ce qui leur fut accordé. Les forces de Sauoye s'eſtoyēt amasſees cepēdât en merueilleuſe diligēce, & ſe rēdirent ce Lüdi 20. au village de Chaſtillõ en Michaille à deux lieux du fort, vers lequel ils ſ'acheminèrent. Le tracas du chemin precedēt, qui auoit merueilleuſemēt haraſſé leurs pietõs, les cõtignit de paſſer la nuit à vne lieuē loin de la Cluſe. Mais le Mardi de grãd matin ils ſe ietterēt aux chãps, au nõbre d'ẽuiron quinze cens hõmes, cõmandez de ſes rangs en cinq bataillons, dõt l'vn deuoit prendre au lõg du Roſne, l'autre coſtoyer la montaigne, les deux eſtoyent de lanciers, piſtoliens, & har-

quebusiers à cheual. Les trois autres, fantassins tous morionez, qui deuoÿent marcher par la plaine droit à Longeraï, où ils pensoÿent enclorre & desfaire l'infanterie de Geneue, qui les ayant descouuert cōmença à se retirer se sentant trop foible & n'ayant aucune caualerie pour faire espaule. Les Sauoyars, voyans que les compagnies de Geneue deslogeoyent s'auacent. L'heure affiegee de la reddition de la place estoit escheuë, & le sieur de Lurbigni entendant ce qui passoit avec bruit des tambours & tompettes empeschoit le Capitaine d'entendre les huées & cris d'alegresse de ceux du Vuache: il besoingna li dextrement, qu'il fit sortir ce capitaine & 28. soldats qui lui restoyent, puis ietta là dedans quelques gens faisans promptemēt conduire au loin le capitaine & ses soldats. A l'instant les Sauoyars descendoÿent à puissance, & voyans la retraite des trois compagnies de Geneue, cōmencerent à s'elargir selon leur dessein, faisans estat que rien ne leur eschapperoit, notāment à la faueur du fort, qu'ils estimoÿent estre encores à eux. Ainsi dont ils commencerent à descocher de merueilleuse roideur cōtre ceux de Geneue, qui ayans gaigné d'heure vn certain petit costau, leur firent vne si rude salue, que leur infanterie fust contrainte reculer. S'estans reconus, ils rechargerent, & vn gros de leurs caualliers, avec quelques armez à pied vindrēt fort pres du fort, appellans le Capitaine par son nom, & desployerent vne bāderolle: mais la responce fut à coups de mousquets, qui en renuerferent quelques vns: d'auantage vne piece de campagne ioÿia, & abbatit quelques caualliers: puis les fantassins de Geneue, qui estoÿent au costau, leur faisans vne seconde salue, ils se retirerēt biē viste, puis au pas estans eslongnés du fort, & voyans qu'ils auoyent trop retardé, regagnerent à la desbandee le chemin de la montaigne, ayans laissē sur la place nombre de morts, & les chemins teincts du sang de leurs blessez, tellement qu'il sembloit que ce fut vne boucherie. Tandis qu'on estoit à la Cluse, les Sauoyards vindrent attaquer le fort d'Arue, d'ou ils furent repoussez: & en approcherent de la ville du costé de Bonne: mais ayans esté descouverts, ils se retirerent, & pour descharger leur cholere saccagerent plusieurs pauures paysans. Le Duc de Sauoye extremement indigné de la perte de la Cluse, commāda incontinent que l'on fist tous efforts pour la r'auoir, ce qui estoit

tres aisé, pour la commodité du pays qui lui appartient de là ce destroit, auquel les montaignes fort proches commâdent: tellement que son artillerie ayant esté amenee sur vn haut, battoit dedans le fort, contraignant ce peu d'hommes qui le gardoyent de se tenir comme dedâs terre. D'autre costé bonnes troupes sous la conduite du bastard de Sauoye & autres chefs, s'estans acheminez en diligence, vindrent se rēdre sur la montaigne de Gez, & trouuans le passage abandonné par la lascheté de ceux qui le gardoyent descendirent à leur aise, & commencerēt à mettre le feu à Crosset: ce qui donna l'alarme par tout le balliage de Gez. Le sieur de Lurbigni voyant l'irresolution de la pluspart de ceux qui estoient autour de lui, & ayant eu auis que les troupes ennemies estoient en beaucoup plus grand nombre qu'il n'y en auoit, se retira en tresgrand haste de la Cluse. Alors la desolation fut extreme par tout ce balliage, le temps estant froit & extremement pluuieux: tellement que plusieurs hommes, femmes & enfans, furent noyez es torrens qui estoient enflēz extraordinairement. Alors les Sauoyards recommencerent à faire des rauages horribles en ceste miserable estendue de pays. Ceste desolation auint le Dimanche 10. & 11. de May, dont les gens de bien à Geneue & au pays de Vau furent merueilleusement esmeus: car on n'oyoit (sur tout à Geneue) que lamentations du tout pitoyables. & les rues & plusieurs maisons estoient remplies de pauures gens esperdus & transis d'afflictions. Or pour ce que quelques particularitez de ces rauages faits à trois diuerses fois non esté publiees nous les representons ici en leur vraye place.

BREF ET VRAI RECVEIL
 d's horribles carnages perpetrés de froid
 sang par les troupes du Duc de Sauoye, à
 leurs entrees tant du Balliage de Gez, que du
 mandement de Gaillard, es environs de Ge-
 neue, sur les poures payfans & sūiects dudit
 Duc ne portans armes, sans auoir esgard à se-
 xe, aage, ou qualité des personnes.

A T O U T L E C T E U R

C H R E S T I E N

salut,

CHascun fait comme Monsieur le Duc de Sauoye
 comme l'un des principaux chefs de la Ligue dressée
 contre l'Estat de la Couronne de France sous pre-
 texte d'union de la religion Catholique Romaine, a
 usurpé notoirement contre tout droit & raison, le Mar-
 quisat de Saluces, en partie par intelligence, en partie
 à vaine force, s'y trouuant en personne: & depuis, con-
 tinuant sa violence, n'a cessé de faire guerre en Dau-
 phiné & Prouence. On sait aussi comme au mesme temps
 ledit seigneur Duc, outre plusieurs entreprises secrettes
 sur la ville de Geneue, auoit préparé de longue main un
 tresgrand appareil naual au lieu de Ripaille sur le
 lac de Geneue, s'asseurant de l'emporter par force avec
 tout le pays de Vau, en surprenant Lausanne par le
 moyen de certains traistres contre leur partie: ce que Dieu
 par sa grande misericorde auoit descouuert & empesché.
 Sur lesquelles du tout iniustes & inexcusables inuasions,
 le feu Roy de France Henri troisieme de ce nom, depuis
 treymeschamment & tresmalheureusement assassiné par
 un execrable moine Iacobi suborné par ladüe Ligue,
 auoit par le seigneur de Sanci, son ambassadeur ex-
 pressément enuoyé pour cest effect, semond & sommé
 ses bons & feaux alliez de la Couronne de France, les
 Seigneurs Suissis, Grisons Valaisans, & pareillement la
 la ville Imperiale de Geneue, suivant le traicté fait
 pour la iuste defense à icelle contre quelconques la vou-
 droit enuahir par force, des l'an 1579. de lui assister &
 se comoindre à lui comme contre un commun ennemi &
 aggres-

agresseur : ce que les susdits Seigneurs alliés lui ayans
prompiement accordé : & ladite ville de Geneue , par
le territoire de laquelle il estoit necessaire de commencer à
repousser vne telle violence , du costé de par deça , n'au-
roit peu moins faire tant pour son deuoir , pour se ga-
ransir & conseruer , que se ioinde en ceste si iuste & ne-
cessaire defensible , commencee le 3. Avril l'an 1589.
& continuee iusques à present. Chascun di-ie a cognois-
sance de ces choses faites & aduenues au uen & sen de
tout le monde. Mais chascun ne sait pas de quelle fa-
çon ceste guerre a esté demencee iusques à present par les
gens de guerre dudit seigneur Duc, lesquels ne se contētans
à auoir par vne malheureuse & notoire perfidie tres-
cruellement massacré de trois à quatre cens hommes de
guerre dudit Geneue , qui leur auoyent rendu le fort de
Bonne à composition , & fait pendre de pareille foy en-
uiron 40. soldats du chasteau de Ternier, ne se sont con-
tētés de prendre & plus que barbarement piller le pays,
tuer les poures gens , violer filles & femmes des subiects
de la dite ville de Geneue , mais ont mesmes bruslé les
maisons des poures paysans , & qui plus est consumé par
le feu vne partie des fruiets estans lors sur la terre. Fi-
nalement pour monstrer de quelle furie ils sont menés con-
tre tout ce pays , voire contre les propres subiects de Sa-
noye qu'ils appellent heretiques , & qu'ils pretendent de
tout exterminer du monde , & reduire plustost ce pays
en vne Arabie la deserte , n'ont espargné aucune cruau-
té de froid sang , dont iamais vserent Turcs ni Tarta-
res , sans aucune distinction de qualité , sexe ni aage :
en quoi ils poursuiuent encores tous le iours. Voila pour-
quoi il a semble estre necessaire de faire soigneuse & veri-
table recherche de sdites inhumanitez , cruantez & car-

nages, autant que faire se pourroit commis de froid sang, & à plusieurs fois, contre leurs pources subiects mesmes, afin que tout le monde cognoisse par les effects tous clairs & notoyres quelle est l'intention de ladite Ligue, & ce qu'on en doit attendre, s'il est pourueu, au lieu de tendre l'oreille à certaines pretentions mises en auant par ledit seigneur Duc de Sauoye, contre vne ville de Geneue, qui a au contraire receu & nourri, recoit encores nourrit autant qu'il lui est possible, les demeurans de ces pauvres paysans circonuoisins, faisant guerir les nauuez avec assistance à un tresgrand nombre de pources vesues, orphelins, & estant toutesfois deliberee de plus tost s'enseuelir dans ses cendres, si telle est la volonte de Dieu, que de se laisser tomber entre les mains d'un si cruel & inhumain ennemi de ses propres subiects de la Religion, qu'ils appellent heretiques. Et pource qu'ils pourroyent alleguer ce recueil auoir esté fait avec passion & cõtra verité. Ceux qui en ont fait la recherche tres sincerement te moignent auoir omis tout l'incertain, & n'auoir rien ici couché qui ne soit tres veritable, & qu'ils ne soyent prests de verisier en cas de negatiue, sous leur honneur & leur vie, en se declarant quand & à qui il appartiendra.

LA PRE-

La premiere entree desdites troupes, present ledit Seigneur Duc, fut le douzieme iour de Septembre selon le nouveau calcul 1589. La seconde l'vnzieme de May 1590.

*Au lieu de Collonges, & villages
circonuoisins*

Premierement quelque temps deuant ladite entree, le bourg de Collonges fut bruslé par la garnison de l'Escluse, laquelle s'acheminant audit Collonges, rencontra Tiuen Girod dit Bonna du village d'Escorens, homme paisible, & de bonne reputation, aagé d'environ 80. ans, lequel ils massacrèrent.

Lors de ladite entree furent massacrez Michal Vachez, & Pierre Roland dudit Collonges: & François Ior d'Escorens, ausquels on trouua les parties hôteuses coupees & mises dans leurs bouches.

Michel Leurat dudit Collonges fut fort blessé & laissé pour mort.

Rolet sergent du chasteau de Pierre, & Ienette sa femme, aagez chascun d'environ 60. ans, tuez.

Iean de la Rue dit Court, de Pouni, aagé pour le moins de 80. ans, tué.

Claude Poncier dit brisset aage de 60. ans, tué. Abraham Gros, tué.

Thoine fille de feu Amblard Pulliuet, dit Galez de Pouni aagee d'environ 18. ans, resistant de tout son pouuoir à ceux qui la vouloyent violer, tuee.

Alexandre Pontex dudit lieu, tué.

Gabriel Magnin dudit Pouni, estant en son liest fort malade, pour estre eschappé d'entre les mains des ennemis qui l'auoyent fort tourmenté, fut arquebusé.

Iean Venier dit Leonard, habitans audit Pouni, tué.

*En la seconde entree qui fut le 11. furent massacrez au-
dit Collonges & lieux circonuoisins les
suisnommez.*

Bernard Decuchet d'Escorens, aagé d'environ soixante ans. Trois petits enfans de Iean Jaquet dit Crosset,

ou Moret, aagé l'vn de 12. ans , l'autre de neuf & le dernier de 6. affommés avec vne coignée, & laissés morts au foyer, où les pere & mere les trouuerent morts.

François Chabot d'Escorens, tué : & sa femme & vn fils nommé Ami pendus , sans qu'on ait peu iamais sauoir qu'ils sont deuenus.

Françoise fille de feu Iean Venier dit Leonard ci dessus nommé, aagée d'environ quinze ans, & Teuene, fille de feu Genis Noel surnommée la rouffe, aagée d'environ 18. ans, souffrans d'estre violees, tuées.

Furent aussi massacrés ledit iour à Chalaix en la maison des seigneurs de la Corbiere avec plusieurs autres ci apres nommé au rolle de Chalaix, les suiuan de la paroisse tant de Collonges que de Pouni.

Tiuen Michel dit Pouchair, du lieu de Pierre, Bernarde femme de Gonet Pache du Cret.

Baltarde femme de François Cagnod dit Cambardon.

Iaquema femme de Rolet de la Biere, dit Couuers.

Mie vesue de Claude Marchant Morens.

Françoise Pariset femme du susnommé Tiuen Michel, ayant esté fort blessée par l'ennemi d'vn grand coup d'espee sur la testé, & portant vn petit enfant en ses bras, fut noyée le mesme iour en l'Alondon avec l'enfant, aagée ladite femme d'environ vingt cinq ans, & l'enfant de 6. à 7. mois.

Iean Marechal de Collonges, & George Buclin sa femme retiré pour lors à Pouni, tous deux malades, & gifans au liét, furent cruellement massacrés.

De la paroisse de Peron & ressort.

P E R O N.

Quelques iours auant la premiere entree l'ennemi estant descendu par la montaigne de Farges, tua Claude Charuet aagé d'environ 80. ans.

A la premiere entree furent tués de ladite paroisse les suiuan.

Claude Gau.

Rolet

Rolet Gado.

Jean Patron aagé de 70. ans.

Clement Godeta aagé, comme on estimoit, de 120. ans.

Iaqueme Charuet fut pendu par son membre viril, dont il est mort en grand langueur quelques iours apres.

A la seconde entree furent tués

La Godeta aage de 60. ans.

Amy Godet aagé de 60. ans.

Jean Cado aagé de 66. ans, estant fort malade en son liét, fut mutilé du nez & des mains, & frappé à la teste, dont il est encor viuant en grande langueur.

L O G R A.

A la premiere entree furent tués

Bertod Critin aagé d'environ 60. ans.

Jean Masson dit Barbier.

Pierre Marchan dit Chaperon.

Teuene relaissee de Claude Coulet, dit Barbier.

Item du 5. du mois de Iuin à vne course que l'ennemi fit, poignarderent par la teste André Godet de Peron, dont il est mort peu de temps apres. La femme dudit André s'enfuyant avec son enfant au berceau aagé de 7. à 8. mois, coururent apres elle, & assommerent l'enfant dans le berceau.

A la seconde entree Bernard Sour.

Iaques Rosslet aagé d'environ 60. ans.

Iaques Quiol tués.

F E G I E R E S.

A la premiere entree fut tué

Claude Tissot aagé d'environ 55. ans.

A la seconde entre Humbert Borgex, & sa femme Iaquema Carrechon.

Ieanne Fo.

Thoine Tissot.

Marin Buffaz.

Vne autre Ieanne Fo.

Claude Balechet blessé à mort & encor languissant.

Lamberte Seruonnex, aagee d'environ 80. ans blessée à mort.

Loise Gillin , aagée de soixante ans, fort blessée

Mia Gau aagée de quarante ans nauree.

G R I G N I.

A la premiere entree fut tuee

Françoise dn Bois aagée de 80. ans.

A la seconde entree Toni Trelat.

De la paroisse de Farges, & du ressort.

F A R G E S.

A la premiere entree les deux Claude Charlets furent tellement battus, qu'ils en sont morts peu de temps apres.

A la seconde entree François Menu a esté tué, aagé de 50. ans

Item cinq enfans se sont noyez en l'Alondon s'ensuyans.

E R E N S.

A la premiere entree, Ami Cusi Chastelain de la seigneurie de Peron tué, aagé enuiron de 50. ans.

Amy Bosson, de 50. ans.

Thoine VVaillet aussi de 50. ans.

Thoine Boui.

A S S E R E N S.

A la premiere entree furent massacrez la femme de Jean Phocar aagée d'enuiron 50. ans, avec deux de ses enfans.

Jean Guai, sa femme & sa mere aagée de 50. ans.

Thoine Iaquemo.

Pierre de la Rue pendu par ses genitoires, dont il mourut à l'heure

Humbert de Farua aagé de 60. ans tourmenté & battu jusq'à la mort.

Daniele Marchant, seruante aagée d'enuiron 20. ans violée & tuee.

P A R O I S S E D E

Challaix.

A la premiere entree furent cruellement occis Jean de la Palu dit Ioli- Jean aagé d'enuiron 88. ans.

Rollet de la Palu dit Serimos fut massacré, aagé de soixante-cinq ans.

Claude Bonne aagée d'enuiron 63. ans.

Jenon veſue de feu Claude Faure dit la Pagette.

Vne ieune fille de Louys du laquais, aagée d'environ 15. ans.

Le ſeruiteur de Iean du Bois dit Maſſin.

A la ſeconde entree furent maſſacrés les ſuiuans : aſſa-
uoir en la maiſon de la Corbiere Claude Ponthos pauvre
aueugle.

La femme dudit Ponthos.

Claude Antoine Vanier.

Claude Guiart dit Poret, aagé d'environ 60. ans.

Gaspar d'Ami Croſt, aagé d'environ 16. ans.

Daniel fils de feu Iean Billod aagé d'environ 15. ans.

Vn fils de feu Claude Rocaagé de ſix à ſept ans.

Claudine veſue de Iean de la Palu dit Berlot, aagée d'en-
viron 55. ans

Pernette femme de Philippe de la Fontaine.

DE LA PAROISSE DE

S. Iean de Gouuille.

A la premiere entree furent maſſacrés

Iean Morel aagé de 50. ans.

Pierre Real dit Morel.

Claude Richard dit Chouet malade en ſon liſt, fut tué.

Iean du Four aagé de 70. ans, tué en la montaigne.

Pierre fils de Pierre Liuron aagé d'environ 15. ans, a eſté
perdu, comme pluſieurs autres ieunes enfans.

A la ſeconde entree furent maſſacrés

Yue Paquet dit Belon aagé de 50. ans.

Bernard Brigant dit Roſſet.

Claude Chouet.

Claude de Liuron aagé d'environ 70. ans.

Les filles rauies & emmenees dudit S. Iean, Pernette fille
de Pierre Mermet aagé de 25. ans.

Iaquema fille d'Estienne Leurat, aagé de 50. ans.

Pernette fille de Bernard Paquet fut noyee en l'Alondon.

Furent auſſi maſſacrés dudit Sainct Iean, ou tellement
battus, qu'ils ſont mors depuis deſdites battures, Pierre
Mermet aagé de 70. ans, pendu par le col vn long eſpace de
temps, puis trainé dont il mourut peu apres.

Pierre de Chaudans, aagé de 75. ans fut battu, trainé &

pendu, dont il mourut.

Gabriel de Mornai aagé de 50. ans battu, & pendu dans sa grange, dont il est mort.

Iean ne Bossion aagée de 80. ans pendue par le col en la grange dudit Gabriel & bruslee.

Genette Richard aagée de 50. ans, & battue, & trainee par les cheueux, puis garrottee d'une corde par la teste, dont elle mourut peu apres.

Philibert Tornier femme de Claude Richard, aagée de 45. ans, battue & trainee iusqu'à la mort.

Richarde de Mornai, vefue de feu Antoine Richard aagée de 40. ans, tellement battue qu'elle en est morte depuis.

F E N I E R E S.

A la premiere entree fut tué Mauris Michaut, aagé de 80. ans.

A la seconde fut tué Pernette vefue de Thomas Gui, aagée de 50. ans.

T H O I R I.

A la premiere entree furent tuez Mauris Jaquet dit Tissot, aagé de 60. ans.

Bartelemi Manin, Gabriele Braméré.

Françoise Braméré, femme de Mauris Manin enceinte, fut emmenee par les soldats.

Loyse & Thibaude Manins sœurs, furent aussi emmenees.

Ieanne Fugi aagée de 50. ans, mere de Françoise Fugi, aagée de 25. ans, & de Pernette Fugi aagée de 15. ans, furent emmenees à la montaigne, violces, & puis tuez.

Thiuen Gouiet, battu & garrotté, dont il mourut.

A la seconde entree furent massacrez en la maison de nobles de Liuron dit de Martigni.

Samuel Motié de Farges, habitant audit Thoiri.

Antoine Bouuet aagé de 60. ans, tué en ladite maison

Richard Pointet d'Allamogne, refugié en ladite maison, tué.

Antoine de la Grange dit Quemos aagé de 70. ans, tué en la mesme maison.

Maurise femme de Mauris Guérin, aagée de 50. ans, fut tellement

tellement battue qu'elle en mourut.

Claude Pouget aagé de 70. ans, fut tué en sa maison,

ALLAMOGNE.

A la seconde entrée furent tuez, Rolet Chauané.

Iean Fugi dit Ioriet.

La femme de Michel de Villars.

Françoise relaissee d'Andree Mestral de Sargi, aagée de 75. ans, massacrée en son liét.

Pernette fille de feu Iean Variet de Sargi, tucc.

Pernette fille de Pernet Ciro d'Allamogne, aagée de 25. ans, emmence.

La fille d'Urban de la Tura, aagé de 13. à 14. ans, aussi violée & emmence.

DE LA PAROISSE

De Croset.

Le 13. de Septembre en l'année 1589. le Duc de Sauoye estant entré au balliage de Gez, le iour précédent, ses troupes passantes à Croset, prindrent Spectable Girard Barbier ministre de la parole de Dieu audit Croset, aagé enuiron de 75. ans, lui fendirent les pieds par dessous, & le mirent à Cheual sur vn asne, le visage contre la queue, & avec tout opprobre le menerent au Chasteau de Gez le frappant tousiours, & le presenterent audit Duc, en presence duquel il iouffint qu'il n'auoit presché que la pure verité, en laquelle il vouloit perseuerer iusques à la fin, d'où estant ramené & ietté sur vn peu de paille deuant la porte de sa maison, il y mourut, tout son bié ayat esté pillé.

Antoine Braméré de Croset tué.

Iaquemo Braméré dict Croset, aagé de 80. ans tué.

Thomas femme de Iean Braméré dit Croset fut blessée à la teste d'un coup de coutelas, à la cuisse, dont elle languit encores.

Pernette femme de Reymond Braméré dit Riste, aagée de 70. ans, fut tellement battue qu'elle en mourut,

Gonet de Rouerei d'Auoufon paroisse de Croset, fut tué.

Girard Sadoz, aagé de soixante ans, tué.

Gabriel Sifi de Cheuri, fut pendu par les parties honteuses, & mourut en telle langueur.

Iean fils de Iean Sarua d'Auoufon. tué.

MEMOIRES
DE LA PAROISSE
de Gez.

Aprochans les troupes de Gez, reconterent aux champs vn nommé Gonet du Noir, aagé d'environ 50. ans, auquel ils couperent vn bras d'vn coup de coutelas.

Entrans à Gez tuerent vn boucher, nommé Laurét Verchiere, aagé d'environ 55. ans.

Le 15. dudit mois de Septembre, estans lesdites troupes à Petigni village de la paroisse de Gez, prindrent vn nommé Jean Fillon, aagé d'environ 80. ans, l'attacherēt d'vne chaîne dans sa grange où ils mirēt le feu & estant à demi bruslé le ietterent sur le fumier, où il languit trois iours.

DE LA PAROISSE
de Diuonne.

A la premiere entree.

A VILLARS SVS
Diuonne.

Jean Pillod aagé d'environ 70. ans, fut bruslé dans sa maison.

Antoine Fina de Croset, habitant audit Villars, tué.

André de Michaille, & Marie Pillod sa femme, aagez & l'vn & l'autre, d'environ 80. ans furent pendus par le col au cremalier, dont ils moururent tous deux.

Et furent bruslees audit Villars quatorze maisons.

A PLANS SVS
Diuonne.

Claude de Rueta, veue de Louys Vergier, aagée d'environ 55. ans, fut tuee d'vn coup de lance.

Pierre fils de Guillaume Paniffot, estant rencontré, lui renuerferent les doigts, lui remplirent la bouche de poudre d'arquebouse, & puis y mirent le feu, dont il mourut.

Antoine Lauffon, tué par les lanciers.

Loyse Mondet femme de Jean Paniffot, aagée d'environ 40. ans, forcee par si grand nombre, qu'elle en mourut.

Jean de Michaille eut vn bras coupé, & la teste blessée de plusieurs coups d'espee, dont il est encor languissant.

Clau-

Claude Blanc le ieune, eut vn bras rompu, puis fut pendu à vn chesne les bras attachez derriere le dos.

Guillaume Blanc aagé d'environ 57. ans, fut tellement tourmenté & battu, qu'il mourut deux ou trois iours après.

A DIVONNE.

Bernard de Porta, aagé d'environ 57. ans, tué par les lanciers.

Tiuen Perrin aagé d'environ 55. ans, fut tué.

Claude Humbert fut tant tourmenté & battu, qu'il en mourut.

Ieanne Preudhomme, femme de Claude Pignei, mourut apres auoir receu plusieurs coups d'espee.

Claude de Porta chastelain de Diuonne, receut vn coup de lance, & ainsi blessé fut pris prisonnier & apres auoir enduré plusieurs tourmens & payé grosse rançon, mourut.

Pernette Panissot, aagée de 7. à 8. ans, fut tellement violée par les soldats, qu'elle en mourut.

A ARBEROZ.

Antoine Goudart aagée d'environ 50. ans, tué d'vn coup d'arquebouse.

Outre les meurtres & massacres sus mentionnez & plusieurs autres qui ne sont encor venus en cognoissance, on ne scauroit nombrer les femmes & filles violees, mesmes qu'ils ont forcé des filles qui n'auoyent pas six ans, & des femmes vieilles de plus de 60. ans, & peut on dire que de tant de femmes & filles qui sont tombez entre leurs mains, à grand peine en est-il eschappé vne, sans estre violée: & celles qui ont tellement résisté, qu'ils n'ont peu les forcer, ont esté tuées. Mesme se trouua (chose par trop execrable) que aucunes estant blessées à mort, & ces meschans voulans auoir leur compagnie, sont mortes sous eux.

Pareillement ils ont entierement bruslé plusieurs villages, & autres la plus grand part, entre autres Colonges pres la Cluse entierement bruslé, Asserens tout bruslé, hormis quatre maisons. Peron pour la plus grand part, à Fegieres douze maisons. Grigni pour la plus grand part, Saconex, le grand entierement, lantou hormis trois ou quatre maisons, Villars sur Diuonne, où ils ont bruslé 14. maisons, à Gez bruslé plusieurs maisons & granges. Bref ils ont

rendu la pluspart des villages deserts, & le pays en friche par leurs cruautez plus que barbares.

Des meurtres ci deuant mentionnez, on peut aussi recueillir combien d'enfans orphelins peuuent estre demeurez en grande misere & poureté combien de familles ruinées & dissipées, & combien d'honnestes maisons apouries.

RECVEIL DES HORRIBLES
carnages & massacres, commis par les gens de guerre du Duc de Sauoye le 22. d'Auril 1590. Conduits par le gouuerneur de Bonne le Seigneur de Boege, sur les paures payfans & propres suiects dudit Seigneur Duc, sans espargner aage, sexe, ne qualité.

*Premierement de la paroisse de Ville
la grand.*

A VILLE LA GRAND.

Gaspard Pain blanc ayant esté mis tout nud, fut tué dedans vn iardin.

Pierre Guet seruiteur dudit Pain blanc massacré à coups de contelas.

Thoinc Martinier autre seruiteur dudit Pain blanc, blessé du plusieurs coups d'espee.

Loys Girard tué au milieu de la rue à coups de coutelas

Thomas du Chrest, dit Iaquier, tué, aagé d'environ 60 ans.

Iaques Messier, estant blessé au trauers du vètre, & les entrailles lui estât sorties, est mort au bout de quelques iours

La femme dudit Messier, mortellement battue.

Mamad Desplan, blessé fort, tant par hommes que par cheuaux, aagé de 80 ans.

Mamad fils dudit Desplan, aussi blessé de coups de lance & la femme dudit fils battue à la mort.

Pierre Riondet, tué en sortant de son liest, aagé d'environ 70 ans.

Sa femme fort blessée.

Ses deux filles violées & l'vne d'icelles blessée, les en
ille

trailles lui sortant du ventre, aagees de 15. à 18. ans.

La Bernarde relaissee de feu Pierre Desplan, premierement blessée d'un coup de poignard, qui lui fut donné en la nature, & depuis de plusieurs coups de coutelas.

Robert Boq, extremement blessé.

George Bettet blessé à mort, aagé d'environ 60. ans.

Humbert Bardet extremement battu, mais non tué, pource qu'il monstra des patre nostres, aagé d'environ 100. ans, selon la commune renommee.

Thoine de la Courtine femme de Pierre Bardet, extremement battue en la maison de son dit mari, & Jeanne sa fille aussi extremement battue.

Tiuent Riuet extrememēt blessé, aagé d'environ 55. ans.

A CARRA.

Claude Bournouz, pris, pendu par les genitoires, & finalement blessé à mort, aagé d'environ 50. ans.

Mamade relaissee de feu Jaques Andrion, mortellement blessée, aagee d'environ 65. ans.

Pierre Berchard blessé d'un coup de mousquet à la mort.

Sa mere extremement battue, aagee d'environ 60. ans.

La sœur aussi dudit Berchard extremement battue.

Tiuent Cottet pris en chemise, fort battu, aagé d'environ 60. ans.

Sa femme tuee, & sa fille blessée à coups de coutelas, aagee de 8. à 9. ans.

Thomas de la Place, receut quatre coups de coutelas à la teste. & huit aux iambes, aagé d'environ 60. ans.

Et son fils extremement blessé.

Philibert de la Place extremement blessé, aagé d'environ 60. ans.

Deux de ses fils massacrez.

Humbert Pacart blessé de deux grands coups, l'un à la mamelle & l'autre à la cuisse.

Sa belle mere extremement blessée au visage, aagé d'environ 55. ans.

A CREST.

Nicoud de Crest, tué à coups de mousquets, allant travailler en sa vigne, aagé d'environ 55. ans.

Guillaume Fleuret blessé à mort, aagé d'environ 55. ans.

MEMOIRES

A CORNIERE.

Barthelemie relaissee du feu Mamad Morel, tuee,

A POVPLINGE.

Iean Court malade, tiré hors de son lit, & estant entre les bras de sa femme nonobstant qu'elle eust donné quelque somme d'argent pour sa rançon, fut tué.

La fille de François Morel, n'ayant peu estre forcé à estre massacrée, aagée d'environ 18. à 20. ans.

A PRESSINGE.

Estienne fils de noble Gaspard de Cholex tué, sa Mere mortellement battue aagée de 55. ans, & aussi sa sœur extrêmement battue, comme sadite mere, à coups de coutelas, aagée de 20. ans.

Plusieurs femmes & filles & enfans batus & violes, le village pillé.

A AMBILLI.

La femme de Pierre de Grilli enceinte, a tellement esté battue qu'elle a fait l'enfant & en est morte.

François Bœuf, malade, tué dans son lit, aagé d'environ soixante ans.

André de Rossillon, attaché à la quenë d'un cheual, & trainé l'espace d'une lieue aagée d'environ 60. ans.

De la paroisse de Thonnex.

A GAILLARD.

Berte femme de Marin Pouillain, blessée à coups de coutelas, dont elle est morte quelques iours apres.

Humberte relaissee du feu Pierre d'Am, tuee d'un coup de pistole, aagée d'environ 60. ans.

Vne seruante fille de feu Mermet Rets, blessée à mort.

Claude de Verna, nauree de plusieurs coups d'espee.

Françoise relaissee de feu Ieanton Combet, eut vn bras coupé d'un coup de coutelas.

De la paroisse de Cholex.

A CHOLEX.

Michel D'antan blessé de six coups de son cousteau au col,

col, dont il est mort trois iours apres.

Jean de Leftra tué.

Bernard fils de feu Pierre Patai, receut plusieurs coups, dont il est mort enuiron 8. iours apres, aagé d'enuiron 13. ans.

A ANNEMASE VIL- lage Papiste.

Loys Saget traueillant en sa vigne, tué.

Michee sa femme, tellemēt battue qu'elle en est morte.

Henri Saget traueillant aussi en sa vigne, tué.

Roberte & Mie sœurs, vefues de feu Pierre & Jean Saget
battues iusqu'à la mort, aagees de 42. à 45. ans.

Collet fils de feu Jaques Plautier, tué dans vne cheneuie-
re deuant sa maison.

Thiuent Masson a eu vn bras coupé, & receu beaucoup
d'autres playes.

Pernette femme de Jean du Mont, boucher dudit lieu, a
eu aussi vn coup de coutelas sur vn des bras, aagee d'enui-
ron 50. ans.

AV PONT DESTRAM- biere village Papiste.

Rolette vefue de feu Claude Dauser, rendue impōtente
des deux bras, aagee d'enuiron 60. ans.

Jeunes enfans aagés de quatre à cinq ans, percés de coups
de lances, & naurez de coutelas.

**AVTRE RECVEIL DE QVEL-
ques vns massacrés au balliage de Gez, à la
troisiesme entree du 22. Iuin 1590. nouveau
calcul.**

A FEGIERES DE LA paroisse de Peron.

Lamberta Seruonnex susmentionnee detenue au liēt
pour grifue blessure, a esté bruslee vifue en sa maison.

Item vne fille de Guillaume Fo, aagee de 12. ans a esté
tuée d'vn coup de lance.

Deux fils males & vne fille de Iean Emeri, tous trois ont esté tellement battus & tormentez, que le plus ieune aagé de 6. ans, en est mort, & les deux autres sont tellement malades, qu'il n'y a esperance de vie.

DE SAINT IEAN DE Gonuille.

Bernard Mermet, & François Mermet freres, ont esté tuez.

Marin de Combé.

Yue Richard.

Iean fils de Iean du Villars, aagé de 10. ans.

Pierre Real.

Yue Paquet, aagé de 60. ans.

Iaques Barbe de Gez la ville, seruant à Allomonie tuez;

THOIRI.

Pernette femme de Henri Salué, aagée de seprante ans, tuee.

Toinette vesue de Claude Bruche, aagée de cinquante cinq ans, tuee.

FENIERES.

Iaques Faure, tué.

Claude Madrei, aagé de soixante ans aussi tué.

AV LECTEUR.

Iusques ici nous auons recité ce qui s'est peu descou-
uir bien certainement des massacres & carnages du
tout inhumains, & non iamais ouis par ci deuant en-
tre Chrestiens, commis par les gens de guerre de Mon-
sieur le Duc de Sauoye, au bailliage de Gez & man-
dement de Gailliart: Depuis lequel temps, estant Don A-
medee, bastard de Sauoye, entré au bailliage de Gez,
comme lieutenant general dudit Seigneur Duc de Sa-
uoye, enuiron la fin de Iuin, auec vne armee principale-
ment composee d'infanterie & caualerie Espagnole: gens,
comme ils sont extraicts de Sarazins & de Mores, ne sa-
chans

chans que c'est d'aucune humanité: gens, comme tesmoignent leurs propres histoires de l'Amérique, & leurs deportemens es guerres du pais bas surmontans en cruauté les plus barbares nations qui furent iamais, estant sur tout leur naturel inhumain acharné sur ceux de nostre vraye & reformée religion Chrestienne, qu'ils appellent chiens heretiques: par l'extirpation desquels ils se glorifient de gagner paradis: il se peut & doit dire, que tout ce que dessus n'est rien au pris des cruauitez exercees principalement par lesdits Espagnols audit bailliage de Gez, semé par ci deuant de grand nombre de villages bien peuplez & bastis, où ils n'ont trouué resistance aucune, n'ayans laissé pour cela, outre le degast des villages & maisons du territoire de Geneue, ou appartenantes aux bourgeois & habitans d'icelle, de mettre le feu par tout, de iour à autre, comme ils continuent encores à present: reduisans par ce moyen en cendre, non seulement les edifices, mais aussi en general les fruiçts de la terre, tuans avec cela autāt de pources paysans subiects naturels dudit Seigneur Duc, qu'ils peuuent attraper, sans aucun esgard d'agee ni de sexe. Le vieil & decrepit n'y a point esté espargné: les femmes vieilles & ieunes, si quelques vnes se trouuèrent au pays se'mettans au hazard, comme d'arracher quelque espic de leur blé, & quelque charge de leur racolté, y sont violees, naurees, & tuees: pources filles, voire de sept & huit ans, forcees iusques au mourir: les petis enfans allaitans, arrachez du sein de leurs meres: & ont esté leurs pources testes escrasees contre les pierres: se vantans les executeurs de telles cruauitez, de couper les vignes & les arbres: & mesmes de passer plus outre, & de reduire tous les pays de ces heretiques, qu'ils appellent, en desert inhabitable, comme ils y ont desia commencé, & bien auancé. L'Eternel Dieu viuant qui oit & voit ces choses, y pouuroira s'il lui plaist, en temps & en lieu: ne se pouuant faire que tels & si execrables actes demeurent impunis, & que les gemissemens de tant de pources gens innocens, & si cruellement traiçtez (mesmes contre tout droict de guerre quand ils seroyent ennemis) ne montent iusques au ciel deuant sa face. Cependant, afin, que chascun soit aduertis, & cognoisse par tels effectz le

vrai

vrai fondement de ceste guerre, & l'intention de ceux qui l'ont esmeue il a semblé estre requis que ceci fust ainsi déclaré en general, en attendant que Dieu baille les moyens d'en fauoir les particularitez & d'en faire voir l'histoire entiere & veritable à tout le monde.

Le Tiltre par nous mis au traité precedent, de la guerre de Geneue promet vn discours iusques à la fin de l'an 1591. Mais pour ce que les matieres qui suiuent requierent vn discours de plusieurs feuilles, nous remettrons la reste au volume suiuant, comme aussi le recit que nous allons adiuster ne regarde que ce qui s'est passé es pays bas. D'autant que les choses auenues depuis la fin de Iuillet 1589. iusques au mois de Decembre 1591. en diuers endroits hors de France sont choses qui ne concernent pas directement les affaires de la Ligue. Et quant aux efforts du Duc de Sauoye en Prouence, en vn mot ce fut vne mutinerie de quelques Ligueurs es villes principales; lesquelles en fin se sont reduites à l'obeyssance du Roy, tellement que le Duc apres auoir consommé ses finances & son argent en vne guerre inuile, s'est trouué bien embeffongné dedans Piedmont mesme, comme le volume suiuant, où nous parlerons amplement de la guerre de Prouence & de Piedmont conioinctement & tout d'un fil en fera foi.

BRIEF

BRIEF RECIT DE CE QUI
s'est passé en autres endroits hors de France
sur tout es pays bas, depuis la mort du Roy
Henri III. iusques à la fin de l'an 1591.

AV commencement du mois d'Aouſt 1589. le Colonel Scheinck qui auoit quitté le parti Espagnol pour se ioindre à celui des Estats, entendant que quelques troupes du Duc de Parme marchoyent au secours de Verdugo, pressé en Frise par le Comte Maurice, & portoyent force argent aux soldats, resolut de leur dresser vne embuscade: ce qu'il executa fort à propos, les charge viuent, & les ayant enfoncez en tue vne partie & met tout ce qui reste à vau de route, & fait vn merueilleux butin. Voulant tost apres surprendre Nieumeghe, il fut repouſsé, & en se retirant de viffesse dans vn petit baſteau se noya. Au moyen dequoy les Espagnols aprocherent de la Briele pour s'en rendre maistres, publians la mort de Scheinck qui y commandoit. Charles de Mansfeld entre l'isle de Bommelervvert, gagne le fort de Heel, reçoit par cōposition vne autre petite place nommee Brackel, & met garnison à Rossem, abandonné des Estats.

Le premier iour de Ianuier 1590. la garnison de Nieumeghe surprint quelque somme de deniers que ceux d'Arnhem enuoyoyent à Briele, print prisonniers les soldats qui l'accompagnoyent. Sur la fin du mesme mois Charles de Mansfeld print par composition Berck sur le Rhim. Le Duc de Parme, sous pretexte des bains de Spa où il auoit seiourné quelques mois complottoit au nom de son maistre avec les ligueurs de France, son intention estant d'empieter par succession du temps ce puissant Royaume selon les grandes intelligences que le Roy d'Espagne y auoit. Mais tandis qu'il tenoit les yeux tournezz de ce costé là, d'vne part, ses Espagnols se mutinerent en Flandres, se faisirent de Courtrai, & contraignirent le pays de leur fournir argent. De l'autre, le Comte Maurice reduisit en sa puissance quatre ou cinq forts autour de Groningue, contraignit tout ce quartier de Frise à lui

contribuer argent. Verdugo commence à crier alarme, & fait tant que le Duc de Parme, apres que les Ligueurs de France croyent aussi, lui enuoye renfort, à l'aide duquel il se se maintient. Le Comte Maurice tourne promptement d'une autre costé, & execute vne belle entreprinse pour-pensee de long temps, surprenant par strategeme & tres-hardie resolution la ville & chasteau de Breda à lui appartenant. Cela auint le troisieme iour de Mars. Charles de Mansfeld avec quelques troupes Espagnols essaya de forcer vn fort des Estats es quartiers d'Oosterholt, mais craignant les Hollandois il se contenta de receuoir par composition vne autre petite place nommee Seuenberg, le 10. du mesme mois. Cependant le Comte d'Egmont suiui de quinze cens cheuaux, marchoit au grand pas en France, par le commandement du Roy d'Espagne, pour secourir la Ligue. Mais tout ce secours fut fracassé en la bataille de Yuri, le Comte d'Egmont tué sur le champ, & les Ligueurs mis en fuite honteuse. Les Estats & le Comte Maurice empoignans l'occasion resoluent d'attaquer Nieumeghe, & ayans failli le dixiesme iour de May à la surprendre, le cinquiesme iour d'apres l'assiegent & battent impetueusement au grand estonnement des assiegez, qui s'estoyent fort superbement moquez du Comte Maurice, à cause de sa iuennesse: mais il leur fit bien sentir avec le temps qu'il estoit grãd Capitaine, & aussi adroit preneur de villes que le Duc de Parme, lequel ayant communiqué avec le chef des Ligueurs en France s'achemina vers Paris pour desgager les Parisiens que la famine estrangloit par cétaines & milliers. Pour marcher plus seurement, encores qu'il fut resolu de ne donner bataille au Roy, il rappella le Comte de Mansfeld, acheminé avec grandes forces pour secourir Nieumeghe, & s'apochât de Paris, avec vne armee puissante, le Roy abandonné d'une partie de ses troupes, plusieurs s'estans escartez à cause des maladies, les Parisiens eurent quelque petite relasche, & les Espagnols forcerent Laigni & Corbeil, que le Roy reprint tost apres, & le Duc de Parme se retira encores plus viste qu'il n'estoit venu, avec perte de grand nombre des siens, le Roy l'ayant remené iusques sur les frontieres, en escarmouchant à toutes heures son arriere-garde, & tenant les Espagnols en continuel alarme. Le Duc voyant

voyant que ce voyage ne succedoit pas selon son imagination, & qu'il auoit en France vn terrible ennemi, essayoit de lier les mains aux Estats en Hollande, afin de ne receuoir à dos: pourtant il procure que quelques Princes de l'Empire enuoyent ambassade aux Estats pour demander qu'ils laissassent en paix les villes au long du Rhin. Les Estats ayans monstré l'équité de leur defense, & descouuert les tyrannies des Espagnols, poursuiuēt leur pointe: le Comte Maurice maugré la resistance de Mansfeld gouverneur des pays bas s'empare de tous les chasteaux & forts au long de la Meuse & du Rhin, entre en Brabant, rase le fort Tertteiden, prend par composition Steenberg, & Thenen par escalade, se fait rendre le fort de Hoi, renuoyant les Espagnols qui le gardoyent avec le baston blanc au poing, ferme la navigation & oste tout trafiç à ceux de Nieumeghe, & apres le retour du Duc de Paris à Bruxelles au commencement de Decembre avec le reste de son armee dechiree (& qui mesme se mutina tost apres contre lui pour estre payee) fit des courses en Westphalie au desauantage des Espagnols & de leurs, adherans.

Le Roy Philippe ayant fort à cœur les affaires de France, vouloit y porter les deux mains. Mais il redoutoit les Estats: pourtant à l'entree de l'an 1591. il met en besongne l'Empereur Rodolphe son neveu & beaufrere, lequel enuoye exhorter les Estats à accord & à rendre les places occupees en l'Empire. Eux respondent franchement, monstrent la necessité de leur iuste defensue, font voir à ses Ambassadeurs les insoléces & artifices des Espagnols. Puis ioignās l'effect aux paroles cōmandemēt au Côte d'Eberstein de poursuiure comme il auoit cōmencé la guerre contre les fauteurs & adherans du Duc de Parme, ce qu'il fait viuement, & tire trente ou quarante mille dalers des Ecclesiastiques Romains. Le Duc de Parme ne pensant qu'à la guerre de France, enuoye de Bruxelles. Ernest de Mansfeld en la Comté de Luxébourg, suborne quelques traistres à Breda pour lui liurer la place, ou ils sont descouverts, emprisonnez, & mis en quatre quartiers. Son entreprise sur Lochom lui succeda aussi malheureusement: car ses espions & traistres y furent tous attrapez & exterminéz par les mains du bourreau. Le Comte d'Eberstein poursuiuit la guerre contre les fauteurs

de l'Espagnol en Westphalie & lieux circonuoisins, où il fit de grands butins. D'autre part sur le commencement d'Auril les Estats gaignerent par surprise le chasteau de Turnhout en Flandres, & y mirent bonne garnison: puis au bout de trois semaines prenent Kallemberg, lequel fut regaigné quelques iours apres. Le vingdeuxiesme iour de May, le Comte Maurice, qui par ses apareils tant par eau que par terre tenoit le Duc de Parme en ceruelle, surprend par ruse de guerre le fort de Zutphen, & neuf iours apres contraint ceux de Zutphen de se rendre. Le lendemain il assiege Deuenter, la canonne rudement à la barbe du Duc de Parme qui s'estoit acheminé au secours avec grosses troupes, & contraint les assiegez de se rendre à lui, puis s'achemine en Frise, où il se rend maistre de trois bonnes places ayant donné vne alarme à ceux de Steenwic. Le Duc de Parme sollicité instamment par ceux de Nieumeghe fort pressez, assiegea vn fort qui leur nuisoit le plus, nommé Knodsenbourg Il le bat, fait donner assaut, & est repoussé. Le Comte Maurice acourt en diligence, dresse embuscade à plusieurs cornettes de cavalerie Espagnole, les attire & charge si brusquement, qu'ayant renuersé morts sur la place plus de deux cens maistres, mis le reste à vau de route, prins prisonniers le frere du Marquis del Guast & autres chefs, il contraignit le Prince de Parme de se leuer, & retirer son armee arriere des coups, ayant perdu vn tresgrand nombre d'hommes en ce voyage. Le quatriesme d'Aoust, il sortit de Nieumeghe auant iour, accompagné de huit cens cheuaux, & s'en alla aux bains de Spa. Verdugo, laissé pour assister à ceux de Nieumeghe, deslogea incontinent apres en son champ pres de là: & au bout de quelques iours se tira plus loin en vn village de Cleues nomme Wees. Les affaires d'Espagne reduites à ce point es pays bas, l'Empereur sollicita derechef les Estats d'entrer en accord. Eux l'ayans remercié treshumblement de sa bonne affection, lui remonstrent que c'estoit vne negociation frustratoire, n'estant possible d'obtenir paix sincere & asseuree des Espagnols, qui ne cessoyent de machiner guerres & desolations es pays bas & ailleurs. Nonobstant ceste responce l'Empereur continua ceste negociation: mais en fin ses deputez s'en retournerent à vuide, les Estats ne voulant en façon que ce fut

fut appointer avec leurs capitaux & irreconciliables ennemis.

Comme le Duc de Parme confultoit à Bruxelles qui lui succederait, au gouvernement, tandis, qu'il iroit en France au secours de la Ligue, & quel ordre il donneroit aux affaires, arriua l'Ambassadeur de l'Archeuesque de Colongne, priant le Duc de faire retirer les garnisons Espagnoles qu'il tenoit es places de l'Archeuesché. Pource qu'il y eut diuerses disputes sur ceste deliberation, l'Archeuesque vint lui mesme faire instance de cela: mais le Duc fit response qu'il en attendroit l'avis & commandement du Roy d'Espagne. Le vingtiesme de Septembre l'armee nauale des Estats descendue au territoire de Was, assiege & prend par composition la ville d'Hulst. Mondragon gouverneur de la citadelle d'Anvers voulut y courir à la recousse: mais il trouua la place si bien munie, que force lui fut de s'en retourner ainsi qu'il estoit venu. Le 14. iour d'Octobre l'armee des Estats ferra de pres ceux de Nieumeghe, & le 21. la ville fut rendue par composition au Comte Maurice, lequel en chassa (comme il fait de toutes autres places de sa conqueste) l'exercice public de la Religion Romaine, mit ordre à la preception du reuenu des prestres, à la garnison, & à la prouision des offices. Le Comte Philippe de Nassau y fut establi gouverneur, ayant pour garder la place six enseignes de pietons, & deux cornettes de caualerie. Le corps du Colonel Scheinck (dont ceux de Nieumeghe auoyent triomphé) fut solennellement enterré au grand temple. Au mesme temps les Ambassadeurs de l'Empereur, arriuez à Colongne, requeroient instamment les Estats de Hollande de leur donner audience: ce qu'ils n'obtrindrent, d'autant que les Estats n'ignoroyent pas à quoi tendoit toute ceste pratique. Les Ambassadeurs ayans seiourné quelque temps à Bruxelles, le Duc de Parme, pressé d'aller au secours de Rouan, laissa la charge des pays bas à Ernest Comte de Mansfeld, & partit avec cinq ou six mille hommes de pied & trois mille cheuaux pour entrer en Normandie, où ayant eu quelque succes au commencement, peu apres vne partie de son armee ayant esté surprise, escartee, desualisee, & la pluspart de ses gens de cheual

mis

mis à pied, lui blessé en vñ des bras, fit vne retraite peu honorable vers Paris, & poursuiui par l'armée du Roy rētra en Picardie remenant ses forces diminuees de la moitié & qui auoyent perdu tout appetit de manger la France, comme parauant l'enuie leur en estoit merueilleusement acreue. Depuis ce temps, le Duc de Parme se fondit à veue, sa bonne fortune l'ayant du tout abandonné: & les affaires de la Ligue allerent en decadence de toutes parts. Mais nous reseruerons ces choses à la suite des volumes suiuaus, si la Ligue perseuerant en ses furieux desseins, nous contrainct de poursuiure.

F I N.

